This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

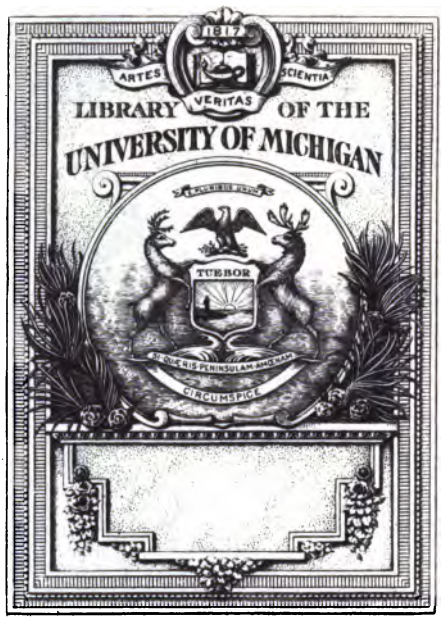

RECEIVED IN EXCHANGE
FROM
U. of M. Law Library

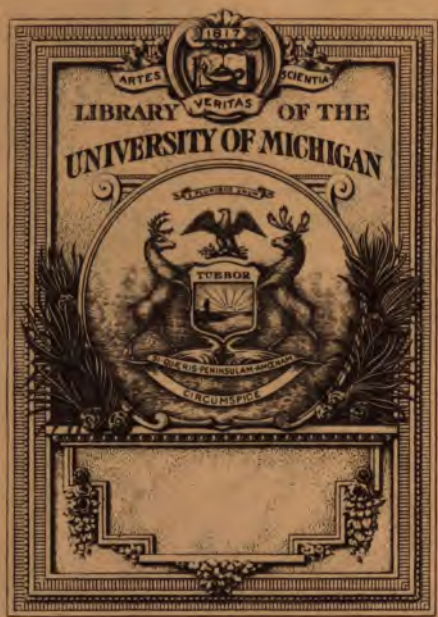

RECEIVED IN EXCHANGE
FROM
U. of M. Law Library

BR
848
.L99
F3

L'ÉGLISE DE LYON.

LYON. — TH. LÉPAGNEZ, PETITE RUE DE CUIRE, 10.

L'ÉGLISE DE LYON

DEPUIS

L'ÉVÊQUE POTHIN

JUSQU'AU

RÉFORMATEUR P. VIRET

(152 A 1563),

Précédée

D'UNE LETTRE DE M. ROSSEEUW SAINT-HILAIRE,

Professeur d'Histoire à la Sorbonne;

par

Clément De FAYE,

PASTEUR.

Personne ne peut poser d'autre fondement que celui qui est posé, lequel est *Jésus-Christ.*
(1 Cor. III, 11.)

PARIS.

CH. MEYRUEIS, LIBRAIRE, 174, rue de Rivoli. ‖ GRASSART, LIBRAIRE, 3, rue de la Paix.

LYON.

DENIS, LIBRAIRE, 12, rue Impériale.

1859.

(Droits réservés.)

Gen 1-6
Exch.
U. of M. law library
4-6-1933

LETTRE

DE

M. ROSSEEUW St-HILAIRE,

Professeur à la Sorbonne,

A L'AUTEUR.

Paris, 15 Août 1859.

Mon cher ami,

Vous voulez bien me consulter sur cette grave question, l'importance pour un pasteur de ne pas consumer toutes ses forces dans la vie pratique, mais de se réserver quelques heures pour les consacrer à l'histoire. Vous me demandez si, « appelé à voir les choses « du point de vue d'en haut, le pasteur n'est pas « aussi appelé souvent à apprendre aux hommes, « l'histoire à la main, que *Dieu règne ici-bas:* s'il n'est « pas admirablement placé pour cela, et si sa foi in- « dividuelle ne gagnerait pas énormément à de telles « études? »

Accablé en ce moment de devoirs et de travaux de toute sorte, il m'est impossible de traiter en quelques lignes ce vaste sujet. Voici pourtant ma pensée, jetée bien à la hâte, sur la limite si délicate des devoirs et des droits du pasteur chrétien.

Le premier de ses devoirs, je ne vous apprends rien en vous disant ceci, c'est de se donner tout entier à Dieu et à son troupeau, ce qui est une seule et même chose. Ce qui le réclame avant tout, ce qui pèse sur lui plus que toute autre obligation, c'est la *cure d'âmes;* c'est cette auguste et redoutable mission qui lui a été confiée par le Seigneur, et qui me remplit de respect et de crainte chaque fois que je viens à y songer, même comme ancien d'Eglise. Car un compte bien sévère nous sera demandé à nous qui, sous quelque titre que ce soit, sommes appelés à porter ce fardeau si lourd pour de pauvres pécheurs.

Mais pour mieux remplir ses devoirs envers son troupeau, le pasteur doit aussi remplir ses devoirs envers lui-même. Pour distribuer aux autres la manne céleste, il doit d'abord s'en nourrir, renouveler sans cesse le trésor qu'il dépense, et *se baisser,* comme les Juifs, pour le ramasser. Il doit donc à lui-même, comme à son troupeau, de ne pas se dépenser tout entier dans son activité extérieure, quelque bénie qu'elle puisse être, et de se réserver, comme un droit et un devoir à la fois, des heures qu'il mette à part pour la méditation, la prière, l'étude assidue de la

Parole, en un mot, la vie intérieure, sans laquelle toute son activité deviendra nécessairement stérile. Voilà, suivant moi, les premiers devoirs du pasteur, ceux auxquels tous les autres doivent être sacrifiés, je le dis sans hésiter.

Que si, après cela, il lui reste encore, de temps en temps, quelques heures pour l'étude, alors, certes, je ne connais pas, pour un cœur et un esprit bien faits, d'occupation plus haute, de vocation intellectuelle plus sainte et plus féconde que de « chercher Dieu « dans l'histoire. » Il y a là pour l'âme une saine et forte nourriture, que le pasteur peut mêler sans danger à la manne céleste, dont il doit plus habituellement se nourrir. Son esprit y gagnera certainement en trempe et en vigueur; ses sermons se ressentiront de cette atmosphère élevée et pure, de cet air vivifiant des hautes cimes, où nous tient la lecture de l'histoire, étudiée au point de vue chrétien. Voilà pour la lecture; car à Dieu ne plaise que j'interdise au pasteur de lire autre chose que la Bible. Si l'histoire n'est pas la Parole même de Dieu, elle est le théâtre de sa Providence visible. Nous y pouvons « chercher le Seigneur, et comme le toucher de la « main, » ainsi que S. Paul disait aux Athéniens; et, si nous y apprenons les voies de Dieu, nous y trouvons aussi les voies de l'homme, et nous voyons où elles le conduisent.

Mais si le pasteur peut et doit lire l'histoire, a-t-il

aussi le droit de l'écrire? Ici encore, je n'hésite pas : il n'y a qu'un seul champ historique où il puisse s'aventurer, c'est l'histoire de l'Eglise. Tout autre lui est interdit, selon moi, comme le détournant de ce qui doit être sa constante préoccupation ici-bas, le règne de Dieu parmi les siens, c'est-à-dire dans son Eglise. Mais ici, en revanche, le pasteur est dans son domaine, sur un sol qui lui appartient, et nul n'a le droit de le lui contester. L'histoire de l'Eglise primitive avant tout, puis celle de la Réformation qui est comme sa seconde naissance : voilà les sujets d'études et de travaux auxquels il doit sans cesse revenir, et dont il ne peut pas s'écarter. J'y mets pourtant une condition, et vous la connaissez d'avance, cher ami, c'est que ces études si douces et si chères ne le détournent pas de devoirs plus sacrés, qu'elles ne lui prennent pas le temps que sa « cure d'âmes » réclame impérieusement de lui; car ce sera toujours là le premier et le plus saint de tous ses devoirs.

Maintenant, cher ami, je reviens à vous et à l'Eglise de Lyon. Vous avez esquissé, me dites-vous, un petit volume, puisé aux sources, sur l'histoire de cette Eglise, depuis l'évêque Pothin jusqu'au réformateur Viret, de l'an 152 à 1563. Je ne peux que m'en réjouir et vous en féliciter. Vous savez quels liens étroits d'affection m'unissent à cette chère Église de Lyon, où j'ai été amené à la foi, et où je compte tant d'amis. Et puis, un intérêt tout particulier, dans les

annales du règne de Dieu, s'attache à cette vénérable mère des églises de la Gaule, la première en date, si je ne me trompe, la première qui ait été trempée au double baptême de la persécution et de la foi. J'aime aussi cette population naïve et douce, avec le vif instinct de croyance qui la distingue à toutes les époques de son histoire ; instinct que des calculs habiles ont su et savent encore égarer, mais qui la conduit si sûrement à la vérité quand on la lui montre, et à l'Evangile qu'elle aimera toujours, pour peu qu'elle le connaisse. Oui, j'honore et j'aime l'Eglise de Lyon, car elle a enfanté Pierre Valdo et les *pauvres de Lyon*. C'est dans son sein qu'est éclos le premier germe de ces églises vaudoises, trait-d'union de l'église apostolique avec celle de la Réforme, vivace et forte plante que le fer ni le feu n'ont pu détruire. Courage donc, cher ami, que le Seigneur bénisse votre entreprise, et conduise à son but votre petit livre. Raconter les humbles et douloureuses origines de votre Eglise de Lyon ; raconter ses souffrances, n'est-ce pas aussi raconter ses gloires? et en est-il de plus belles, dans le règne de Dieu, que de pouvoir dire avec S. Pierre que nous avons *un peu* souffert pour Lui ?

Agréez l'assurance de mon affection en Christ.

ROSSEEUW St-HILAIRE.

AVANT-PROPOS.

Etranger et pasteur de l'Eglise Evangélique, je sens très-bien que je me place sur un terrain glissant en traitant de l'histoire de l'Eglise à Lyon. Mais je crois, qu'à part certaines préventions, certaines jalousies peut-être, il existe dans cette grande cité un public sérieux, impartial, auprès duquel la vérité est toujours la bienvenue, qu'elle vienne du Nord ou du Sud. Je crois aussi, à part l'homme, qu'un descendant de ces généreux français que la Révocation de l'Edit de Nantes chassa dans l'exil, qu'un arrière-petit-fils de martyr (comme j'ai de fortes raisons de le croire et de m'en réjouir, tout en m'humiliant devant Dieu,) peut bien, après trois siècles, retracer avec calme, dans la sérénité de sa foi, et l'histoire à la main, quelques unes des glorieuses souffrances de ses pères.

Qu'importe donc que des vaisseaux, grands ou petits, qui voguent sur l'Océan, portent à leur mât un pavillon qui ne soit pas celui de la cité où vous êtes né? La boussole est la même pour tous les mariniers; et quand, après tout, on n'est les uns et les autres que des *passagers* sur l'Océan de ce monde,

n'a-t-on pas le droit de prendre le porte-voix et de jeter quelques paroles, en présence de l'immensité, aux bâtiments qui passent?...

La boussole, c'est l'Evangile, cette étoile polaire de la Vérité dans notre nuit ici-bas, et j'ai désiré diriger ma nacelle à sa brillante lumière.

J'ajoute que, quant à mes guides terrestres, j'en ai eu, entre plusieurs, deux excellents, MM. Péricaud et Montfalcon, dont l'un, par ses consciencieuses *Notes*, et l'autre, par sa savante *Histoire de Lyon*, ont dirigé ma course à travers bien des écueils. Je leur offre ici l'hommage de ma vive gratitude.

Enfin, la critique, dont je réclame les justes arrêts, voudra pourtant user d'indulgence envers moi qui suis plus habitué à manier la parole que la plume, deux armes bien différentes, et qui, de plus, ai dû tracer moi-même ma carte routière, n'ayant pas trouvé de devanciers dans l'étude toute spéciale que j'ai faite de l'Eglise de Lyon.

Voilà donc mon petit livre. J'ai voulu raconter les faits d'après les faits. Si des incorrections se sont glissées sous ma plume, j'espère qu'on me les indiquera, et j'y ferai aussitôt justice. *Non enim possumus aliquid adversus veritatem sed pro veritate.* (II Cor. XIII, 8.)

1er Octobre 1859.

PREMIÈRE PARTIE.

L'ÉGLISE A LYON.

(150 à 1500.)

Per ardua.

CHAPITRE PREMIER.

DOMINATION ROMAINE.

I.

Fondation de Lyon. — Destruction par le feu. — L'évêque Pothin. — Grand sacrifice païen. — Mort de Pothin. — Les premiers martyrs.

Presque tous les historiens placent vers l'an 41, avant J.-C., la fondation de Lyon, par L.-M. Plancus, consul romain, dans les Gaules, à la mort de Jules César. Plancus y établit les habitants de Vienne, chassés de leur propre territoire par les Allobroges. — Mais est-il bien probable que les anciens Celtes ou Gaulois aient méconnu ce qu'un emplacement, comme celui de Lyon, pouvait leur offrir d'avantages ? Le nom celtique de *Lugdunum* ferait aussi croire à l'existence d'une ville, avant l'arrivée de Plancus.— Quoi qu'il en soit, environ trente ans après l'établissement des exilés Viennois, Plancus conduisit une colonie romaine dans sa ville, puis l'empereur Auguste y établit sa résidence et transforma l'endroit.

On lui bâtit un temple, au confluent du Rhône et de la Saône. On le plaça au rang des dieux, et Lyon devint bientôt une des villes les plus peuplées des Gaules après Narbonne. On y battit monnaie, et l'on assure que le sol fournissait le métal, soit or, soit argent (1).

L'empereur Claude, qui naquit à Lyon, lui conféra les droits d'une colonie romaine, c'est-à-dire, qu'il lui donna une organisation et des lois semblables à celles de Rome. — Il fit un discours qui fut gravé sur deux tables de bronze (2).

L'an 39, après J.-C., Hérode Antipas, accusé d'avoir conspiré contre l'empereur Caligula, fut exilé à Lyon. Plus tard, à l'approche de Caligula, il s'enfuit en Espagne, et, selon quelques historiens, revint, avec Hérodiade, sa femme, mourir à Lyon.

Caligula institua des jeux dignes de lui. C'étaient des tournois littéraires, des combats d'éloquence grecque ou latine suivis d'un terrible jugement pour le vaincu. — Obligé de couronner le vainqueur, de chanter ses louanges, l'infortuné devait encore effacer ses propres compositions avec sa langue, sous peine de recevoir la férule ou d'être précipité dans le Rhône (3).

Vers l'an 59, la cité devint la proie des flammes, et fut détruite en une nuit. Néron envoya, selon Juste Lipse, un million cinquante mille livres pour la reconstruire.

Près d'un siècle après, on bâtit le Forum de Trajan (Forum vetus, d'où *Fourvières ?*) et un temple à Antonin, en reconnaissance des bienfaits accordés par cet empereur.

Quelques inscriptions, qui se trouvent encore dans

(1) Le Musée de Londres possède une petite monnaie en argent portant un *lion* avec LVG.

(2) Découvertes dans une vigne, près de la côte St-Sébastien. (1529) Ces tables sont déposées au Musée.

(3) Péricaud, *Notes et Documents*, page 6.

l'église de Saint-Jean, feraient croire que, des débris du temple païen, on construisit le temple chrétien.

Mais, ce qui vaut mieux que ces dépouilles, c'est l'arrivée, l'an 152, d'un disciple de Polycarpe, grec d'origine, et que l'évêque de Smyrne envoyait à Lyon, sur les instances des chrétiens de cette ville.

« Lyon eut ainsi l'honneur, observe A. Thierry, de donner, non seulement à la Gaule, mais à tout l'Occident barbare, ses premières églises.

Quelque chose de merveilleux semble même s'attacher aux circonstances de cette fondation, opérée sans le concours de Rome. La croix arrivait aux nations transalpines, à travers les flots, des mêmes lieux qui leur avaient envoyé, huit siècles auparavant, les premiers rudiments de la civilisation païenne sur des vaisseaux émigrés de la Phocée (1). »

Polycarpe s'était lui-même rendu à Rome, auprès de l'évêque Anicet, pour obtenir un missionnaire pour les Gaules, et Pothin fut désigné.

La langue grecque était, à cette époque, fort répandue dans les provinces romaines et surtout à Lyon, par le commerce qu'il faisait avec Marseille, colonie grecque, et jusqu'au VIe siécle, la langue des Hellènes fut parlée à Arles.

Pothin pouvait donc se servir de sa propre langue dans les instructions qu'il donnait, comme dans les affaires ecclésiastiques.

De Saint Georges, archevêque de Lyon, croit que Pothin est le premier fondateur des églises dans les Gaules. C'est que, d'abord, la persécution (dont nous allons parler), sous Marc-Aurèle, n'ayant fait des martyrs qu'à Lyon et à Vienne, on peut en conclure qu'il n'y avait point de chrétiens dans les autres villes : c'est, qu'ensuite, Lyon et Vienne sont les

(1) *Histoire de la Gaule*, II, 175, cité par Péricaud.

seules églises dont l'origine soit illustre et certaine dans les Gaules (1).

Huit ans après son arrivée, Pothin dut être témoin d'un grand sacrifice païen à la mère des dieux, pour la santé de l'empereur, Antonin-le-Pieux, et pour la prospérité de la colonie (2).

C'était préluder à la persécution. — En effet, on commença par calomnier les chrétiens, on les accusa de toutes sortes d'infamies, on les chassa des bains publics, on les jeta dans les prisons, et alors la persécution éclata dans toute sa violence. (L'an 177.)

Marc-Aurèle se laissa, sans doute, entraîner par la fureur populaire, et l'évêque Pothin, plus que nonagénaire, dut s'enfuir dans une petite île, formée par le confluent des deux fleuves. Dès qu'il en sort, on l'entraîne au tribunal; les magistrats et la foule suivent; on frappe le vieillard, puis on le jette dans un cachot, où il expire deux jours après.

Quarante-sept citoyens sont mis à mort; entre autres, Attale, de Pergame, des femmes, des jeunes gens, une pauvre veuve, dont la cabane avait servi d'asile aux persécutés et une esclave, nommée Blandine.

On les torture, on les disloque, en leur serrant les pieds dans des ceps, et l'on pousse la barbarie jusqu'à appliquer aux parties du corps les plus sensibles des plaques d'airain rougies au feu. Attale fut mis sur une chaise de fer brûlante. Blandine fut flagellée, enveloppée d'un filet et jetée à un taureau. Un enfant, de quinze ans, périt, à côté d'elle, dans d'atroces souffrances (3).

(1) *Journal des Savants*, année 1700, p. 300.

(2) L'autel en pierre qui servit au sacrifice du taureau (*taurator*) est au Musée de Lyon. Il fut découvert, en 1704, sur la colline de Fourvières. (Péricaud, *Notes*, p. 9.)

(3) Amédée Thierry, *Histoire de la Gaule*, II, p. 175, et Montfalcon, *Histoire de Lyon*, I, 174.

II.

Un témoin oculaire.

Voici ce qu'il écrit aux églises de l'Asie (1) :

« Le bienheureux Pothin, évêque de Lyon, âgé de plus de quatre-vingt-dix ans, dont le corps était si faible, qu'à peine pouvait-il respirer, mais dont l'âme était soutenue par un désir ardent de martyre, fut traîné devant ses juges. Son corps, comme nous venons de le dire, était accablé sous le poids des années et des maladies, mais son âme conservait une vigueur merveilleuse, parce qu'elle était destinée à faire triompher Jésus-Christ. Quand les soldats l'eurent mené au tribunal, que les juges y furent arrivés et que les peuples eurent élevé leurs voix contre lui, il fit une généreuse profession de foi. Le gouverneur lui ayant demandé, qui était le Dieu des chrétiens, il répondit : Vous le saurez si vous méritez de le savoir.

» Il fut à l'heure même traîné et battu avec outrage. Les plus rapprochés lui donnèrent des coups de pied et de poing, sans avoir aucun respect pour son âge. Les plus éloignés lui jetèrent tout ce qu'ils trouvèrent sous la main. Enfin, il n'y eut personne qui n'appréhendât d'être coupable, s'il manquait de le maltraiter. On le porta demi-mort dans la prison, où il expira deux jours après.

« On vit alors une merveilleuse conduite de Dieu et un effet fort extraordinaire et fort rare de son infinie miséricorde : ceux qui avaient renoncé à la foi furent enfermés dans les prisons, aussi bien que ceux qui l'avaient confessée. Ces derniers furent arrêtés, en qualité de chrétiens, sans qu'on les accusât d'aucun crime. Les premiers, bien loin de tirer

(1) *Lettre des chrétiens de Vienne et de Lyon à leurs frères d'Asie.* (Eusebii Pamphili Eccles. Historiæ, lib. V, p. 305.)

aucun fruit de leur apostasie, furent arrêtés comme des criminels et des homicides, et tourmentés plus cruellement que les autres. Ceux-là étaient consolés par la charité de Dieu, par la joie de leur confession, par l'espérance des récompenses éternelles ; au lieu que ceux-ci étaient affligés par les reproches de leur conscience. Il n'y avait rien de si aisé que de les remarquer, quand ils passaient, car les uns avaient la joie peinte sur le visage, et cette joie procédait de la gloire que leur confession leur avait acquise.

» Les autres, au contraire, étaient mornes, tristes et abattus. Ils étaient, outre cela, méprisés comme des lâches, qui avaient renoncé à la qualité glorieuse de chrétien.

» La rage du gouverneur, des soldats et du peuple se déchargea, avec le dernier excès, sur Sanctus, diacre, natif de Vienne; sur Maturus, qui, bien qu'il ne fût que néophite, ne laissa pas que de combattre vaillamment pour la défense de la foi : sur Attalus, natif de Pergame, et sur Blandine, en la personne de qui le Sauveur fit voir, que ce qu'il y a de plus bas et de plus misérable aux yeux des hommes, est sublime et excellent devant lui, par la charité qui donne des preuves de sa puissance.

» Car, tandis que nous tremblions tous de peur, et que sa maîtresse, selon le monde, qui était au nombre des saints martyrs et qui combattait généreusement avec eux pour la défense de la foi, redoutait, à cause de la délicatesse de son corps, qu'elle n'eût pas la force de soutenir constamment qu'elle était chrétienne, Blandine fut remplie d'un courage si puissant, que les bourreaux, après s'être succédé tour à tour, depuis le matin jusqu'au soir, pour la tourmenter, furent contraints d'avouer qu'ils étaient vaincus et qu'ils ne pouvaient plus rien lui faire.

» Ils s'étonnaient de ce qu'elle respirait encore, bien que son corps fût déchiré et percé de toutes

parts, et protestaient que, sans employer autant de tourments différents qu'elle en avait souffert, un des moindres était suffisant pour la faire mourir.

» Cette bienheureuse fille reprenait de nouvelles forces toutes les fois qu'elle renouvelait la profession de sa foi, et trouvait du soulagement et du repos à répéter : *Je suis chrétienne ; on ne fait point de mal parmi nous.*

» Sanctus supporta aussi tous les tourments avec une constance surhumaine, et, lorsqu'au milieu des plus cruels supplices, les impies l'interrogeaient, dans l'espérance de tirer par la violence de la douleur quelque parole indigne de lui, au lieu de répondre à leurs diverses demandes, il ne leur disait que ces seules paroles : *Je suis chrétien.*

» Dans leur fureur, ses juges et ses bourreaux lui appliquèrent des lames ardentes aux parties les plus délicates et les plus sensibles. Ces parties en furent brûlées. Son corps était tout couvert des marques des tourments qu'il avait soufferts, ce n'était que plaies et contusions. Il n'y avait plus de forme humaine.

» Quelques jours après avoir enduré les premiers tourments, Maturus, Sanctus, Blandine et Attalus furent menés à l'amphithéâtre, pour y être exposés aux bêtes en un jour qui avait été choisi exprès pour eux.

» Maturus et Sanctus passèrent par toutes sortes de tourments, comme s'ils n'eussent rien souffert auparavant, ou plutôt, comme des vainqueurs qui avaient déjà défait l'ennemi.

» Ils combattirent pour remporter la couronne ; ils furent battus à coups de fouet ; ils furent déchirés par les bêtes et endurèrent tous les supplices qu'il plut au peuple de demander, dans sa fureur, qu'on exerçât sur eux.

» Enfin, ils furent assis sur une chaise de fer et brûlés vifs, et ils sentirent une odeur insupportable qui sortait de leurs membres consumés.

» Mais tous ces supplices n'étaient pas capables d'apaiser le peuple. Sa rage n'était point satisfaite, à moins qu'elle n'abattît leur constance. Ils ne purent néanmoins tirer de la bouche de Sanctus d'autre parole, que cette parole ordinaire par laquelle il confessait continuellement qu'il était chrétien.

» Enfin, comme ils respiraient encore, après un long combat, ils furent tués et servirent ce jour-là de spectacle au monde, au lieu des spectacles ordinaires de l'amphithéâtre. » (*Les grands hommes de l'Eglise,* p. 43. Paris, 1859.)

Des chrétiens, fuyant la persécution de Marc-Aurèle, s'étaient réfugiés dans une petite île, plus tard, l'*île Barbe,* (*Insula Barbara*, à cause de son aspect sauvage, un peu au-dessus de Lyon, sur la Saône,) et y bâtirent un oratoire. Des ermites, entre autres, Dorothée, fondèrent bientôt une église qui devait devenir un jour la fameuse abbaye de l'Ile-Barbe.

III.

Des causes qui ont porté Marc-Aurèle et les païens à persécuter les chrétiens.

Deux questions se posent, en présence de ces horribles persécutions. L'une se rapporte à Marc-Aurèle, l'autre aux païens.

On se demande, comment un philosophe, comme Marc-Aurèle, persécutait les chrétiens, tandis qu'un monstre, comme l'empereur Commode, les laissait vivre ?

Les écrits de Marc-Aurèle, en effet, montrent en lui un homme plein de défiance de lui-même et de bienveillance envers les autres ; un homme qui croyait à la spiritualité de l'âme et à la présence de la divinité. « Je n'ai jamais vu mon âme, dit-il, et pourtant je la respecte ; de même, j'en viens à connaître

l'existence des dieux, apercevant sans cesse les effets de leur puissance ; à cause de cela, je les révère. (1) »

Il disait encore ces paroles, dignes d'un chrétien : « Quand tu vois les autres pécher, pense que tu pèches aussi de bien des manières et que tu es comme eux : et, quoique tu t'abstiennes de bien des actes coupables, cependant tu portes en toi l'inclination à les commettre; tu peux être empêché de te livrer au mal par crainte, par vanité ou par quelque autre motif (2). »

Comment un tel homme a-t-il pu sévir, avec tant de violence, contre les chrétiens de Lyon? J'observe, qu'avec sa froide philosophie, cet empereur ne devait voir, dans les disciples du Crucifié, que des fanatiques, des hommes qui allaient mettre l'Etat à feu, et dont il fallait se défaire à tout prix. Pline, Trajan, et tant d'autres depuis, ont-ils mieux compris les élans de l'âme chrétienne, la vie intérieure, la puissance de l'Esprit?

Quant aux causes qui enflammèrent les païens contre les chrétiens, elles s'expliquent par la *nature* même du christianisme. N'était-il pas une puissance hostile, envahissante, venue pour « mettre l'épée » à toute racine d'iniquité, à toute manifestation du mal? Les dieux des païens, le chrétien les considérait donc comme autant de *démons,* et, comme ces démons avaient tout envahi, tout souillé, jusqu'aux usages les plus ordinaires de la vie domestique, il fallait rompre avec les païens, à tous les degrés de la vie sociale. « Quel accord y a-t-il de Christ avec Bélial? ou quelle part a le fidèle avec l'infidèle?» De plus, si les dieux étaient des démons, les empereurs, par contre, étaient des *dieux;* on illuminait leurs temples, on leur rendait des hommages divins. Ils étaient, dit Tertullien, « la lumière du monde, l'arbre toujours

(1) L. XII, c. 28.
(2) L. I, c. 17.

vert de l'humanité. » *Tu lumen es mundi, et arbor virens semper.* Le chrétien pouvait-il offrir un *tel* culte à César, quelque désireux qu'il fût de lui obéir dans toutes les choses que l'Evangile sanctionne? *Inde iræ.*

Enfin, surpris de ce qui se passait sous ses yeux, le païen pouvait se demander : si le christianisme est de Dieu, pourquoi ce dieu laisse-t-il les siens opprimés, pauvres, impuissants ? et « le *scandale* de la croix lui paraissait aussi absurde que l'idée d'une religion *universelle* (1). »

IV.

Irénée. — Sa Doctrine.

« Je ne vous laisserai point. » Cette promesse du Sauveur, à ceux qui lui sont fidèles, ne s'est jamais mieux réalisée que par la présence, à Lyon, de l'*Ancien* Irénée, après la mort de Pothin.

Polycarpe avait donné à celui-ci un collègue pieux et instruit, une des lumières de l'église d'Asie.

En effet, Irénée, s'étant toujours montré (comme son nom grec l'indique) un homme de *paix*, avait été député à Rome, quelque temps avant la persécution, auprès de l'évêque Eleuthère, pour travailler à ramener l'union des Eglises que troublait *Montanus.* Celui-ci vivait dans un village, sur les confins de la Phrygie et de la Mysie. Tout pénétré de l'esprit de cette race qui avait célébré les mystères de Cybèle et les orgies de Bacchus, Montanus, dans son langage mystique, se disait l'envoyé de Dieu. Il prédisait des persécutions pour les croyants et dénonçait les persécuteurs au tribunal de Dieu. Enfin, inspiré d'en haut, il venait élever l'Eglise à la perfection.

On comprend dans quelles alarmes de telles pré-

(1) Gieseler's Ecclesiast. History, I, 126. — Neander's Church History I, 117.

tentions devaient jeter les fidèles d'Asie et ceux de Lyon, au sein desquels se trouvait un assez bon nombre d'Asiatiques. L'Eglise, à Lyon, écrivit donc à Eleuthère une lettre, qui est perdue, mais dont Eusèbe parle comme *orthodoxe*, ce qui signifie, dans le langage d'un adversaire du Montanisme, défavorable à cette cause.

Ce fut probablement pendant son séjour à Rome qu'éclata la persécution de Marc-Aurèle et qu'Irénée fut appelé au poste périlleux de Pothin. Clarté, profondeur, simplicité, pénétration, piété ardente, Irénée possédait tous ces dons; il était bien qualifié pour « relever les mains affaiblies et soutenir les genoux qui étaient déjoints. »

Qu'on se figure donc un disciple de ce vénérable Polycarpe, disciple lui-même de l'apôtre Jean, qu'il avait peut-être vu mourir, dix ans auparavant (167), disant à ses frères de Lyon : « Je peux décrire le lieu où le bienheureux Polycarpe discourait, selon son habitude; comme il venait et s'en allait, son genre de vie, son apparence. Je puis rapporter les discours qu'il faisait à son troupeau, le récit des entretiens qu'il eut avec Jean et avec les autres qui avaient vu le Seigneur, ce que ceux-ci lui répétaient de sa vie, de ses miracles et de sa doctrine. Ayant entendu tout cela, de la bouche même des témoins oculaires de sa vie, ce qu'il disait était d'accord avec l'Ecriture. Toutes ces choses, Dieu m'a fait la grâce de les écouter avec avidité, et je les ai écrites, non sur du papier, mais dans mon cœur et, par la bonté divine, je les rappelle continuellement à ma mémoire (1). »

Et alors, avec quelle onction, avec quelle profonde conviction Irénée devait-il affirmer que cette Parole « s'est faite chair et qu'elle a habité au milieu de nous, pleine de grâce et de vérité ! »

(1) Neander's Ch. Hist. II, 466.

La doctrine d'Irénée est saine, du moins dans les points importants du salut, car déjà le pur froment de l'Evangile, en passant sous la meule, avait été mêlé de quelques grains de sable. Ainsi, grâce à cette déplorable confusion, contre laquelle Jésus-Christ s'élevait si énergiquement, de la foi intérieure et du signe purement visible, Irénée, à son tour, confond le baptême avec la régénération. Une puissance divine est communiquée à l'eau et une union *sensible* s'opère avec Christ pour le salut de l'homme.

« Comme le grain sec, dit Irénée, ne peut pas devenir pâte ni pain, s'il n'est mouillé, de même, nous ne pouvons pas devenir un en Christ, sans l'eau qui vient du ciel : et, comme la terre sèche ne peut pas produire du fruit, sans la pluie, de même nous, qui ne sommes, d'abord, qu'un bois sec, ne pouvons jamais produire de fruits, sans l'eau qui est librement répandue d'en haut; car, nos corps, par le baptême, mais nos âmes, par l'Esprit, ont obtenu cette communion avec l'essence divine (1). »

La Cène fut défigurée de la même manière. « C'est le moyen de nous unir spirituellement et *corporellement* à Christ. Comme la parole de Christ se fit chair, de même cette chair, par la consécration des espèces, s'unit au pain et au vin, et ainsi s'incorpore en ceux qui communient; ils reçoivent donc en eux le principe d'une vie impérissable (2). »

La notion de l'*Eglise* laisse aussi beaucoup à désirer; l'erreur marche à côté de la vérité. — « Là où est l'Eglise, dit Irénée, là est aussi l'Esprit de Dieu, et là où est l'Esprit, là se trouve l'Eglise » (3); définition, qui a donné naissance à deux Eglises, à l'Eglise de Rome et à celle de la Réforme. « Celui qui ne se réfugie point dans l'Eglise, continue Iré-

(1) L. III, c. 17.
(2) *Neander's Ch. Hist.* II, 425.
(3) L. III, c. 24, § 1.

née, ne peut avoir part à l'Esprit. Ce n'est qu'aux mamelles de l'Eglise que l'on peut sucer la vie. » Sans doute que la sainte jalousie d'Irénée, (pour conserver l'unité dans l'Eglise,) ainsi que la vie mondaine des adversaires qui rompaient avec elle, expliquent, jusqu'à un certain point, la pensée ou plutôt l'erreur de ce grand saint, mais, il n'en est pas moins vrai que l'Eglise visible, l'Eglise des professants, l'Eglise faillible est nettement confondue avec celle des parfaits, avec cette divine Epouse, « toute glorieuse au dedans, qui n'a ni tache, ni ride, ni autre chose semblable; » aussi la conséquence logique et qu'une triste expérience a depuis confirmée, sera bientôt que, quiconque se détache de l'Eglise terrestre, quelle que soit la corruption de celle-ci, est *schismatique*, etc., etc. La brêche faite, toute l'armée ennemie devait envahir la place.

Mais, nous l'avons dit, Irénée conservait, dans leur pureté, les grands principes apostoliques. « Les attributs sous lesquels nous concevons Dieu, dit-il, ne sont que des images que l'amour conçoit et auxquelles le sentiment ajoute quelque chose d'autre, bien plus grand encore que quoi que ce soit qui se trouve dans ces images, considérées en elles-mêmes (1). »

Ecoutons encore la distinction que l'évêque de Lyon établit entre l'obéissance cordiale, celle que produit la foi, et l'obéissance intéressée, chagrine et qui se traîne sous la *Loi* : « La Loi, qui fut donnée à des esclaves, disciplina l'âme par des signes extérieurs et sensibles, la traînant, pour ainsi dire, avec des chaînes à l'obéissance de ses commandements : mais la Parole, qui nous rend libres, fit pénétrer en nous une purification volontaire de l'âme et, partant, du corps. Cela fait, les liens de l'esclavage auxquels l'homme s'était endurci, doivent certainement être enlevés et

(1) *Dicitur quidem secundum hæc per dilectionem, sentitur supra hæc secundum magnitudinem.* L. II, c. 13, § 4.

l'homme doit suivre Dieu sans chaînes. Les exigences de la liberté doivent donc s'étendre d'autant plus loin, et l'obéissance au Roi doit être d'autant plus grande, que nous sommes libres maintenant et personne ne doit rebrousser chemin, se montrant indigne de son Libérateur; car il ne nous a point délivrés pour que nous puissions le quitter. — Quiconque abandonne la source de toute grâce, qui est avec le Seigneur, ne peut, par lui-même, trouver la nourriture du salut; mais Christ nous a rendus libres pour que nous l'aimions, en proportion des biens que nous avons reçus de Lui (1). »

Voyons, enfin, la doctrine d'Irénée sur la Rédemption. Néander, après avoir établi que l'image *originale* de l'humanité apparaît à Irénée, comme une vie parfaitement sainte, à laquelle se communique un élément divin qui devrait la sanctifier à tous les degrés de son développement, résume ainsi les doctrines de l'évêque : « La Parole seule du Père pouvait nous révéler le Père et nous ne pouvions rien apprendre, à moins que cette Parole ne nous apparût et ne nous enseignât elle-même. L'homme doit recevoir Dieu en lui-même, et Dieu doit demeurer dans l'humanité. — Le médiateur entre Dieu et l'homme doit de nouveau rétablir l'union entre eux. Il doit traverser tous les âges, afin de les sanctifier tous, et afin de restaurer en l'homme l'image parfaite de Dieu, qui est une parfaite sainteté. Dans une nature humaine, semblable à celle qu'accablait le péché, il a condamné le péché, puis, comme une chose condamnée, il l'a exilé loin de la nature humaine (Rom. VIII, 3); mais Dieu exigea de l'homme qu'il devînt semblable à lui. Les hommes étaient les prisonniers du Malin, de Satan; Christ s'est donné en rançon pour les prisonniers. Le péché a régné sur nous, qui appartenons à Dieu; Dieu nous a délivrés, non par force, mais par la

(1) L. IV, c. 13, 14.

voie de la justice, en tant qu'il a racheté ceux qui lui appartenaient. Si Christ n'avait point, comme homme, vaincu l'adversaire de l'homme; si l'ennemi n'avait pas été vaincu, par la voie de la justice : d'autre part, si Christ, comme Dieu, n'avait pas accordé le don du salut, nous ne posséderions pas ce don d'une manière assurée. Et si l'homme ne devenait pas uni à Dieu, il ne pourrait avoir part à une vie impérissable. C'est par l'obéissance d'un seul que plusieurs doivent devenir justes, et obtenir le salut ; car la vie éternelle, c'est le fruit de la justice. Ce qu'implique cette déclaration, que l'homme est créé à l'image de Dieu, n'avait pas encore paru dans toute sa clarté, car la Parole était encore invisible. De là vient que l'homme perdit bientôt sa ressemblance avec Dieu. Mais, quand la Parole devint chair, Christ mit son sceau aux deux images. Il révéla véritablement l'image de Dieu, en devenant lui-même ce qui composait cette image; et il montra incontestablement la ressemblance de l'homme avec Dieu, en faisant l'homme à l'image de Dieu, qui est invisible (1). »

V.

Sa Controverse.

Il n'entre pas dans notre plan d'exposer les controverses d'Irénée avec les hérétiques. Disons pourtant quelques mots de ces Gnostiques, les ennemis les plus dangereux de l'Eglise naissante, puisque leur triomphe eût été l'entière destruction de la *vie* dans l'Eglise.

La *Gnose* (connaissance), par opposition à la foi, prétendait sonder les mystères divins. D'origine juive et païenne, et vivant en Asie-Mineure, les

(1) *Irénée*, l. III, c. 20. — *Neander's Ch. Hist.* II, 417.

Gnostiques se livraient à toutes sortes de spéculations sur le monde des esprits. Nous en retrouvons les germes dans l'Eglise de Colosses. (Ep. II, 8, 18. Voy. aussi Actes XX, 29. I Jean II, 18. I Tim. I, 4 ; Tite III, 9.) Dans d'autres Eglises apostoliques, celles de Pergame, d'Ephèse et de Thyatire, quelques-uns, méconnaissant l'élément moral et sanctifiant de la foi, « tournaient la grâce en dissolution. » C'était la ruine *complète* de l'homme. Le Gnosticisme fit naufrage quant à Dieu : voulant expliquer l'inexplicable problème de l'origine du bien et du mal, il supposa un Etre divin, parfait, mais caché, dont la substance se manifeste par des *Eons* (esprits) : du mélange de ceux-ci avec la matière, naquirent le monde et le mal. Le Dieu de la création est donc un Esprit inférieur, borné, un *Démiurge* qui imprégna la matière des principes divins, reçus du Dieu suprême. Le démiurge se choisit, pour peuple, les Juifs, mais il livra les païens à la puissance des démons. Le salut est venu par un Esprit supérieur, émanation divine. Aussi son corps ne fut qu'apparent et il sauva le monde par la manifestation du Dieu caché (1).

On le voit donc, ce déplorable système brisait tout rapport entre la Loi et la Grâce, entre la Création et le Salut. Toute la vie de Christ n'est qu'une fantasmagorie, et le christianisme, une simple pierre d'attente pour arriver au Gnosticisme.

C'est dans cette lutte qu'Irénée se prit vaillamment corps à corps avec les adversaires de la foi et, armé de la Sainte-Ecriture, il les confondit.

A Lyon, l'an 193, il écrivit ses trois premiers livres *contre les hérétiques* et, deux ans après, les deux derniers. On ne possède qu'une traduction latine (l'an 385) de cet ouvrage, avec quelques fragments de l'original en grec. Les autres écrits d'Irénée sont irrévocablement perdus.

(1) Pour plus de détails, voyez *Les grands Hommes de l'Eglise*, p. 25.

Quant à sa lettre à l'évêque de Rome, Victor 1er, je dirai seulement qu'il s'agissait, dans les Eglises d'Orient et d'Occident, de fixer le jour où l'on devait célébrer la Pâque. L'Orient gardait la fête le jour même où l'agneau pascal était immolé chez les Juifs, le 14e jour du mois de Nisan; l'Occident se conformait à une tradition apostolique et célébrait la Pâque, le Vendredi, en commémoration de la mort du Sauveur, ainsi que le Dimanche, en commémoration de sa résurrection. — Victor, tranchant déjà du maître, lance une lettre contre les Eglises dissidentes d'Orient, en les enjoignant de suivre l'exemple de Rome. C'est dans cette circonstance (1) qu'Irénée répondit, au nom de son Eglise, pour déclarer à Victor que l'unité de l'Eglise de Christ n'était pas à la merci des rites.

Il mettait plus haut que toutes les observances du culte « cette charité, plus précieuse que toute science, préférable au don de prophétiser et supérieure à toute autre grâce de Dieu. » Irénée était, du reste, appuyé par l'exemple de plusieurs évêques qui rejetèrent l'excommunication de Victor, et notamment de celui de Polycrate, évêque d'Ephèse, qui n'avait pas craint de dire à l'évêque de Rome : « Vos menaces ne sont pas capables de m'ébranler. » On était la suprématie papale à cette époque? (2)

Mais bientôt Irénée allait terminer ses luttes et se reposer, après vingt-quatre ans d'un laborieux ministère à Lyon. Le 28 juin, l'an 202, il périt, d'une mort violente, sans qu'on puisse déterminer bien clairement les circonstances de cette mort. A l'occasion de l'anniversaire de l'empereur Septime-Sévère, les

(1) Le premier Concile se tint à Lyon pour résoudre la question, et le fit dans le sens de Victor. Perrenud, p. 19.

(2) Je renvoie encore aux *Grands Hommes de l'Eglise*, pour voir dans quel sens (celui d'un simple respect, non d'une foi aveugle), nous devons interpréter l'*Ecclesia Apostolica* à Rome, pour Irénée. — Voyez aussi Neander, I, 574.

chrétiens, ayant refusé de prendre part à une fête païenne, furent égorgés par centaines.

Est-ce alors que mourut le vénérable Irénée? — La tradition en fait un martyr.

VI.

Son titre d'évêque.

On se ferait des idées radicalement fausses de la constitution de l'Eglise, à cette époque, si l'on rattachait aux fonctions d'un évêque une *souveraineté* sur ses autres collègues dans le ministère. *Evêque, Presbyter, Ancien*, ces termes, dans l'origine, désignaient absolument la même charge. Après le siècle apostolique, on donna à celui qui *présidait* l'assemblée des presbyters ou anciens, (pour employer le mot français) le nom grec de *Episcopos* ou surveillant. — Puis cette fonction étant devenue plus ou moins permanente, le nom d'*episcopos*, évêque, fut porté exclusivement par le président. Les évêques et les anciens n'en conservaient pas moins le nom de Presbyter.

L'évêque n'était que le premier entre ses égaux, *primus inter pares;* les anciens étaient le collége indépendant et gouvernant. « Aussi tard que le troisième siècle, dit Néander, les Anciens maintinrent leur position, comme collège de conseillers, à côté des évêques; et ceux-ci ne pouvaient rien faire d'important, sans appeler à leur aide l'assemblée délibérante des Anciens. (*Presbyterium contrahere.*) Quand Cyprien, évêque de l'Eglise à Carthage, se trouvait séparé de son troupeau, par crainte de la persécution, et qu'il avait à entreprendre quelque affaire qui se rapportât aux intérêts de l'Eglise, il en informait aussitôt les Anciens qu'il avait laissés à Carthage, et il leur faisait ses excuses chaque fois qu'il devait prendre une

décision sans avoir pu les consulter (1).

Irénée était évêque dans le sens indiqué et, dans ses écrits, il emploie indifféremment les termes d'évêque ou d'ancien (L. IV, 26) et ne les distingue que pour accorder une présidence *honoraire* à l'un des anciens. (L. III, 14. Act. XX, 17.)

Ceux qui, pour soutenir le système qui a prévalu depuis, s'appuieraient sur une tradition qui avait cours à la fin du deuxième siècle, prétendant que l'apôtre Jean avait créé les évêques, au sens moderne du mot, ou qui mettraient en avant certaines *lettres* d'Ignace, se rappelleront, d'abord, qu'une tradition n'est jamais un *fait*, or nous alléguons un fait — et, ensuite, ils feront bien de prouver l'*authenticité* de ces lettres de l'évêque d'Antioche (2).

VII.

L'évêque Zacharie. — Cryptes. — L'évêque Just.

Irénée eut pour successeur l'évêque Zacharias, dont le ministère ne dura que peu de temps. Viennent ensuite des noms moins connus, Helius, Faustinus. Ce dernier écrivit contre l'évêque d'Arles, Marcien, tombé dans l'erreur de Novatien. — Puis, on a des Verus, des Julius, des Ptolemeus et quatre autres évêques dont l'histoire ne dit rien. — Après le grand éclat qu'avait jeté ce brillant flambeau, Irénée, la nuit paraissait d'autant plus sombre; de profondes ténèbres s'étendaient déjà sur l'Eglise de Lyon.

Le chrétien ne rend plus son témoignage à la face du monde, il se cache, et c'est alors qu'un Badulphe

(1) *A primordio episcopatus mei statui, nihil sine consilio vestro mea privatim sententia gerere. Sicut honor mutuus poscit, in commune tractabimus.* Ep. 5. — Néand. I, 262.

(2) *Ancient Syriac Version of the Epistles of S. Ignatius*, etc., by the Rev. W. Cureton of the British Museum. Lond. 1845.

vient s'établir dans une *crypte* (1), au confluent du Rhône et de la Saône et qui était dédiée à ceux qui avaient combattu pour la foi, aux Pothin et aux Blandine. Badulphe, selon la tradition, fonda, sur cet emplacement, avec les matériaux d'un temple d'Auguste, renversé par les chrétiens, une maison qui devait devenir plus tard la fameuse abbaye d'*Ainay* (2) et dont il fut, paraît-il, le premier abbé.

Les chrétiens étaient donc devenus assez nombreux pour persécuter les païens et démolir leurs autels. Il y a plus, au quatrième siècle, nous trouvons les basiliques des Machabées, de Saint-Irénée, de Saint-Nizier et d'Ainay, et plusieurs monastères qui s'élevèrent successivement.

Mais tout cela n'était pas capable de sauver l'ancienne société qui croulait de toutes parts, ni de repeupler cette Gaule, jadis si florissante et dont les vastes campagnes restaient incultes, ni de consoler ces misérables paysans Lyonnais, attachés à la terre de leur seigneur, gémissant sous les impôts et vendus avec leurs champs.

Et pourtant, quel glorieux rôle était réservé aux ministres de la religion, au sein de ces populations et pendant ce moyen-âge, qui a déjà commencé!

Au lieu de s'enfermer dans des cloîtres, de matérialiser le culte, d'attribuer aux sacrements une vertu magique, parce que clergé et peuple ne croyaient plus à l'efficace de la grâce, pourquoi ces hommes, qui avaient concentré autour d'eux l'instruction, les lumières, les richesses, ne se servaient-ils pas de ces

(1) Ces oratoires souterrains étaient des lieux de ténèbres et d'infection où l'on brûlait des cierges et de l'encens. La plus fameuse de nos jours, à Lyon, est celle qui se trouve au-dessous de l'église de St-Irénée, et que l'on ferait remonter jusqu'au troisième siècle. Ce qu'il y a de certain, c'est que ses effets de lumière sont merveilleux.

(2) D'*Athanatos*, immortel, par allusion aux martyrs. Etymologie plus prétentieuse que solide. J'aime mieux celle qui s'appuie sur le vieux mot *Esnay*, et qui donne ἐς ναόν, vers le temple.

moyens pour éclairer ce peuple dont ils se disaient les amis?

Chose étrange! de béats admirateurs du moyen-âge s'extasient encore devant cette centralisation de lumières et de science dans les couvents! — Tout était ténèbres d'Egypte, disent-ils, sauf dans ces terres de Goscen! — Mais, à qui la faute, quand le clergé est souverain?

Charlemagne, empereur, répandit l'instruction chez le peuple : les Musulmans, vainqueurs, cultivèrent les sciences à Cordoue et à Grenade. — Arrivée au pinacle du temple, sous Innocent III, Rome s'est-elle souvenue des ignorants, a-t-elle « ouvert la porte aux prisonniers? » Les services qu'elle a pu leur rendre, en présence de la brutalité des maîtres, se font oublier, en présence des exactions dont elle accable ses propres tributaires et des immenses ressources dont elle peut disposer, au profit des masses. Après cela, on répète, avec une certaine impudence, *la lumière, c'était nous!* « C'est une étrange façon d'agir, observe spirituellement un auteur, que de de crever les yeux à tout le monde et de s'écrier ensuite : Moi seul j'ai des yeux; que deviendriez-vous, si je n'y voyais pas pour vous, si je n'étais pas là pour vous conduire? (1) » et il ajoute : « Disposer d'une influence incomparable, en disposer pendant plusieurs centaines d'années, avoir une organisation qui atteint les grands et les petits, posséder, soi, ces lumières dont on se vante de conserver le dépôt, et ne pas les transmettre, et laisser, en fin de compte, des populations plongées dans une ignorance absolue, engourdies dans les pratiques, asservies à la direction, privées de la Bible, ne soupçonnant pas même son existence, incapables en tout cas d'en déchiffrer une ligne, si elle la possédait, avoir pu cela

(1) Le *Christianisme au moyen-âge*, par M. le Comte Agénor de Gasparin, p. 225.

et avoir fait cela, c'est avoir crevé les yeux au peuple. »

Ces justes et éloquentes remarques s'appliquent d'autant plus à Lyon que, du sixième au neuvième siècles, ce fut une ville essentiellement papale ; plus de vie politique, dans la commune, plus d'indépendance dans l'administration, à vrai dire, la cité a disparu, tout est église.

Terminons la période par un nom respecté.

L'an 374, Just devient évêque de Lyon. Il assiste aux Conciles de Valence et d'Aquilée, et se retire en Egypte, pour y faire pénitence, selon les idées dégénérées de l'Eglise. Il meurt dans sa retraite. On rapporte son corps à Lyon et on l'enterre dans l'église des Machabées, qui fut consacrée à sa mémoire.

CHAPITRE II.

DOMINATION BOURGUIGNONE.

(415-554.)

I.

L'évêque Eucher. — Recluseries. — Caractère de l'époque. — Le poète Sidoine. — Jugement sur lui.

Les Romains font place aux Bourguignons. Gondicaire, leur chef, passe le Rhin, défait les Romains dont il se reconnaît l'allié, pour quelque temps, et accepte la couronne que ses sujets lui offrent, l'an 414. — Ainsi fut fondé le royaume de Bourgogne dans les Gaules. Gondicaire fixa sa résidence royale à Genève, puis à Vienne, qu'il soumit, ainsi que Lyon.

Quelques années plus tard, un riche et puissant

sénateur, père de dix enfants, Eucher se sépare de sa femme et se retire chez les religieux du monastère de Lérins, à Tours; il parvient ensuite, par ses vertus, au siège épiscopal (434).

Auteur de deux traités sur la vie ascétique, Eucher voulut réaliser sa théorie et établit les *recluseries*.

C'étaient de petits ermitages, composés d'une chapelle et d'une cellule attenante, de dix pieds de long, sur autant de large, dans lesquels des personnes de l'un et de l'autre sexe, se consacraient à la pénitence la plus austère (1). La cérémonie de la réclusion se faisait après une épreuve de quatre ans. L'évêque, accompagné de son clergé, conduisait le reclus dans sa cellule et en faisait murer la porte, sur laquelle il apposait son sceau.

On voit ce qu'était devenu le spiritualisme chrétien, au cinquième siècle : dire sa messe, dans cette affreuse solitude, si l'on était prêtre, ou, pour tout autre reclus, s'y laisser brûler vivant, si un incendie éclatait, plutôt que de rompre son vœu, c'était le comble de la perfection ou de la félicité.

« Je ne te prie point de les ôter du monde, avait demandé le Sauveur, mais de les préserver du malin. » (S. Jean, XVII, 15.) Mais le sel avait perdu sa saveur, et « il n'était plus propre ni pour la terre ni pour le fumier. »

(1) Ces sépulcres avaient trois fenêtres : une, pour le service alimentaire, une pour l'air, et une troisième, par laquelle le reclus entendait la messe et recevait les aumônes; puis, il sortait de ce lieu, comme il y avait vécu, *cadavre*. Un auteur, qui n'aime guère les moines fainéants, observe, à propos d'une recluse qui avait passé 80 ans dans sa cellule, qu'elle voulait gagner le ciel, sans sortir de sa chambre.

Il y eut à Lyon plus de dix recluseries d'hommes. Il y en eut quatre de filles. Les recluseries principales étaient celles de S. Barthélemy, de S. Irénée, de S. Clair, de S. Sébastien; des Conciles déterminaient les dimensions de chaque cellule et la disposition de ses fenêtres. Ce n'est qu'au commencement du XVIe siècle que les recluseries cessèrent. (*Cochard*, Archives du Rhône, I, 407. — *Péricaud*, année 1364, p. 13.)

Ajoutons, que, tout en ayant l'apparence de fuir et de haïr le monde, jamais l'Eglise ne s'est plus confondue avec le monde qu'à notre époque.

« De grands seigneurs, chrétiens à peine, dit M. Guizot, d'anciens préfets des Gaules, des hommes du monde et de plaisir devenaient souvent évêques : ils finissaient même par y être obligés, s'ils voulaient prendre part au mouvement moral de l'Europe, conserver quelque importance et exercer quelque influence active, — mais, en devenant évêques, ces hommes, ne dépouillaient pas complètement leurs habitudes, leurs goûts. Le rhéteur, le grammairien, le bel esprit, l'homme du monde et de plaisir ne disparaissaient pas toujours, sous le manteau épiscopal, et les deux genres de mœurs se trouvaient quelquefois bizarrement rapprochés (1). »

Ce mélange des vocations se trouve chez *Sidonius* (né à Lyon, 430,) le grand littérateur du temps, philosophe, professeur, poète célèbre, et plus tard, évêque de Clermont. Bien plus, lors d'une invasion de Visigoths qui menaçaient l'Auvergne, l'évêque prit les armes et les repoussa (474). Envoyé ensuite en exil par le prince Visigoth, qui était revenu à la charge, Sidoine finit par fléchir, et fit le panégyrique d'Euric.

Sidoine était marié et eut plusieurs enfants de sa femme Papianilla, qui vécut encore plusieurs années après que Sidoine eût été élevé à l'épiscopat, « mais on ne peut pas douter, observent les Bénédictins, qu'elle ne fût devenue sa sœur, selon l'ordre des canons (2). »

Il dut descendre de son siége épiscopal, avant sa mort, qui arriva en 489.

« Indépendamment de leur mérite propre, dit Charles Nodier, les écrits de Sidoine doivent être

(1) *Cours d'Histoire moderne*, I, 131.
(2) *Histoire littéraire de la France*, II, p. 555.

considérés comme un monument précieux de la littérature intermédiaire; simple, vrai, pittoresque, comme tous les poètes qui ont touché à l'histoire, il abonde en détails, qu'on ne trouverait pas ailleurs. C'est, pour nous Gaulois, le *César* et le *Tacite* du moyen-âge (1). »

II.

L'évêque Patiens. — Temple splendide. — Description. — Gondebaud.

Patiens, à de longues années d'intervalle, succéda à Eucher (vers 451 ou 475). Lors d'une famine qui désolait le pays, il se distingua par ses abondantes aumônes. Ce qui lui valut les éloges de Sidoine qui le compara au Triptolème de la Fable et, plus convenablement, au Joseph de la Bible (Epist. VI, 12).

On parle aussi d'un magnifique temple que Patiens fit bâtir.

Sidoine en fait une brillante description.

« Sa face regarde l'Orient équinoxial. Le soleil est attiré par des lambris resplendissants, et reflète sur le jaunâtre métal ses rayons dorés. Des marbres d'espèces variées ornent la voûte, les fenêtres et le pavé, et, sous des figures peintes, un enduit d'un vert printanier fait briller des saphirs sur des vitraux verdoyants. De superbes colonnes en marbre d'Aquitaine supportent un triple portique qui forme l'entrée du temple. Au fond du beau vestibule, sont d'autres portiques semblables au premier; et une forêt de colonnes qui se déroulent au loin, environne la grande nef..... (2). »

Patiens recevait à sa table somptueusement char-

(1) *Bib. sac.*, p. 252. Cité par *Péricaud*. Voyez aussi *Montfalcon*. Hist. de Lyon, I, 262.
(2) Cité par *Montfalcon*, I, 263.

gée, le prince arien Gondebaud, et il était lié d'amitié avec Agrippine, épouse de Chilpéric II, qui l'encourageait dans ses œuvres de charité.

Il mourut vers l'an 491, après avoir fidèlement travaillé à la conversion des Ariens.

Les successeurs de Patiens, aussi ardents que lui pour la conversion de Gondebaud, parvinrent à obtenir de lui qu'il serait présent à une conférence contre les Ariens. Ceux-ci nomment pour défenseur, Boniface, leur grand champion. Avitus, évêque de Vienne, l'attaque; Gondebaud reste arien et meurt en 516, laissant un Code de lois, un des plus anciens dont on ait conservé le texte et qui régira la Bourgogne jusqu'à la mort de Louis-le-Débonnaire qui l'abolit (1).

Le royaume bourguignon est sur son déclin. Fondé par la force, il tombe de même sous les coups des Francs (534). Il avait subsisté, selon quelques-uns, environ 125 ans.

CHAPITRE III.

DOMINATION MÉROVINGIENNE.

(534 à 771.)

I.

L'Hôtel-Dieu. — Les évêques Sacerdos et Nizier. — Concile.

Les deux fils de Clovis, Clotaire et Childebert, s'étaient partagé la Bourgogne, après en avoir chassé

(1) *Sismondi*, Hist. des Français, I, 208.
On publia à Lyon, au commencement du VIe siècle, la fameuse loi Gombette, (du nom du législateur) dont nous dirons un mot

le roi Gondemar. De 534 à 561, la Bourgogne n'eut point de roi.

C'est au milieu de cette dernière période (546), que l'on fonde à Lyon un hospice pour les malades et les nombreux pèlerins qui traversaient cette ville.

Voici dans quelles circonstances.

L'évêque de Lyon, Sacerdos, proposa à Childebert, roi des Francs, alors à Lyon, ainsi qu'à la reine Ultrogotte, d'établir un asile pour les malades, les pauvres, les gens de guerre et les pèlerins, et le célèbre *Hôtel-Dieu* fut fondé (1). Au Concile d'Orléans (549), Sacerdos mentionna le fait.

La reconnaissance qu'on éprouva envers Ultrogotte devint bientôt de la superstition. On lui attribua des miracles, et on assura que la *sainte*, ayant passé une nuit à prier, près d'un tombeau, c'était à cet acte qu'il fallait attribuer le recouvrement de la vue de trois aveugles subitement guéris.

Sacerdos se rend à Paris, désireux d'obtenir pour son neveu le siége épiscopal de Lyon que lui-même quittait. Nizier l'obtient et préside un concile à Lyon (567).

De famille patricienne et contemporain de Grégoire de Tours, Nizier avait des mœurs pures. Il montra une grande libéralité dans une terrible peste qui ravagea les Gaules, en 571. La mort était subite; il naissait, à l'aine ou à l'aisselle, une plaie semblable à un serpent, et le venin empoisonnait si promptement les malades, qu'ils mouraient bientôt (2).

A cette calamité il faut joindre l'inondation du

plus loin. Gondebaud fit son *Code* à Ambérieux, dans le Bugey. Montesquieu le regarde comme le meilleur que les *barbares* eussent produit jusqu'alors. (*Péricaud*, p. 20.)

(1) En 1819, deux statues, celle de Childebert et celle de la Reine, décoraient la façade de l'Hôtel.

(2) *Grég. de Tours*, Hist. des Francs, IV, 31. Cité par Péricaud.

Rhône qui chassa les habitants effrayés sur les hauteurs de Fourvières et de S. Sébastien. (580).

Trois ans après, un nouveau Concile se réunit à Lyon, et ordonne, dans son dernier *canon* que, dans chaque ville, il y aura un logement séparé pour les lépreux, qui seront vêtus et nourris aux dépens de l'Eglise (583).

II.

Les Sarrasins. — Lyon à la fin du VIIIe siècle.

Nous sommes à l'époque de l'invasion des Sarrasins. Partis d'Espagne, ils avaient traversé le Languedoc, la Provence, le Dauphiné, et ils étaient arrivés sous les murs de Lyon. La panique est partout. L'évêque Fulcoade fuit le premier. La ville est saccagée; la basilique de Patiens disparaît sous les coups des Arabes, l'abbaye d'Ainay est dévastée; celle de l'Ile-Barbe, ruinée; tous les beaux édifices sont détruits, et les vainqueurs sont déjà en marche pour Mâcon, Tournus ; ils arrivent devant Sens.

Charles Martel se met en campagne (733), reconquiert Lyon, et, après avoir satisfait ses Francs avec les biens du clergé, il fait partir une armée de Lyon sous le commandement de son frère Childebrand.

On le comprend, ces invasions ruinaient le pays, encombraient les monastères d'hommes, de femmes, d'esclaves de toutes les nations.

A Lyon, dit un historien, « il n'y avait plus ni paix, ni ordre public, ni liberté; des mains sans intelligence et sans vigueur tenaient les rênes de l'Etat ou plutôt les laissaient flotter au hasard. Tout était confusion, ignorance et faiblesse..... On donnait des évêchés à des gens tonsurés à peine et sans aucune teinture des lettres ; on les conférait à des enfants, même à des femmes (1). »

(1) *Montfalcon*, I, 285.

CHAPITRE IV.

DOMINATION CARLOVINGIENNE.

(771 à 900 environ.)

I.

Charlemagne. — Son bibliothécaire Leidrade. — L'archevêque Agobard et les fils rebelles de Louis-le-Débonnaire. — L'archevêque Amolon et les miracles apocryphes.

Charlemagne paraît. Maître absolu, en 771, il traverse plusieurs fois Lyon et nomme son bibliothécaire, le savant Leidrade, archevêque du diocèse (1). Leidrade fait réparer les églises détruites par les Sarrasins et meurt, en 816, après s'être retiré dans un monastère.

Agobard, son chorévêque, lui succède (814), et, non seulement se range du côté de Lothaire, révolté contre son père, Louis-le-Débonnaire, mais il écrit encore une apologie pour justifier la révolte des enfants de l'infortuné Louis.

Mais le *Débonnaire* s'était aliéné les évêques en voulant introduire des réformes et en étant aux ministres du sanctuaire leurs cuirasses, leurs chevaux et leurs éperons dorés. Une assemblée d'évêques avait donc prononcé la déchéance du fils de Charlemagne, et l'avait fait jeter dans un monastère. Agobard avait pris part à cette scandaleuse révolte. Il s'était écrié :

« Écoutez, ô nations de la terre ! Que du levant

(1) Sur la liste des évêques et archevêques de Lyon, Leidrade est le premier qui porte ce dernier titre.

au couchant, du nord au midi, l'univers l'apprenne. Les enfants de l'Empereur ont eu raison de se soulever contre leur père! »

Puis Agobard accompagne en Italie Lothaire, qui fuyait la colère paternelle.

Un Concile de Thionville somme trois fois Agobard de se rendre dans son sein, mais ayant refusé de paraître, il est déposé de sa charge (1).

Rendu à la liberté, Louis-le-Débonnaire reprit un instant le pouvoir et en profita pour pardonner au coupable prélat, qui remonta ainsi sur son siége. Mais tous deux moururent en 840; le monarque ne survécut que de quinze jours à son archevêque.

Amolon, disciple d'Agobard, hérite du siége vacant et s'élève courageusement contre certains miracles qu'auraient faits des reliques, apportées de Rome à Dijon (844), par deux étrangers : il s'élève également contre les convulsions qu'éprouvaient des femmes en présence de ces reliques. Il pria l'évêque de Langres, qui le consultait à cet effet, d'imiter le sage exemple d'Agobard, qui faisait fustiger les prétendus possédés.

« A-t-on jamais vu dans les églises de Dieu et dans celles qui sont consacrées aux bienheureux martyrs, des miracles guérir ceux qui ne sont point malades; et qui plus est, ôter la raison à ceux qui se portent bien ? »

Après cela, l'archevêque engageait son confrère de Langres à faire enfouir secrètement, dans la terre, les reliques, au cas, disait-il, qu'étant de quelque saint, elles ne fussent exposées à être profanées (2).

(1) *Archives du Rhône*, I, 349.
(2) *Idem*, I, 356.

II.

Gothescalc et la Prédestination.

Un moine du diocèse de Reims, Gothescalc, enseignait que Dieu avait prédestiné certains hommes à la perdition.

Condamné au Concile de Mayence, déposé par celui de Crécy-sur-Oise, fouetté de verges, jeté dans les prisons d'un monastère, le malheureux prédestinacien mourut, douze ou quinze ans après, privé même de sépulture.

Son métropolitain, Hincmar, pour justifier sa conduite, écrivit à l'archevêque de Lyon, Amolon, qui approuva son collègue. Mais Rémi, successeur d'Amolon, en jugea tout autrement, et accusa de cruauté les évêques qui avaient condamné le moine.

Il prouva encore que c'était une calomnie contre Gothescalc que de prétendre qu'il enseignait que Dieu prédestinait les réprouvés à l'impiété.

Un Concile, réuni à Valence, sous la présidence de Rémi, cassa le décret du Concile de Crécy et formula ainsi la doctrine, dans son second *canon* : « Nous ne croyons point que la prescience de Dieu ait imposé la nécessité à aucun méchant de ne pouvoir être autrement, mais, comme Dieu, par sa toute-puissance et immuable majesté, sait toutes choses avant qu'elles arrivent, aussi a-t-il connu ce que le méchant serait par sa propre mauvaise volonté, et nous croyons que le méchant est condamné par le mérite de sa propre iniquité, et que les méchants périssent, non pas, parce qu'ils n'ont pas pu être bons, mais parce qu'ils ne l'ont pas voulu ; et ainsi, c'est par leur propre faute qu'ils sont demeurés dans la masse de la damnation ou par le péché originel ou par l'actuel, et, avec le Concile d'Orange,

nous disons anathème à ceux qui disent qu'il y en a quelques-uns qui ont été prédestinés au mal par la divine puissance, ensorte qu'ils ne pourraient pas faire autrement. »

Le Concile ajoute :

« Nous croyons qu'il faut tenir très fermement que toute la multitude des fidèles, qui a été régénérée d'eau et du Saint-Esprit, et qui a été vraiment incorporée à l'Eglise, qui suit la doctrine des Apôtres, a été baptisée en la mort de Jésus-Christ et lavée de ses péchés en son sang, parce qu'en eux la régénération n'a pu être vraie, s'il ne s'en était fait une vraie rédemption, vu que dans les sacrements de l'Eglise il n'y a rien de vain ni de trompeur, mais que tout y est vrai et appuyé sur la propre vérité et sincérité; que toutefois, de cette multitude de fidèles et de rachetés, les uns sont sauvés en salut éternel, parce que, par la grâce de Dieu, ils demeurent fidèlement en la rédemption, portant la voix du Seigneur dans leur cœur, « celui qui persévèrera jusqu'à la fin, celui-là sera sauvé, » et les autres, parce qu'ils n'ont point voulu demeurer au salut de la foi qu'ils ont reçue au commencement, mais ont choisi et imaginé rendre vaine et inutile la grâce de la rédemption par une perverse doctrine et par une mauvaise vie que de la conserver, ils ne parviennent nullement à la plénitude du salut ni à la perception de la béatitude (1). »

A cette déclaration de foi du Concile, Hincmar répondit par la publication d'un gros volume sur le *Libre Arbitre :* mais l'an 859, il se tint un autre Concile à Langres, que Rémi présida de nouveau et où l'on confirma les doctrines du Concile de Valence. En 864, Hincmar écrivit encore au pape Nicolas, et l'affaire en resta là.

(1) *Le Sueur*, Hist. de l'Eglise et de l'Empire, VII, p. 158.

III.

Etat religieux de Lyon au IXe siècle. — Instruction. — Superstitions des Tempestaires. — Les bœufs. — Miracles. — Corruption du temps.

Avant de nous séparer de notre siècle, disons quelque chose de l'état religieux de Lyon et des superstitions qui l'enveloppaient de toutes parts.

Leidrade et Agobard nous serviront tous deux de guides.

Leidrade, ayant reçu l'ordre de Charlemagne de restaurer les églises, y avait aussi établi des écoles de chantres. Voici, du reste, le compte-rendu de ses travaux à l'empereur : « J'ai établi dans Lyon l'ordre de la psalmodie, adopté dans votre palais, et j'ai formé des écoles de chantres qui en savent assez pour instruire les autres. J'ai également institué des écoles de lecteurs, non-seulement pour lire les leçons de l'*Office,* mais encore pour méditer et pour pénétrer le sens des livres divins. Il en est qui entendent déjà en partie le sens spirituel de l'Evangile et la plupart connaissent celui des Prophètes, des livres de Salomon, des Psaumes et même du livre de Job. J'ai eu soin de faire également écrire pour cette Eglise, les livres dont elle a besoin, et je l'ai pourvue d'habits sacerdotaux et de vases sacrés (1). »

A ces travaux utiles se mêlaient, hélas! ceux qu'inspirait la superstition populaire et par lesquels on s'attirait sans doute plus de gloire que par les précédents. C'est ainsi que Leidrade faisait rapporter en France les reliques de S. Cyprien, évêque de Carthage, de S. Spirat et la tête de S. Pantaléon!

Les ambassadeurs que Charlemagne avait envoyés

(1) *Archives du Rhône,* I, p. 341.

en Perse avaient rapporté ces reliques, qui furent déposées dans la cathédrale.

Après cela, on cesse d'être surpris de voir que dans une lettre, adressée à sa sœur, pour sympathiser avec elle sur la mort d'un fils et d'un frère, Leidrade n'a d'autres consolations à lui offrir que dans les prières pour les morts (1).

Quant à Agobard, son successeur, il combattit avec intelligence et fermeté les lois bourguignonnes qui favorisaient le duel pour leur substituer les *Capitulaires* de Charlemagne.

Il s'attaqua encore à la ridicule croyance aux *Tempestaires*. La foi populaire s'imaginait, qu'à leur gré, des hommes soulevaient les tempêtes, agitaient les arbres chargés de fruits, submergeaient les animaux, puis vendaient fruits et animaux à des voyageurs accourus sur les ailes des vents.

« Nous avons entendu beaucoup de gens assez fous et assez aveugles pour croire qu'il existe une certaine région, appelée *Magonie*, d'où partent, voyageant sur les nuages, des navires qui ont servi à transporter dans cette même contrée des fruits abattus par la grêle et détruits par la tempête, après, toutefois, que la valeur des blés et des autres fruits a été payée par les navigateurs aériens aux Tempestaires desquels ils l'ont reçue. Nous avons vu même plusieurs de ces insensés qui, croyant à la réalité de choses aussi absurdes, montrèrent à la foule assemblée quatre personnes enchaînées, trois hommes et une femme, qu'ils disaient être tombés de ces navires depuis quelques jours. Ils les retenaient dans les fers, lorsqu'ils les amenèrent devant moi, suivis de la multitude, afin de les lapider; mais après une longue discussion, la vérité ayant enfin triomphé, ceux qui les avaient montrés au peuple se trouvèrent,

(1) Voy. *Œuvres d'Agobard*, Edition Baluze. (1660.)

comme dit un prophète, aussi confus qu'un voleur lorsqu'il est surpris (1). »

Citons encore une autre superstition de son temps que combat Agobard et qui n'est pas moins curieuse que la précédente.

Il y a peu d'années, dit-il, à l'occasion d'une mortalité de bœufs, « on avait semé le bruit absurde que Grimoald, duc de Bénévent, parce qu'il était l'ennemi de l'empereur très chrétien Charles, avait envoyé des hommes chargés de répandre sur les plaines et les montagnes, dans les prairies et les fontaines, une poudre pernicieuse qui, ainsi répandue, donnait la mort aux bœufs. Nous avons ouï dire que beaucoup de personnes, prévenues de ce délit, furent arrêtées, et que quelques-unes furent massacrées, d'autres attachées sur des planches et jetées à l'eau, et, ce qu'il y a de plus étrange, c'est que ces hommes, après avoir été pris, rendaient témoignage contre eux-mêmes, disant qu'ils possédaient une pareille poudre, et qu'ils l'avaient répandue çà-et-là..... Une si grande démence s'est emparée de notre malheureux siècle, que les chrétiens croient aujourd'hui des choses absurdes qu'on n'aurait jamais pu faire croire autrefois aux païens, qui ignoraient le Créateur de l'univers (2). »

Un dernier trait à ce triste tableau : les historiens nous parlent d'une épidémie qui s'introduisit dans la ville, accompagnée de symptômes étonnants. Le malade souffrait d'abord de violentes douleurs auxquelles succédaient des mouvements convulsifs. Les médecins s'épuisent en vains efforts. — Alors le patient se fait transporter au tombeau d'un Saint Firmin. Quoi! point de guérison! évidemment le ma-

(1) M. Delandine assure que c'est sur la place du *Change* que ces étrangers auraient été arrêtés, et qu'on se préparait à les brûler, lorsque Agobard, survenant, les fit évader. (*Conservateur*. II, année 1787, p. 185. — Voy. aussi *Montfalcon*, I, p. 303.

(2) Cité par *Montfalcon*, I, p. 304.

lade est possédé du démon. Mais, pour chasser le diable, Agobard fait fouetter le malade et la guérison ne se fait pas attendre (1).

Il fallut demander à l'archevêque de Narbonne de faire fermer l'église de Saint-Firmin et de distribuer en aumônes les offrandes nombreuses faites au saint.

En présence de si profondes ténèbres, on comprend le jugement d'un contemporain sur le siècle. *Luitprand*, diacre et historien, après un résumé des scandales dont ses yeux furent témoins, écrivait : « Il paraît bien que Jésus-Christ dormait dans le vaisseau d'un profond sommeil, puisque la nacelle était couverte de ces forts vents qui soufflaient. Il dormait, dis-je, puisque, faisant semblant de ne pas voir les choses, il permettait qu'elles se fissent et ne se levait pas pour en faire vengeance.

» Et, ce qui semblait encore être pis, il n'y avait point de disciples qui réveillassent par leurs cris le Seigneur qui dormait : ainsi tous dormaient (2). »

C'est l'année que ces lignes ont été tracées, 912, que se tint à Coblentz un Concile composé, entre autres délégués, de huit évêques, pour remédier aux mariages incestueux devenus fréquents.

(1) On trouve d'autres faits curieux dans les OEuvres d'Agobard. C'est à *Papire Masson*, avocat au Parlement de Paris, que nous devons la conservation des œuvres d'Agobard. Un relieur de Lyon, (rue Mercière), dans la boutique duquel il entre, allait mettre en pièces un parchemin, pour en couvrir des livres. Ce manuscrit contenait les *Œuvres d'Agobard!* Masson les fit imprimer à Paris, en 1605, in-8°. Le savant *Beluze* en donna une édition correcte, en 1666, plus tard censurée à Rome, à cause du *Traité sur le Culte des Images*. (*Delandine*, Manuscrits de la Bibliothèque de Lyon, I, p. 554.)

(2) *Le Sueur*, Hist. de l'Eglise et de l'Empire, VIII, p. 53.

IV.

Souffrances des Juifs.

Retraçons en quelques traits les souffrances des Juifs à cette époque de ténèbres. Il ne s'agit que de celles qu'ils ont endurées à Lyon.

Riches et très nombreux, ils occupaient les plus beaux quartiers de la ville; les affaires commerciales les plus importantes passaient par leurs mains, mais la haine populaire, armée de la loi *Gombette*, les attendait.

Cette atroce loi bourguignonne portait : « Si un juif a frappé un chrétien, il aura le poing coupé ou paiera une amende de 75 sous d'or, non compris 15 sous d'or pour le fisc : si c'est un prêtre qu'il a frappé, il sera puni de mort. »

Les Juifs étaient donc en dehors du droit commun.

Les monastères, celui d'Ainay du nombre, s'enrichissaient des biens qu'on leur ravissait, et la calomnie accompagnait la spoliation.

Ainsi, on accusait les Juifs d'enlever les petits enfants, le soir, dans les rues, pour aller ensuite les vendre aux Sarrasins, en Espagne. Puis venaient des dénonciations plus terribles : des prêtres, du haut des chaires, les appelaient « race perverse, maudite, adultère, race de vipères, enfants du diable, » et défendaient aux chrétiens toute communication avec ces monstres.

« Il est indigne de voir les enfants de la lumière se mêler avec ceux des ténèbres, disait Agobard ; et l'Eglise de Dieu, qui doit être sans tache, pour être agréable à son céleste Epoux, doit éviter toute communion avec la Synagogue, après qu'elle en a été répudiée. Une vierge aussi sainte et aussi chaste que l'Epouse de Jésus-Christ, peut-elle fré-

quenter une prostituée et boire ou manger avec une infâme? (1) »

Et l'archevêque, il va sans dire, défendait aux jeunes filles chrétiennes d'entrer au service de ces *infâmes*. Personne ne devait boire de leur vin, ni acheter la chair d'animaux qu'ils avaient abattus.

Les Juifs avaient pourtant obtenu la permission de bâtir une Synagogue sur le versant oriental de Fourvières, appelé longtemps *Breda*, mais cette faveur, qui venait de l'empereur et qu'il avait consignée dans une Bulle d'or, fit un grand scandale.

Indiquons une autre injustice qui, par ricochet, frappait aussi les chrétiens. Il est triste d'y trouver encore le nom respecté d'Agobard.

Dans son ardeur aveugle de prosélytisme, tous les moyens lui paraissent bons, et il se transporte à la Cour, pour réclamer de Louis-le-Débonnaire la permission de baptiser les esclaves *sans l'autorisation de leurs maîtres*, avec cette arrière-pensée, qu'une fois baptisés, les esclaves devenus chrétiens, par l'efficace de l'eau, devaient se hâter de quitter leurs maîtres, et cela par ordre de l'Eglise.

L'empereur fut plus juste que l'évêque et Agobard eut un refus. Alors il se lamente, il s'écrie piteusement : « Si je refuse le baptême aux esclaves qui le demandent, j'encours la damnation éternelle, et, si je l'accorde, je crains d'irriter les hommes, et d'attirer sur moi des persécutions fâcheuses (2). » Et Agobard ne voit point que si, en effet, le sacrement est ce qu'il prétend, une question de salut ou de damnation, tout est dit; il n'a point à hésiter, il faut qu'il soit fidèle et qu'il brave la colère de son

(1) *Montfalcon*, I, 307,
(2) *Montfalcon*, I, p. 309.
La Bibliothèque de la ville possède, en manuscrit, deux ouvrages d'Agobard et le Traité *de Sacerdotii dignitate*. (Catal. *Delandine*, N° 535.)

empereur, mais il lui paraît plus prudent d'éviter les « persécutions fâcheuses » et de laisser damner les âmes.

CHAPITRE V.

DOMINATION IMPÉRIALE.

(932 à 1520.)

I.

Conrad-le-Salique fait don à l'Archevêque de la ville et du Comté de Lyon. — Les Archevêques-Rois. — Décadence du clergé comme puissance morale. — Les archevêques Halinard et Humbert I.

A la mort de Rodolphe III, roi des Bourguignons, l'empereur, Conrad-le-Salique, hérita du royaume de Bourgogne, que Rodolphe considérait déjà comme son apanage, et Lyon devint ainsi ville *impériale* (1024).

Conrad et son fils Henri firent don, à leur tour, à l'Archevêque et à son Chapitre de la ville et du comté de Lyon, et, depuis lors, les archevêques et les prêtres portèrent le titre de comtes.

L'autorité passe donc toute entière entre les mains de l'Archevêque de Lyon!

L'archevêché et les abbayes avaient d'immenses domaines qu'ils faisaient gouverner par des *avoués*. Ce qui pouvait rester de terres, après les parts faites au roi, à l'archevêque, au comte, etc., appartenait à quelques hommes libres qui pouvaient en disposer, mais ils durent bientôt les céder aux plus forts.

Quant aux *affaires*, elles étaient portées devant un

tribunal mixte, présidé par l'archevêque et le comte du Lyonnais.

Certaines églises avaient droit d'*asile* et l'on ne pouvait y poursuivre les criminels qui s'y étaient réfugiés ; le clergé avait ce qu'on appelait les *épreuves canoniques*. Au second Concile de Châlon, présidé par l'archevêque Aurélien, un moine de Lyon, accusé d'avoir empoisonné l'évêque d'Autun, *Adalgaire*, offrit de se justifier, en présence des évêques, par le *jugement de Dieu*. Coupable, il devait tomber mort, au moment de la *communion*. Il sort triomphant de l'épreuve, et il est déclaré innocent (1).

Nécessairement des conflits devaient s'élever sans cesse entre les Comtes et l'Archevêque. Aussi, ceux du Lyonnais et du Forez virent-ils bientôt toute leur autorité disparaître peu à peu ; ils durent se borner à rester maîtres chez eux ; ils sortirent donc de Lyon, après avoir combattu les armes à la main, et se retirèrent dans leurs châteaux du Forez, vers 1062 (2).

Telle est la puissance des prélats ; mais, quant à sa dignité morale, le clergé ne pouvait tomber plus bas. L'ignorance des prêtres était si grande, que bon nombre d'ecclésiastiques ne savaient ni le *Symbole* ni l'*Oraison dominicale;* d'autres s'abandonnaient en plein à la simonie et au vice.

Un certain Burchard II fut appelé aux honneurs du sacerdoce à Lyon, à peine âgé de douze ans. — Toutefois, il établit, sur une base solide, la souveraineté temporelle des archevêques, et mourut en 1032.

On tint à Anse, près de Lyon, l'an 990, un Concile, dans lequel on condamna les enchantements, les augures et les divinations, mais la nuit n'en régnait pas moins sur l'Eglise.

(1) *Montfalcon*, I, p. 331.
(2) On connaît les luttes du Comte Artaud II contre l'archevêque Humbert I.

Un savant linguiste, bon géomètre, philosophe distingué, Halinard, fut quelque temps archevêque de Lyon; il alla mourir à Rome, après avoir partagé tous ses biens entre l'église de Saint-Etienne et l'abbaye d'Ainay.

Humbert I paraît bientôt sur le siége épiscopal. Il fut déposé, par le Concile d'Autun, pour crime de simonie. C'est lui, dit-on, qui fit construire le Pont de *pierre* (1), sur la Saône, avec l'assistance d'un prêtre et d'une dame charitable.

Humbert acquit encore le droit de faire battre monnaie; ses pièces parurent avec cet exergue : *Lugdunum prima sedes Galliarum*, et eurent cours pendant cinq cents ans.

Après sa déposition, le prélat se retira dans le couvent de Saint-Claude (vers 1076).

Le Concile d'Autun plaça alors à Lyon un homme, le dernier des archevêques, proclamé *saint* publiquement, Gebuin, dont on a fait Jubin. On dit avoir découvert son tombeau en 1824 : ce qui est plus certain, c'est que le Pape Grégoire VII, soumit alors (1079), à l'Eglise de Lyon, les provinces de Rouen, de Tours et de Sens, au milieu de violentes contestations, qui donnèrent lieu à un fameux procès, à la fin du dix-septième siècle, entre les archevêques de Lyon et de Rouen (2).

« En étudiant l'Histoire des Papes, écrit l'*Observateur Catholique*, il est facile de se convaincre que leur autorité temporelle a toujours été un obstacle au bon gouvernement de l'Eglise, et qu'ils ont ordi-

(1) Quelques inscriptions antiques que l'on voit encore sur ce pont, dit M. Péricaud, ou dans ses piles, autorisent à croire que les matériaux qui ont servi à sa construction proviennent, en majeure partie, de monuments romains.

Ajoutons qu'il y eut longtemps deux corps-de-garde qui servaient à protéger les avenues de ce pont; l'un, du côté de l'Empire, sur la rive gauche, l'autre, le corps-de-garde du Change, du côté du Royaume, sur la rive droite. (P. 36.)

(2) *Péricaud*, p. 37.

nairement subordonné la question religieuse aux questions politiques....

» Nous pourrions faire remarquer que, dans tous les temps, les peuples soumis au pouvoir temporel des Papes, n'ont supporté qu'avec peine et par force, cette domination, qu'au lieu de considérer ce pouvoir comme *paternel*, ils en ont une idée toute contraire.

» On pourrait encore mettre en regard des grands principes évangéliques, ceux qui ont dirigé les Papes et leur Cour dans l'exercice de leur souveraineté temporelle.

» De ces considérations, on serait en droit de conclure que ce fut pour de graves raisons que Jésus-Christ ne donna de domaine temporel ni à saint Pierre, ni à ses autres apôtres; qu'il déclara que son royaume n'était pas de ce monde; qu'il avertit les chefs de son Eglise que leur autorité ne ressemblait en rien à celle des rois; qu'il défendit à Pierre de tirer de l'épée en l'avertissant que ceux qui, dans son Eglise, se serviront de l'épée, périront par l'épée. »

II.

Anselme et l'Immaculée Conception. — Opposition de Bernard.

C'est un peu plus tard que nous trouvons, en passage à Lyon, le célèbre archevêque Anselme, de Cantorbéry. Il fuyait la colère de son souverain, Guillaume-le-Roux, et se rendait à Rome, auprès du Pape, Urbain II, dont il avait soutenu la cause contre l'anti-pape Guibert. Anselme resta trois mois à Lyon, selon quelques-uns, deux ans, et présida un Concile à Anse (1100) (1).

(1) La Bibliothèque de la ville possède en *manuscrit* les *Tres*

Ce n'est pas à Lyon qu'il prêcha d'abord cette doctrine puérile, que la Vierge doit avoir une pureté telle, qu'on n'en peut imaginer de plus grande, après celle de Dieu. Il l'avait déjà, paraît-il, répandue dans la Normandie, la Bourgogne et le Lyonnais; mais vers 1140, selon la supposition du P. Mabillon (1), Lyon célébra une fête, et rendit un culte « d'amour et de vénération » à la Vierge dans l'église primatiale de Saint-Jean, où l'on construisit un autel consacré à *Marie*. Plus tard, sous l'épiscopat de Foulques, Bernard, abbé de Clairvaux, (né à Fontaines, en Bourgogne) écrivit aux chanoines de Lyon sa fameuse lettre contre l'Immaculée Conception (1141).

Bernard y témoigna sa surprise de ce que l'Eglise de Lyon, si ennemie de nouveautés, eût pu démentir son caractère, en introduisant une fête jusqu'alors inconnue aux fidèles, et qui n'avait aucun fondement dans la tradition.

« Sommes-nous plus savants et plus pieux que nos pères, s'écriait-il, et n'est-ce pas une présomption dangereuse que de prétendre être plus prudents et plus éclairés qu'eux? La nouveauté est la mère de la timidité, la sœur de la superstition et la fille de la légèreté (2). »

Puis Bernard montre que le privilége d'être conçu sans péché ne convient ni à Jean-Baptiste, ni à Jérémie, ni à Marie, qu'il ne convient qu'à *Jésus-Christ*, formé dans le sein de sa mère, par l'opération du Saint-Esprit. Quant à la Vierge, il fait ce raisonnement assez simple : Elle n'a pu être sainte avant que d'être, et elle n'était pas avant que d'être conçue. *Non*

meditationes super Psalmum miserere d'Anselme. Fol. de 236 p. avec des *Oraisons* et des *Méditations* tirées des Ecritures. (*Delandine*. Manuscrits de la Bibl. de Lyon, tom. I, p. 29.)

(1) *Colonia*, Hist. litt., II, 234.

(2) *Colonia*, II, p. 236.

valuit ante sancta esse quam esse : si quidem non erat antequam conciperetur.

On se tromperait fort, si l'on allait croire, que c'est sur le terrain des principes et des Saintes Ecritures (Rom. III, 10. Job XV, 14. I Jean I, 8. Luc I, 47), que Bernard se place. Au fond, son grand argument, c'est que le siége de Rome n'a point été consulté; aussi les chanoines n'auront pas trop de peine à prouver que Lyon a des priviléges du Pape qui permettent de se passer de lui. Que répondra Bernard? Et si le Pape se montre favorable à la doctrine lyonnaise et l'érige en dogme, comme il l'a fait de nos jours? Bernard, qui s'est même déjà lié les mains à celles du Pape, (car il a promis de s'incliner devant sa décision), devra se taire; il devra se faire *immaculiste*, et se repentir le reste de ses jours d'avoir troublé la paix de l'Eglise.

En vérité, est-ce la peine de s'arrêter, quand on a soi-même écrit : « Tu craignais de t'approcher du Père; comme Adam tu te cachais à l'ouïe de sa voix; il t'a donné Jésus pour médiateur auprès de lui. Mais peut-être es-tu effrayé encore de la majesté de ce Jésus, qui, bien qu'il se soit fait homme, est toujours Dieu; il te faut auprès de lui un avocat : *recours à Marie* (1). »

Quelque grand, quelque sincère que soit le respect qu'on éprouve pour des hommes comme Bernard, on n'en doit pas moins conclure, que, courbés encore sous le joug papal et mêlant à l'Ecriture leurs traditions, ce ne sont pas de tels temporiseurs qui pouvaient, avec toute leur piété, sauver l'Eglise et la ramener *réformée* au type biblique.

La réponse des chanoines de Lyon existe, ensevelie dans les archives de l'archevêché, qui « n'a pas cru, dit-on, devoir la publier, dans la crainte que l'on n'abusât de quelques expressions qui pourraient don-

(1) *E. Chastel*, Le Christianisme au moyen-âge, p. 162.

ner lieu à de nouvelles discussions sur des sujets déjà mille et mille fois controversés. (1) »

III.

Fêtes religieuses. — Celle des Merveilles. — Procession à l'Ile-Barbe.

Indiquons quelques-unes des fêtes religieuses, ou mieux, des représentations dramatiques, qui attiraient les foules , et qui leur tenaient lieu de religion.

La fête dite des *Merveilles* fut célébrée du dixième au douzième siècle, mais son origine échappe à toutes les recherches. A Lyon, elle était sous le patronage de l'Eglise collégiale qui se rendait, sur la Saône, au bourg de Vaise, à l'église de Saint-Pierre, dans un superbe bateau.

Le Chapitre et les prêtres y rencontraient le clergé de Saint-Just et de Saint-Paul, ainsi que les moines de l'Ile-Barbe et d'Ainay. Tous entraient alors dans des nacelles, parées de feuilles, de banderolles, de flambeaux et de riches draperies. Un long cortége de bourgeois suivait. On descendait la Saône en chantant des Litanies et des Antiennes. La foule se pressait sur les deux rives. Des centaines d'individus étaient entassés dans un autre grand bateau, nommé le *Bucentaure*.

Arrivé au Pont de pierre, on précipitait du pont dans le fleuve un taureau vivant, ayant soin d'observer de quelle manière il *tourbillonnait*, pour en tirer, comme les païens, des présages d'avenir (2). Les barques alors de poursuivre l'animal à toutes rames. Dès qu'on l'avait saisi, on l'emmenait pour l'égorger, puis l'écorcher, dans une étroite rue qui subsiste encore. (*Rue Ecorche-Bœuf.*) On faisait alors une

(1) *Péricaud.* Notes, etc., p. 38.
(2) *Michelet,* Histoire de France, II, p. 85.

distribution de sa chair, que l'on mangeait au repas suivant.

La procession continuait jusqu'à Ainay et le clergé revenait enfin, par terre, chantant le *Miserere*, pour finir par une messe, célébrée à Saint-Nizier (1).

Cette fête burlesque, pour ne pas dire ignoble, ne cessa que vers la fin du quatorzième siècle et fut remplacée, selon les découvertes du temps, par un feu d'artifice, sur le pont de Saône, le jour de la saint Jean (2).

La célèbre Ile-Barbe avait aussi ses réjouissances.

L'historien Rubys nous a conservé une longue description de cette fête, qui se célébrait le jour de l'Ascension. En voici quelques mots :

Le maître des ports, avec les magistrats et les sergents, allait poser les armoiries du roi de France dans la Saône, pour indiquer par là que ce fleuve lui appartenait. Ils avaient aussi soin d'ôter l'écusson du duc de Savoie, que les officiers de Bresse y posaient ordinairement la nuit précédente. La cérémonie achevée, on revenait avec tambours, fifres, trompettes, clairons, et « tant d'artifices de feu, canonades et pétars, qu'il semblait que la rivière de Saosne fut un nouveau Gibel. »

« Le beau jour :
A Dieu, séjour (repos)
Demourez, vous et les vostres,
Pour en ce lieu
Dire à Dieu
Vos dizains et patenostres. » (1539). (3)

(1) *Montfalcon*, I, 354.
(2) *Cochard*. Description de Lyon, p. 204.
(3) *Archives du Rhône*, I, p. 358.

IV.

L'évangéliste Valdo. — Son œuvre à Lyon et dans l'Europe.

Pierre Valdo (1), dont on ne connaît guère ni l'année, ni le lieu de la naissance, demeurait à Lyon, dans une rue voisine de l'église Saint-Nizier, appelée plus tard, après l'expulsion des Vaudois, *la Maudite* (2).

C'était un riche marchand, qui se voua à l'œuvre de l'évangélisation d'une manière inattendue. Un soir, comme il s'entretenait avec quelques amis, soudain l'un d'eux tombe mort. Coup de foudre pour Valdo ! A ses yeux, toutes les gloires, toutes les vanités de la terre sont là, frappées devant lui, frappées de la main de Dieu ! Il comprend qu'il lui faut vivre d'une vie nouvelle, d'une vie impérissable. Ame ardente; il se dépouille de tous ses biens, prenant l'Ecriture à la lettre, et surtout dégoûté de tout ce faste qu'on donnait alors pour de la religion : l'argent des ventes est abondamment distribué aux pauvres, et l'exemple d'une telle charité gagne d'autres marchands, qui se rallient autour de Valdo (1160).

Antérieur de près d'un demi-siècle à François d'Assise, et n'ayant jamais, comme lui, fléchi sous le joug de Rome, (ce qui suffit pour expliquer la différence de la conduite du Saint-Siége à l'égard de deux

(1) On trouve aussi *Jean* Valdo, ou mieux *Valdès*, qui est le nom qu'il porte dans les vieux auteurs, et jamais celui de *Pierre*. M. Reuss croit donc que *Valdès* (*Valdis*) désigne, avec sa terminaison méridionale (es, ez), un rapport d'*origine*, et qu'il a pu donner lieu à la forme *Valdensis*. « Le nom de *Valdez*, dit-il, subsiste encore aujourd'hui; comme il signifie proprement « *de Valdo*, » il faut sans doute y ajouter un nom de baptême. Valdo est un nom d'origine germanique comme la plupart des noms français de cette époque. » (*Revue de Théologie*, II, p. 332.)

(2) Aujourd'hui, rue *Vandran*, du nom d'une famille qui y demeurait au XIVe siècle. (*Péricaud*, p. 39.)

hommes qui comprenaient les textes bibliques de la même manière et qui, avec des connaissances inégales, poursuivaient consciencieusement le même but;) Valdo voulut fonder une societé pour les « pauvres en esprit. » Ceux-ci, qu'on appelait déjà les *Apostoliques*, répandront, selon leurs dons, l'Evangile à Lyon et dans les pays voisins.

Mais ce n'est point un savant que Valdo, il a besoin de se faire expliquer lui-même l'Evangile pour pouvoir instruire le peuple ; puis, pour réformer cette Eglise corrompue, pour la ramener à Christ, après l'avoir dépouillée de ses traditions, de son opulence, de ses habitudes scandaleuses, il lui faut un bras puissant, et il a compris que celui de la chair, de *Valdo*, ne suffirait pas dans cette grande lutte! Il s'arme donc de l'épée de l'Esprit qui est « la Parole de Dieu. » Eph. VI, 17.

Il charge un grammairien, Etienne d'Anse, de traduire la Bible, en langue romane (celle du peuple), en se conformant au texte de la Vulgate. Etienne dicte sa traduction à un jeune homme, Bernard d'Ydros, qui fut ensuite prêtre à Lyon (1), et Valdo,

(1) C'est un vieil inquisiteur des Vaudois, habitant Lyon en 1223, Etienne de Belleville, qui est notre autorité. Il écrivit à Lyon (1225) son livre *De Septem donis Spiritus Sancti*, qui a été exhumé des Manuscrits de la Sorbonne. Il connaissait bien les Vaudois, et spécialement d'Ydros, le secrétaire de Valdo. *Incepit, illa secta per hunc modum, secundum quod ego a pluribus, qui priores eorum viderunt, audivi, et a sacerdote illo, qui satis honoratus fuit et dives in civitate Lugdunensi et amicus fratrum nostrorum qui dictus fuit Bernardus Ydros qui, cum esset juvenis et scriptor, scripsit dicto Waldensi priores libros pro pecunia in Romano quos ipsi habuerunt, transferente et dictante ei quodam grammatico dicto Stephano de Ansa qui postea beneficiatus in eccles. majore Lugd. promotus in sacerdotem de solario domus corruens morte vitam subita finivit. Quem ego sæpe vidi. Quidam dives rebus in dicta urbe dictus Waldensis audiens Evangelia cum non esset multum literatus, curiosus intelligere quid dicerent, fecit pactum cum dictis sacerdotibus, altero ut transferret ei in vulgari, altero ut scriberet quæ ille dictaret; quod fecerunt. Similiter multos libros Bibliæ et auctoritates sanctorum multos per titulos Congregatas quas sententias appellabunt.* (Voy. Du Plessis d'Argentré, *Collect. judicior.*, I, 87. R. Th. II, 329.)

à mesure que quelques livres s'achèvent, les répand parmi le peuple. Celui-ci, formant des groupes nombreux, s'assemble dans les rues, sur les places publiques, dans les champs avec des souliers coupés par dessus (1), des capes semblables à celles des religieux et néanmoins conservant toujours une longue chevelure, comme les laïques (2).

Les secrétaires de Valdo faisaient encore des extraits, tirés des ouvrages des Pères de l'Eglise, sur la foi et ses œuvres, et on les distribuait également, sous le nom de *Sentences*.

En déployant tout ce zèle, en prêchant lui-même au peuple, Valdo ne croyait dépasser en rien les droits qu'il avait comme chrétien, et ne songeait nullement à se séparer de l'Eglise romaine. Mais l'archevêque, Jean de Bellemains, en jugeait tout autrement que le candide disciple de l'Evangile. Peut-il permettre qu'on prêche une doctrine comme celle-ci, « tout bon laïque est prêtre ; il a le pouvoir de lier et de délier, et d'administrer les sacrements, puisqu'il n'existe point de transsubstantiation entre les mains des mauvais prêtres (3). » Aussi de Bellemains s'empresse-t-il d'interdire la prédication à

(1) Appelés, à cause de cela, *Insabbatex* (sabot, Ital. ciabatta). Plus tard, on leur fera un crime de porter ces sandales, « more Apostolorum. »

(2) *Colonia*, II, p. 247.

(3) Dans leur Confession de foi (postérieure à 1530, quoiqu'on en dise), les Vaudois s'expriment ainsi :

Nos cresen que li Sacrament son signal de la cosa Sancta, o forma vesibla, e tenem esser bon que li fidel uzan alcune vex d'aquisti dict signal, o forma vesible, si la.se po far. L'auteur de l'*Hist. gén. des Egl. vaudoises*, Léger, ajoute, d'après Thuanus, (l. VI), que les Vaudois regardaient l'Eglise Romaine « comme ayant renoncé à la foi et doctrine de Jésus-Christ, estait la paillarde de Babylone, et l'arbre stérile que Christ a maudit en l'Evangile, et commandé de l'arracher..... que la vie des moines était diabolique... que le purgatoire, la messe, le culte des saints, et les prières pour les morts, n'estaient que l'invention de Satan. »(*Léger*, L. I, c. 25. édit. in-fol., M.DC.LXIX.)

Valdo. Les Vaudois (1) déclarent alors qu'ils obéiront à Dieu, plutôt qu'à l'homme, et ils en appellent au Pape.

En effet, ils députent des délégués auprès d'Alexandre III, pour le prier d'autoriser l'existence de leur société, et d'approuver leur traduction de la Bible.

Le Concile de Latran était assemblé (1170). Un franciscain anglais, Gautier de Mapes, qui y était présent, nous a raconté l'arrivée des députés. Ils se présentèrent, écrit-il, avec un Psautier et avec d'autres livres bibliques, en français, et ils demandèrent au Pape la permission de prêcher.

De Mapes fut nommé membre de la commission chargée d'examiner la demande des envoyés; il dit que ceux-ci lui parurent des ignorants, et qu'il était surpris que le Concile eût cru devoir s'occuper de tels hommes. Il ajoute qu'il s'était entretenu avec deux d'entre eux qui lui avaient paru des chefs, qu'à la vérité, il ne s'était pas enquis de leur foi, comme chrétiens, mais qu'il les avait plutôt interrogés sur les termes *scholastiques* qu'emploie l'Eglise, et que leurs réponses avaient bien servi à le divertir.

Le Pape renouvelle la défense de l'Archevêque, et congédie les Vaudois. L'excommunication n'allait point tarder. Lucius III la lance, en 1183, (Gieseler, 1184), au Concile de Vérone.

« Nous déclarons que les Cathares, les Patarènes, et ceux qui s'appellent les Pauvres de Lyon,..... demeurent sous l'*éternel anathème*.

« Et parce que quelques-uns, sous une apparence de piété, mais ayant renié la foi, comme dit l'Apôtre, s'arrogent l'autorité de prêcher, au lieu que le même Apôtre dit : Comment prêcheront-ils, s'ils ne sont envoyés ? — Nous renfermons sous la même sentence d'éternel anathème, tous ceux qui, ayant reçu la dé-

(1) On les appelait encore les *Léonistes*, (de Leona, Lyon), et les *Pour de Lyon* (Pauvres).

fense, ou n'étant pas envoyés, prétendent cependant prêcher publiquement ou en particulier, sans l'autorisation du Siége apostolique ou des évêques de leurs diocèses respectifs ; comme aussi tous ceux qui ne craignent pas de maintenir ou d'enseigner, sur le sacrement du corps et du sang de Notre Seigneur Jésus-Christ, sur le Baptême, la rémission des péchés, le Mariage, ou aucun autre sacrement de l'Eglise, des opinions différentes de ce que la sainte Eglise de Rome prêche et observe.... »(1).

Alors, prenant fièrement leur parti, les uns se dirigent vers les provinces du Sud, aussi loin que l'Aragon ; d'autres s'en vont, vers le nord de l'Italie, principalement à Milan (*Pauperes de Lombardia*). Partout ils montrent le même zèle à répandre la connaissance des Saintes Ecritures, à les étudier et à les expliquer au peuple.

Ils trouvèrent aussi une retraite dans les Hautes-Alpes, aux lieux où Claude de Turin avait autrefois travaillé et où s'abritaient maintenant les sectateurs de Henri de Lausanne et d'Arnaud de Brescia, adversaire de Rome.

D'Aubigné, dans son Histoire universelle, (L. II.) parle d'un grand nombre de Vaudois qui s'établirent plus tard en Picardie, chassés par la persécution, et de trois cents maisons de gentilshommes que Philippe-Auguste y fit raser. Louis, fils aîné de Philippe, fit la guerre à ceux qui s'étaient retirés en Provence et dans le Languedoc.

Pierre Valdo se fixa, d'abord, dans les Pays-Bas; passa ensuite en Allemagne, et, enfin, il s'arrêta en Bohême, où il mourut (1179). Il avait héroïquement servi son maître près de vingt ans.

(1) Cité par E. Guers, *Histoire de l'Eglise*, p. 272.

V.

Opposition aux Evangélistes. — Lutte. — Proscription.

Voulant donner une idée complète de la manière dont on traitait les premiers disciples de Valdo, et de la manière aussi dont ils savaient se défendre, en présence de leurs juges, rapportons, avec quelques détails, les curieux débats qui eurent lieu au Concile de Narbonne en 1190.

L'archevêque Bernard Gaucelin (1) présidait. L'affluence de clercs et de laïques était grande. Les deux partis nommèrent un juge; ce fut un prêtre, de noble race, homme d'une grande éloquence, Raimundus. On produisit ses preuves dans les deux camps. Les catholiques accusèrent les Vaudois de répandre certaines petites lettres « mal sentant de la foi. » Les Vaudois répondirent à chacune des accusations à part. Les uns et les autres étaient pourvus de leurs autorités et les citèrent. La conférence traîna en longueur. Le tout entendu, Raimundus donna sa sentence par écrit et prononça les Vaudois hérétiques, à l'endroit des petites lettres (2).

En frappant ainsi les Vaudois, le juge montrait du reste une grande sollicitude, pour d'*autres;* car la chronique nous assure que c'était aussi un avertissement qu'il donnait à *certains clercs* illettrés et sans expérience, qui, « en ne résistant pas à l'en-

(1) Il avait autrefois assisté au Concile de Lombres (1165 ou 76), où quelques hérétiques, découverts dans la province de Toulouse, avaient été condamnés. (Monastier, *Hist. des Vaudois*, I, 60.)

(2) *Et hereticos esse in capitulis, de quibus accusati fecerant, pronunciavit.*

Voy. Bernardus Abb. Fontis calidi contra Valdenses. (Prim. ed. J. Gretser in Triade Scriptorum adv. Wald.; *ensuite* in Bibl. P. P. Lugdun. XXIV. 1585.) (Gieseler, *Hist. Eccl.*, III, p. 420.)

vahissement de l'erreur, avaient été un scandale à leurs ouailles (1). »

Les chefs d'accusation portaient entre autres points: révolte contre l'Eglise officielle, et prédications faites par tous sans distinction d'âge et de sexe.

On le voit donc, répandre la Bible, par des écrits ou de vive voix, était le crime capital des accusés, aux yeux de leurs adversaires. Ceux-là avaient bien cité des hommes pieux, des laïques, que Grégoire-le-Grand avait autorisés à disséminer la Parole de Dieu, et le sentiment même de ce Pape, que « quiconque avait reçu dans son cœur la voix de l'Esprit d'amour pouvait exhorter ses proches, même au dehors. » Ils avaient de plus déclaré, d'après l'Ecriture, (Jean XII, 35; 2 Cor. VI, 2; Gal. VI, 10; Eccl. IX, 10; Ps. CV, 1,) que les aumônes ne servaient de rien aux morts endormis en Christ, pas plus que les jeûnes ou les prières ou les messes, mais on leur avait répondu tout simplement « que telle était la profondeur des Ecritures, que non seulement les simples et les ignorants, mais encore les sages et les savants ne sont pas pleinement capables de les comprendre. » De là vient qu'autrefois il avait été statué dans la loi divine « qu'une bête qui toucherait la montagne serait lapidée, » et cela, de peur que quelque âme, dans sa simplicité, dans son ignorance, n'allât s'imaginer pouvoir atteindre les hautes cimes de l'Ecriture ou la prêcher aux autres. On s'était écrié : L'Ecriture ne nous dit-elle pas « de ne pas affecter les choses hautes? » et un Apôtre n'ajoute-t-il pas, « si quelqu'un croit savoir quelque chose,

(1) *Hæc autem omnia fecimus maxime ad instruendos vel commonendos quosdam Cleros qui, vel imperitia vel librorum inopia laborantes, hostibus veritatis non resistendo, facti sunt in offensionem et scandalum fidelibus, quibus præsunt.* (Ibidem.)

« Sire, ...

« Vos scrupules font voir trop de délicatesse. »

il n'a encore rien connu comme il faut connaître (1)? »

A de telles citations, qu'avait-on à répondre?— Qu'elles ne se rapportaient, ni à la lecture de l'Evangile ni à sa prédication par les simples, mais, qu'attaquant l'orgueil dans les cœurs, elles frappaient les docteurs aussi bien que les autres, et, qu'enfin, c'était à des *simples* que le même Apôtre disait : « cherchez les choses qui sont en haut. » (Col. III, 1.)

Mais on eut plus tôt fait de lancer un édit, à l'instar d'Alphonse II, roi d'Aragon, (1194) déclarant « Que dès ce jour et désormais, si quelqu'un osait recevoir chez lui, ou entendre ailleurs la pernicieuse prédication des Vaudois ou *Pauvres de Lyon;* si quelqu'un leur portait de la nourriture ou leur accordait quelque bienfait, qu'il sache qu'il encourra l'indignation du Tout-Puissant et la nôtre aussi (2), que ses biens seront confisqués, sans appel de jugement, et qu'il sera puni comme coupable du crime de lèse-majesté. »

« .... Nous entendons, de plus, que tout noble ou roturier qui trouvera dans nos états quelqu'un de ces misérables, lequel ayant connaissance de cet édit depuis trois jours..... voudrait user de ce délai, sache que s'il les vexe, les maltraite et les poursuit, sans cependant les faire mourir ni les estropier, il ne fera rien en cela qui ne nous soit très agréable et dont nous ne lui sachions bon gré... (3) »

(1) *Innocent III, aux fidèles de Metz* (1199), lib. II, ep. 141, et aussi *Decr. Greg.*, lib. 5, tit. 7, c. 12.

(2) *Indignationem omnipotentis Dei et nostram se noverit incurisse.*

(3) Voy. *d'Argentré*, i 83 (édit. Venet). *In Nic. Eymerici directorio Inquisitorum*, p. 282.

VI.

Mœurs des Evangélistes Vaudois.

Il importe de connaître les *mœurs* des Vaudois.

Invoquons ici le témoignage d'un célèbre inquisiteur, Rainier, de l'ordre des Frères Prêcheurs. Il avait été, paraît-il, dix-sept ans membre de l'Eglise Vaudoise. D'abord il exprime l'opinion que c'est par la traduction de la Bible, en langue vulgaire, que les Vaudois sont parvenus à se propager en si grand nombre, il ajoute qu'il avait lui-même vu un paysan qui pouvait réciter par cœur tout le livre de Job et qu'il connaissait d'autres personnes qui savaient de même tout le Nouveau Testament; puis Rainier décrit ainsi les Vaudois : « D'entre toutes les sectes qui ont déjà existé, il n'y en a point en de plus pernicieuse à l'Eglise que celle des Léonistes (nos Vaudois); parce qu'elle est la plus abondamment répandue, car il n'est presque pas de pays où elle ne se trouve. Ajoutons, que tandis que les autres sectes repoussent leurs adhérents par le caractère blasphématoire de leurs doctrines, les Léonistes affectent un bel air de piété. Ils mènent une vie chrétienne devant les hommes : ils sont très orthodoxes dans leur doctrine sur la nature de Dieu, car ils ont adopté tous les articles du Symbole. Seulement ils disent du mal de l'Eglise romaine et de son clergé, et ils trouvent des hommes disposés à les entendre. » Le même écrivain représente ces hérétiques, (et il a principalement en vue les Léonistes,) comme disant : « Chez nous, les hommes et les femmes enseignent, et qui n'est qu'un élève de sept ans, peut déjà instruire les autres. Chez les catholiques, c'est à peine, si l'on trouve un maître qui puisse répéter mot à mot trois chapitres de la Bible : mais, chez nous, c'est

assez rare de trouver un homme ou une femme qui ne puisse réciter tout le Nouveau Testament en langue vulgaire (1). » Puis, ayant toujours devant lui les Vaudois, Rainier continue : « leurs mœurs sont bonnes et modestes; ils s'abstiennent de jurer, de mentir, d'user de ruses; ils ne se livrent à aucun trafic; ils vivent de ce qu'ils gagnent par le travail de leurs mains et de jour en jour. Des cordonniers même enseignent chez eux. Ils n'amassent point de fortune, mais se contentent des choses indispensables à la vie. Ils sont également chastes, (et il ajoute) surtout les Vaudois. Jamais on ne les trouve hantant les cabarets; ils ne fréquentent point les bals ni autres lieux de vanités; ils règlent leurs passions; ils sont toujours à l'œuvre, et à cause de cela, ils ne peuvent pas beaucoup apprendre, ni enseigner, ni prier. » (2)

VII.

Littérature religieuse et œuvre biblique des Vaudois.

J'ai sous les yeux une savante dissertation de M. le professeur Herzog, de Halle, sur « l'origine et les doctrines » primitives des Vaudois, ainsi qu'une autre, non moins remarquable, de M. le professeur Reuss, de Strasbourg, sur les « traductions Vaudoises, » de la Bible (3).

Le lecteur ne peut se passer de connaître les importantes et nouvelles conclusions auxquelles ces deux savants, avec d'autres, sont parvenus, par l'étude consciencieuse des écrits des Vaudois.

(1) Voy. Rainier, *Contre les Hérétiques*, l. C., ch. VIII. Cité dans *Neander's Church Hist.* VIII, p. 431.

(2) Ch. VII.

(3) *Revue Théologique.* (Strasbourg.) Décembre 1850, et juin 1851.

Je vais essayer de les lui présenter d'une manière succincte et populaire.

Parlons d'abord des écrits Vaudois. Il s'agit de quatre manuscrits, (Bibl. de Genève) qui, selon les historiens Perrin, Leger, Monastier, le Dr Gilly et d'autres, remonteraient aux années 1100, 1120, 1126 et 1230. Si ces dates sont exactes, les Vaudois des vallées des Alpes seraient bien antérieurs à Valdo, et nous aurions eu tort de considérer ce dernier, avec les historiens Gieseler, Néander, Hahn, les deux professeurs déjà cités et d'autres, comme étant bien le fondateur de l'Eglise Vaudoise. On le comprend, il ne s'agit ici de dépouiller personne par vanité littéraire, mais simplement, en rendant à César ce qui est à César, de rendre aussi à Dieu ce qui est à Dieu.

La *Noble Leçon* (1), la première en date (1100), si l'on en croit son frontispice, est loin de remonter à cette année. Qu'est-ce qui prouve, en effet, que c'est à dater de la *naissance* de Jésus-Christ que l'auteur a voulu qu'on commençât à compter? Il s'agit bien plus rationnellement de calculer depuis l'*Apocalypse*, dont le sujet est la fin des choses visibles. Or, au moyen-âge, « c'est à la fin du premier siècle que l'on plaçait la rédaction de ce livre. Il y a plus, le poème cite des paroles censées dans la bouche d'un catholique qui dirait avec mépris d'un sectaire, « C'est un *Vaudois*, il faut le punir. » (*Ilh dion qu'es Vaudes e degne de punir.*) « Or, observe M. Herzog, au commencement du douzième siècle, les catholiques ne connaissaient pas le nom de Vaudois; pas un document de ces temps n'en fait mention. » Bernard de Font

(1) Poème provençal, recommandant la piété et les bonnes œuvres, et passant en revue la loi mosaïque, la loi naturelle et celle de l'Evangile. La *Nobla Leyczon* part de l'idée que le monde « touche aux derniers temps. » Elle commence : *Il y a bien mil et cent ans accomplis entièrement que fut écrit le N. T.*

Calde, écrivain de la fin du douzième siècle, ne parle point de *Vaudois*, sous Lucius II, mort en 1144.

Vient, en second lieu, le *Traité de l'Antichrist;* (1120) c'est Léger qui fixe lui-même l'époque, mais nous aurions encore ici grand tort de croire *à la légère*, car l'auteur nous parle de *Sermons* trouvés avec le Traité, et il se règle sur la date de ces Sermons, pour fixer son millésime; mais ces dates n'appartiennent nullement au *texte* (V. Perrin) et Léger lui-même a eu des doutes, à l'endroit du Traité sur l'Invocation des Saints, qu'il renvoie arbitrairement du douzième au sixième siècle au moins.

En troisième lieu, paraît le *Traité du Purgatoire*, de l'an 1126. — Cet écrit cite la Bible, il la cite par chapitres et par versets; or, on le sait, ce n'est que vers l'an 1240 ou 1250 que Hugues de Saint-Cher introduisit la susdite division d'après Eusèbe et Euthalius. « Cela se voit encore, dit M. Reuss, dans les éditions d'Erasme, » et « c'est Robert Etienne seulement, continue M. Herzog, qui a introduit la division, en versets, dans son édition du Nouveau Testament de l'an 1551. »

Enfin voici *une Confession de foi*, de l'an 1120. — L'erreur est ici palpable. L'histoire nous apprend que les Vaudois députèrent l'an 1530, George Morel et un autre individu, pour conférer avec les Réformateurs suisses, Œcolompade et ses collègues, au sujet de l'impression de la Bible que les chrétiens des vallées voulaient eux-mêmes entreprendre; puis ils prient Œcolompade de leur indiquer *quels sont les vrais livres canoniques* des deux Testaments,—et le Réformateur le fait aussitôt. « Mais ces députés ne font en cela, observe M. Herzog, que perdre leur temps, car la liste qu'Œcolompade présente à Morel, les Vaudois peuvent la lire, encore plus détaillée, dans leur propre Confession de foi, » si celle-ci est de l'époque prétendue. De plus, Morel apprend du Réforma-

teur que les Vaudois se trompent en croyant qu'il y ait plus de *deux* Sacrements, et pourtant, d'après l'hypothèse traditionnelle, Morel possède dans les vallées une pièce authentique, où il est dit que les Vaudois ne connaissent que *deux* Sacrements !

La *Confession* est donc postérieure à l'année 1530 (1). La doctrine des deux sacrements ne fut déclarée qu'en 1532, au Synode d'Angrogne, et les Vaudois, réfugiés en Bohême, poussèrent les hauts cris, attribuant à des *Docteurs étrangers* une pareille innovation.

Quant aux traductions des Ecritures, M. Reuss prouve qu'il n'existe point de version antérieure à celle de Valdo (1170). C'est lui qui le premier, comme nous l'avons vu, a mis la main à l'œuvre.

Il s'agit de savoir maintenant, d'abord, de quelle nature était sa traduction ? Etait-elle littérale ? M. Reuss pense que non. « Tout ce que j'ai vu, écrit-il, de Bibles du moyen-âge est plus ou moins *glossé* (commenté); les explications, généralement exégétiques, consistent quelquefois dans un mot ou deux. Plus une traduction en langue vulgaire était chose nouvelle, plus elle avait besoin de venir en aide au lecteur par l'interprétation de certains termes qui

(1) Voici un dernier fait que M. Reuss seul a relevé et qui détruit entièrement l'hypothèse de la haute antiquité de la Confession : « Il est étonnant qu'on ait aussi complètement oublié de demander à quelle source les Vaudois auraient pu puiser, avant le seizième siècle, un canon biblique, qui auparavant n'a jamais existé ainsi. En effet, ce canon non seulement sépare soigneusement les livres apocryphes, des livres canoniques, séparation qui n'a jamais été faite officiellement dans l'Eglise latine depuis qu'il y a été question du canon, mais il connaît aussi deux livres de Samuel et deux livres des Rois, ce qui ne se voit jamais et nulle part avant la Réformation. Les Grecs et les Latins avaient invariablement quatre livres des Rois, et, à moins qu'on ne veuille soutenir que les pauvres paysans des vallées piémontaises aient su l'hébreu, que ne savait pas un seul chrétien au douzième siècle, je ne vois pas comment on expliquera la présence de ces deux livres de Samuel dans cette liste des livres bibliques. (*Revue de Théologie*, 1851, p. 327.)

n'avaient pas encore droit de cité dans cette langue (1). »

Pour ce qui tient à l'*idiome* dans lequel la Bible de Valdo a été traduite, c'est celui de Lyon évidemment, mais « on manque de renseignements suffisants pour continuer vers l'ouest la ligne de démarcation à partir de Genève, afin de la lier à la partie orientale de l'Auvergne (2). » Etait-ce la langue d'Oil ou la langue d'Oc qu'on parlait alors à Lyon? Ce point éclairci, celui concernant l'idiome suivra.

Enfin, demandons-nous, quelle a pu être l'*étendue* de la version Vaudoise? L'Anglais, Gautier de Mapes, qui était à Rome, comme nous l'avons encore vu, parle bien des Psaumes et d'autres portions de la Bible, que les députés Vaudois présentèrent au Pape, mais ce langage est vague, et nous ne pourrions rien en conjecturer, quant au nombre de livres traduits. Ce nombre devait pourtant être considérable, selon le témoignage d'Etienne et d'Yvonet.

Toutes ces questions, on le conçoit, seraient bientôt résolues, si l'on possédait un manuscrit *authentique* de la Bible de Valdo. En dépit des assertions, dans ce dernier sens, de Perrin, qui assurait avoir eu en mains un exemplaire du Nouveau Testament Vaudois; de Léger, qui déclare qu'un manuscrit incomplet du Nouveau Testament a été remis à la Bibliothèque de Cambridge et que M. Gilly dit être perdu; de M. Paulin-Paris, qui pencherait à croire que la version de Valdo serait encore à la Bibliothèque impériale; enfin, de M. Gilly, qui est allé jusqu'à imprimer l'Evangile selon S. Jean, « ancien-

(1) M. R. a bien raison. G. de Mapes dit, en parlant des députés à Rome.... *qui librum domino Papæ præsentaverunt lingua conscriptum Gallica in quo textus* et glossa *Psalterii plurimorumque legis utriusque librorum continebatur.* (Gieseler, III, 415.)

(2) *Mélanges sur les dialectes,* par Coquebert de Montbret, p. 29.

nement en usage chez les vieux Vaudois, » mais dont les preuves ne sont pas assez convaincantes, nous pensons qu'on ne possède plus un tel manuscrit.

M. Reuss croit, avec R. Simon, le P. Le Long, M. Archinard et d'autres critiques, que l'on n'a pas encore trouvé (s'il existe) le précieux exemplaire Vaudois. Les manuscrits de Zurich et de Grenoble peuvent-ils être attribués à Valdo? Quant à celui de Lyon, M. Péricaud dit, dans une de ses notes, (page 21) « L'Académie de Lyon possède parmi ses manuscrits, une traduction en langue vulgaire du Nouveau Testament (de Valdo) qui paraît être du quatorzième siècle. » Tout ce que j'ai pu découvrir est le manuscrit, en langue romane, traduction faite au commencement du treizième siècle, mais qui est tout simplement le manuscrit *Cathare* du Nouveau Testament; — et j'ajoute que le savant compilateur des *Notes et Documents* m'a assuré lui-même qu'il avait voulu parler de l'antique document Cathare et qu'il n'en existe point d'autre à l'Académie des Arts de Lyon. Cette version, du reste, est différente de la version Vaudoise, elle est en langue *limousine* se rapprochant de l'espagnol et qu'on parlait dans le Languedoc.

Quant au manuscrit de Zurich, M. Reuss déclare « qu'il contient une récension du texte roman, faite sur une édition imprimée du Nouveau Testament en grec; » et comme la première édition du Nouveau Testament parut à Bâle, en 1516, la question de l'antiquité de ce document est encore tranchée. « Ainsi il est prouvé, conclut M. Reuss, que le manuscrit de Zurich, est la *copie* du travail, non achevé, de quelques savants Vaudois, qui, à l'époque du rapprochement entre son Eglise et la Réforme allemande (après 1530), avait entrepris de réconcilier son Nouveau Testament roman avec le texte grec; et qu'il s'est servi, pour cela, de l'une des éditions

d'Erasme, ou de l'une des contrefaçons qui en circulaient en grand nombre (1). »

M. Reuss croit également que le manuscrit, déposé à la Bibliothèque de Dublin, est du seizième siècle.—Le Codex (8086) de Paris, est une troisième récension. Enfin, le manuscrit de Grenoble (488), dont personne, paraît-il, n'a examiné le texte, est du treizième siècle, d'après Champollion (2).

VIII.

La Foi de Valdo. — Les Cordeliers.

Revenons à P. Valdo ; quelle foi ne fallait-il pas à cet homme, pour braver l'opposition immense, incroyable qu'il rencontrait chez ses adversaires ? Quel courage, pour soutenir seul le choc de ce puissant Archevêque de Lyon, campé sur son rocher de Pierre-Scise (3), entouré de fortifications, jouissant de prodigieux revenus, disposant de ses chevaliers, damoiseaux, gentilshommes qu'il appelait sous les armes, quand il le voulait, ayant, du reste, à son commandement les seigneurs de Villars et de Thou, les princes de Dombes, etc. Princes et rois venaient, en effet, rendre hommage à l'Archevêque, qui avait encore à leur montrer, outre Lyon (4), et le Comté

(1) *Revue de Théologie*, VIe vol., p. 85.

(2) *Idem*, p. 342.

(3) « La demeure princière de l'Archevêque s'étendait depuis la Chana jusqu'à la Tourette, et depuis le fossé de Pierre-Scise jusqu'à une porte, à Bourgneuf, près S. Paul. » (*Montfalcon*, I, 365.)

(4) « Cette cité, dit Sismondi, était l'une des plus grandes villes des Gaules : mais elle n'appartenait pas au royaume de France, et les Croisés devaient, en quelque sorte, faire là leur entrée en pays étranger.

« Lyon, en effet, s'était enrichi par le commerce et les manufactures, et la population s'était accrue en raison même de ce que la ville, relevant de plusieurs maîtres, n'appartenait proprement à aucun. » (*Hist. des Français*, VI, 94. Cité par Péricaud.)

Lyonnais, la Bresse, la Dombes et le Bugey. *Potestas hæc universa et gloriâ illorum !*

Je n'ai pas à parler du passage des Croisés par Lyon, ayant à leur tête Philippe-Auguste et Richard-Cœur-de-Lion (1190), ni de cette lutte de cent ans entre la bourgeoisie et le clergé, et dont la première attaque eut lieu en 1195 (1). Je dirai seulement que c'est l'année 1208, que l'Archevêque et son Chapitre durent céder les clés de la ville au duc de Bourgogne, Eudes III, qui de son côté devait lui fournir cinq gardes pendant la Pâque.

Notons que c'est en 1220, qu'arrivèrent à Lyon les Cordeliers de S. Bonaventure. Un riche seigneur, Grolée de Bresse, leur céda sa demeure et ses jardins, sur la rive droite du Rhône, et les Cordeliers s'étendirent jusqu'à la rue Grenette. On leur bâtit une église et un cloître renfermant quarante cellules avec d'immenses jardins. Bientôt les Cordeliers, devenus à leur tour de riches propriétaires, possédèrent les seigneuries de Francheville et d'Irigny.

Six ans après l'établissement des Cordeliers, Louis VIII, fils de Philippe-Auguste, se rendait à Lyon, à la tête d'une nouvelle armée de Croisés.

Ses troupes s'embarquèrent à Lyon et descendirent le Rhône jusqu'à Avignon.

IX.

Innocent IV et Frédéric II. — L'Excommunication.

En 1244, Lyon servait de refuge au Pape, Inno-

(1) Au mépris d'un traité fait avec les citoyens, l'Eglise percevait des impôts supprimés par ce traité. Les Lyonnais sont déterminés à affranchir leur commune. Cinquante citoyens sont choisis pour veiller à leurs intérêts ; leurs voisins de Bresse et du Dauphiné s'enrôlent sous leur bannière. On se saisit des deux tours alors à l'entrée du pont de Saône, et l'on place une cloche sur une de ces tours, pour convoquer le peuple. Le clergé est vaincu (1208), et il est permis aux citoyens de réparer les fossés de S. Marcel,

cent IV, fuyant la colère de l'Empereur d'Allemagne, Frédéric II. Frédéric était grand ami du Sultan d'Egypte, et, en homme décidé, prétendait avoir le droit de pourvoir, de son chef, aux siéges vacants dans son empire. Le Pape ne pouvait pas pardonner à tant d'audace, et six mois après (juin 1245), il convoque un Concile général dans l'église de Saint-Jean. L'Empereur de Constantinople, Baudoin II et cent quarante évêques, ayant à leur tête trois patriarches latins, s'assemblent en Concile.

Innocent, déployant une grande pompe, se rend à la cathédrale, y célèbre la messe, à la lueur de mille cierges : puis, il révèle cinq grandes douleurs dont il est l'objet et qu'il ose comparer aux cinq plaies de Jésus-Christ ! les voici : la barbarie des Tartares qui désolent la chrétienté, le schisme de l'Eglise grecque, les hérésies nouvelles et les calamités qui durent toujours en Terre Sainte ; enfin, la cinquième plaie, la grande plaie, provenait de l'Empereur.

Ici le Pape, se donnant libre carrière, dévoile tous les crimes, tous les parjures, toutes les turpitudes de Frédéric II.

L'Empereur avait envoyé trois députés : l'un d'eux, Thaddeus, demanda que son Souverain vînt, en personne, se justifier de ces accusations. « Il n'en sera point ainsi, s'écrie le Pape. Je redoute les piéges auxquels j'ai échappé, et, s'il vient, je pars aussitôt ! (1) »

Il ne restait plus qu'à excommunier l'Empereur. Le Pape s'y prêta facilement. Alors les prélats renversent leurs flambeaux et les trois députés poussent de longs gémissements, en s'écriant : « O jour funeste, jour de courroux ! »

mais ils ne peuvent faire aucune fortification sans le consentement de l'Archevêque. (*Péricaud*, p. 44.)

(1) *Montfalcon*, I, 386.

L'Empereur apprend son excommunication et en rit. « Où sont les coffres qui contiennent mon trésor? » demande-t-il à ceux qui l'entourent. On lui apporte celui qui contenait ses couronnes. « Voyez, dit-il, si elles sont perdues? »

Toutefois, comme on le sait, l'anathème d'Innocent IV devait allumer une longue guerre.

Lui, loge en paix au cloître de Saint-Just, dont on a soin de fermer les portes chaque soir.

C'est Innocent qui fit commencer la construction d'un pont de pierre sur le Rhône ; le pont de bois qui existait auparavant avait beaucoup souffert du passage de l'armée des Croisés; il avait même cédé, en 1190, sous le poids énorme de leurs munitions de guerre.

Innocent quitta Lyon, après y avoir séjourné plus de six ans. — Il retourna en Itatie (1).

X.

Grégoire X et l'Eglise grecque.

Un autre Concile général s'ouvrit à Lyon, sous la présidence de Grégoire X, ex-chanoine de l'Église de Lyon. Grégoire voulait réunir les deux Eglises en faisant cesser le schisme d'Orient.

On sait que depuis le cinquième siècle, la question de la prééminence épiscopale avait séparé les siéges de Constantinople et de Rome. Une question de doc-

(1) D'après Matthieu Paris, le pape aurait dit un mot affreux, à l'endroit des mœurs, dans son compliment d'adieu. *Quando enim primo huic venimus, tria vel quatuor postibula invenimus. Sed nunc recedentes unum solum relinquimus. Verum ipsum durat continuatum ab orientali portâ civitatis usque ad occidentalem.* (p. 548, édit. Paris, 1644. *Péricaud*, p. 48.)

Pour réparer ce scandaleux état des mœurs, le Pape fit don au Chapitre d'une *rose* d'or enrichie d'une cornaline antique et que les chanoines de St-Just montraient au peuple, le dimanche de la Passion !

trine, de haute métaphysique venait aussi barrer le chemin. L'Eglise de Rome avait ajouté au Symbole *dit* des *Apôtres*, à l'endroit où il est déclaré que le Saint-Esprit procède « du Père », ces mots *et du Fils*.

Vers la fin du neuvième siècle, le Patriarche grec, Phocius avait refusé d'adopter cette addition ; au onzième, le Patriarche Cerulaire consommait le schisme.

Le Pape l'excommunie ; les Turcs s'avancent sur Constantinople ; les derniers empereurs grecs effrayés des agressions de l'ennemi, demandent les uns après les autres la réunion des deux Eglises.

C'est pour atteindre un tel but que, le 7 mai 1274, le Pape Grégoire X se trouvait à Lyon, entouré de cinq cents évêques et de mille prêtres.

Grégoire monte au Jubé, et Bonaventure, arrivé pour la solennité, prêche sur le texte : *Je ferai venir ta postérité d'Orient et je t'assemblerai d'Occident.* (Es. XLIII, 5.)

Les ambassadeurs grecs arrivent, après l'ouverture du Concile : Grégoire les reçoit dans ses bras ! On se rend tous ensemble à la cathédrale, où l'on récite l'Evangile dans les deux langues, et l'on chante également le Symbole : mais à l'endroit en litige, les fameux mots, *et du Fils*, sont prononcés à deux reprises, à haute voix, et, comme il n'y a point d'opposition, la réunion est opérée.

Grégoire peut maintenant se donner la satisfaction de s'écrier, qu'il n'y a plus d'Adriatique, plus de Bosphore, que l'union est consommée.

Ce qui le réjouissait surtout, c'est que l'Empereur grec, Michel Paléologue, se soumettait à la suprématie de Rome ! (1274).

La comédie jouée, il ne resta plus au Concile qu'à s'occuper de l'état de misère où se trouvait la Terre Sainte, et de la réformation des mœurs.

Grégoire déclare que ce sont les prêtres qui sont

cause de la chute du monde moral, et il les presse de réformer leur vie (1). Au milieu de ces projets d'amendement, on apprend que le prédicateur du Concile, Bonaventure vient de mourir.

XI.

La religieuse Marguerite. — Les Augustins. — Couronnement du pape Clément V.

Passons une trentaine d'années qui ne nous offrent aucun intérêt religieux et où l'on n'entend que la voix d'une religieuse, la mystique Marguerite de Duyn, chartreuse au monastère de Polleten. Marguerite avait écrit, en patois, un gros ouvrage sur la vie d'une s^te^ Béatrice : son manuscrit se trouve à la Bibliothèque de Grenoble (2).

Au commencement du siècle (1301), les religieux Augustins vinrent se fixer à Lyon, sur la rive gauche de la Saône. Les sires de Beaujeu leur donnèrent un emplacement dans le faubourg de Chenevières, hors de la ville, près du quartier des Terreaux, sur lequel ils firent bâtir une maison.

Deux ans après, arrivent les Carmes. *Bona est terra quam Dominus Deus noster daturus est nobis !* et deux ans plus tard, Bertram de Goth est couronné Pape, dans l'église de Saint-Just, par Philippe-le-Bel, sous le nom de Clément V.

La cérémonie terminée, la procession descendait la montée du Gourguillon, lorsqu'une terrasse, trop chargée de spectateurs, s'écroule : douze seigneurs

(1) *Art de vérifier les dates*, I, 200. *Péricaud*, p. 50.

(2) Marguerite avait voulu écrire, à la gloire de Jésus et de la Vierge, « *humilement et devotamment à votre edifiment una partie de la honesta et saintta et discreta conversation que cette espousa de Jesu Crit ménet en terre entre les sorors des l'yage de trese ans!* » (*Péricaud*, p. 54.)

sont tués dans la chute, et le Pape échappe à la mort, moyennant la perte d'un des diamants de sa tiare (1) (1305).

CHAPITRE VI.

DOMINATION ROYALE.

(1312.)

I.

Philippe-le-Bel et l'Archevêque. — La Sénéchaussée. — Jean XXII. — Les Indulgences et la mâchoire de S. Jean-Baptiste. — Pétrarque. — La Peste noire. — Les Juifs soupçonnés. — Un mort.

Lyon allait changer de maître. Le roi de France, Philippe-le-Bel et Pierre de Savoie, archevêque de Lyon font ensemble un traité par lequel Lyon est définitivement réuni à la couronne de France (1312). Pierre se réserve néanmoins les droits qu'il avait sur le château de Pierre-Scise et encore celui de battre monnaie, ainsi que la haute inspection sur la fête des *Merveilles*.

Philippe, de son côté, établit une sénéchaussée à Lyon et fait enfermer vingt-trois cardinaux dans le couvent des Jacobins, jusqu'à ce qu'ils aient nommé un Pape (1316).

C'est que, depuis deux ans, le Sacré-Collége ne s'entendait plus sur le lieu où devait se faire l'élection. Le roi leva la difficulté, et bientôt l'évêque de Porto ceignit la tiare sous le nom de Jean XXII.

(1) *Montfalcon*, I, 411.

Il fut sacré à Saint-Jean et se rendit ensuite à Avignon.

De telles nominations n'étaient point de nature à relever l'état de la religion à Lyon, pas plus que les indulgences que le pape Clément accordait, en 1330, à l'Eglise collégiale pour l'aider à couvrir d'énormes frais de construction auxquels le Chapitre se livrait. Mais l'Eglise récompense le zèle de ceux qui se rendent à ses offices. Elle possédait heureusement un os de la mâchoire de S. Jean-Baptiste, qu'elle renfermait dans un vase d'or, et tous ceux qui visitaient la cathédrale, depuis le midi de la Saint-Jean jusqu'au lendemain, et qui contribuaient par leurs aumônes à la réparation de l'édifice, gagnaient les mêmes indulgences que les fidèles qui visitaient à Rome les Basiliques de Saint-Jean-de-Latran ou de Saint-Pierre (1).

Tout ceci n'empêcha point la terrible peste noire de faire invasion à Lyon (1348), après avoir ravagé presque toute l'Europe.

Le fléau descendit des Alpes et se jeta en même temps sur le Dauphiné, la Provence et la Bourgogne. Le malheureux qui en était frappé, éprouvait aussitôt des crampes violentes, une douleur qui le foudroyait, puis une fièvre ardente, accompagnée de

(1) *Péricaud*, p. 63 :
C'est à cette époque, 9 août 1331, que l'illustre Pétrarque passait à Lyon, de retour d'un voyage en Allemagne. Il quittait Cologne et se dirigeait sur Rome. — Mais il resta à Lyon, en attendant que les grandes chaleurs fussent passées. On sait que *Laure* était à Avignon. C'est à elle qu'il écrivit de Lyon son CXLIII^e sonnet :

Du seuil hospitalier où je viens de m'asseoir,
Au déclin de ce jour dont j'entrevois le soir,
J'avais presque frémi d'un tel excès d'audace.....

Mais ma frayeur s'envole à l'aspect enchanteur
De ce riant paysage, de ce fleuve qui passe,
Et va porter son onde où j'ai laissé mon cœur.

(Ch. Bréghot, *Nouveaux Mélanges*, II, p. 343.)

vomissements, et sa peau se couvrait de taches noires, son corps devenait froid, son haleine fétide, son sang corrompu et un calme de mort se répandait sur sa figure! un tombereau passait dans la rue pour recevoir les cadavres qu'on jetait dans une fosse commune (1).

Les Juifs ne pouvaient manquer d'être accusés d'avoir empoisonné les fontaines, et même, par leurs conjurations et leur magie, d'avoir corrompu l'air! On assura, de plus, que les Maures d'Espagne, ainsi que les Juifs et les lépreux d'Europe, se disposaient à détruire d'un seul coup toute la chrétienté. — Quel fut le sort des incriminés? l'histoire n'en parle point, mais nous pouvons le deviner.

Elle raconte, à la place, un différend survenu entre l'Archevêque et son Chapitre (1363). Le Prélat, prétend, en sa qualité du plus fort, avoir droit à toute la dépouille des prêtres morts dans son Eglise. Le Chapitre revendique sa part. On transige, et l'Archevêque se contente de toucher 15 florins de bon or pour le lit et la défroque d'un chanoine titulaire; 10, pour celle d'un simple chanoine, et 6, pour celle des chapelains perpétuels (2).

II.

Lyon comme ville au moyen-âge. — Le privilége des nobles. — Inspection de l'abbaye de l'Ile-Barbe. — L'impôt sur les Juifs.

La fin de ce siècle ne nous offrant guère plus de faits qui rentrent dans notre sujet, décrivons rapi-

(1) Le Musée de Lyon possède une inscription en langue vulgaire (N° 13), découverte dans un mur de la rue Masson. C'est une épitaphe constatant qu'une chapelle et un autel ont été élevés par un père à la mémoire de sa femme et de ses fils, *liquax* (laquelle) *mare et filii murirent el tems de la mortalitas.* (*Péricaud*, p. 66.)

(2) *Gallia Christ*, IV. *Péricaud*, p. 11.

dement l'aspect de Lyon, comme ville, à cette époque.

Nous y trouvons six portes reliées entre elles par des fortifications; dans l'intérieur, des rues étroites, mal éclairées de jour, impraticables de nuit, à moins de se faire précéder de flambeaux. Dans un siècle, et à l'occasion de l'entrée de Charles VI dans Lyon (1389), on se mettra à paver quelques rues; quelques vitres distinguent déjà les maisons des riches.

Les sciences et les arts ne prospèrent point. Les mœurs publiques sont bien bas, comme on va en juger par quelques lignes caractéristiques. Elles sont extraites d'un document contenant les anciens priviléges de Villefranche en Beaujolais.

« Si un seigneur bat un bourgeois de Villefranche, avec sang et tumeur, il sera condamné à soixante sous. Un coup de poing coûte trois sous; un soufflet, moins dangereux, mais plus humiliant, en coûte sept. »

Voici qui est encore plus naïf.

« Un mari peut battre sa femme tout à son aise, sans que le magistrat ait rien à y voir, à moins qu'elle ne succombe sous les coups (1). »

Rassemblons encore quelques traits épars.

« A Lyon, l'abbé d'Ainay, par ordre de l'Archevêque, visite le monastère de Ste-Barbe pour s'informer de la vie et des mœurs du prieur. » (1350).

Les prêtres de Saint-Nizier refusent de faire l'enterrement d'un homme, sur le refus qu'on avait fait de livrer le lit du trépassé.

L'abbesse du riche monastère de Saint-Pierre-les-Nonains fait porter une crosse devant elle, et re-

(1) *Si burgensis uxorem suam percusserit, seu verberavit, dominus non debet inde recipere clamorem, nec emendam petere, nec levare, nisi illa ex hac verberatura moriatur,* (*Nouv. Archives du Rhône*, I, 146. — Traduction de Henry Durieu. *Péricaud*, p. 15.)

çoit en souveraine l'hommage de seigneurs tout puissants (1).

Enfin, un homme et une femme convaincus d'adultère sont condamnés à courir et à trotter nus, depuis la prison jusqu'aux confins de la juridiction (2).

Quant aux malheureux Juifs, on les chasse de la rue qu'ils habitaient (aujourd'hui rue Dorée). On fait payer vingt livres tournois à tout juif qui entre dans Lyon. Un autre impôt frappait le Juif de quatre deniers, et une Juive enceinte du double. « Ce n'est que par un édit de Louis XVI (1784), observe M. Péricaud, que les Juifs ont été affranchis des droits de péage corporel qu'ils payaient encore à cette époque, dans quelques parties du royaume, notamment en Alsace et à l'entrée de la ville de Strasbourg, suivant plusieurs tarifs et pancartes, par lesquels ils étaient assujettis à une taxe corporelle qui les assimilait aux animaux. »

On finit par les bannir. C'était plus humain.

Les conseillers de la ville montrèrent un peu plus d'égards aux anciens « Pauvres de Lyon. » Etait-ce parce qu'on n'avait plus à les craindre? Toujours est-il que l'évêque de Viviers et le juge de Beaujolais, qui se rendaient à Rome, furent chargés de demander au Pape de faire abolir les malédictions qu'on lançait les vendredis et samedis de la Semaine-Sainte « *contra pauperes de Lugduno* » (3).

III.

Vincent Ferrier. — Les Foires de Lyon. — L'Imprimerie. — J. Gerson. — François de Paule.

Le quinzième siècle avait débuté à Lyon par la

(1) *Montfalcon*, I, 481.

(2) *Ordinamus currendos et trotandos nudos.* (*Péricaud*, pages 1, 25, 27.)

(3) *Péricaud*, p. 63.

présence d'un prédicateur distingué de l'époque. Vincent Ferrier nous est décrit comme arrivant dans les villes, monté sur un âne, entouré de grands seigneurs, puis prêchant en plein air, et, le sermon fini, faisant découvrir les épaules de ses auditeurs pour qu'ils se flagellassent les uns les autres selon la gravité de leurs péchés.

Il paraît que Ferrier produisit, par son éloquence, une telle impression sur le peuple, que les confesseurs ne suffisaient plus aux pénitents, et que des notaires accompagnaient le dominicain pour dresser acte des biens que les criminels restituaient.

La civilisation est maintenant en progrès, et le commerce prend un grand développement. En effet, les *Foires*, ces immenses maisons de change, qui constituèrent une des gloires de Lyon (1), prennent alors naissance. Les riches négociants y apportaient leurs marchandises en toute franchise de droits, et les marchands y affluaient de Venise, de Florence, de Lucques, d'Espagne et d'Allemagne, pour être placés sous la protection du Gardiateur de Lyon.

C'est à Louis XI que l'on doit l'établissement de quatre de ces foires par an. Il fit aussi venir à Lyon des ouvriers italiens qui montèrent une fabrique de drap d'or et de soie.

On sait que dès le treizième siècle, les Papes avaient introduit à Avignon, leur résidence, le tissage des étoffes de soie (2).

Mais ce qui nous intéresse le plus, c'est l'introduction de l'imprimerie à Lyon.

Un riche citoyen, Barthélemy Buyer fit imprimer le premier (par G. Régis), dans sa maison, située sur le Quai de Saône, le *Compendium* du cardinal Lothaire, depuis Innocent III (1473). Des presses du savant Buyer sortirent d'autres ouvrages; entre plu-

(1) *Celeberrimum totius Europæ Emporium.*
(2) *Montfalcon*, I, 547.

SECONDE PARTIE.

LA RÉFORME A LYON.

Superna quæramus.

CHAPITRE PREMIER.

ORIGINES DE LA RÉFORME.

I.

La Sécheresse. — Sancta Maria. — Ovation de l'Archevêque. — Le Souper. — Les Foires interdites. — Sire Dieu, miséricorde!

Souventes fois il me disait que Dieu renouvellerait le monde et que je le verroye! C'est dans le cœur du jeune Farel que le vénérable Le Feuvre d'Etaples laissait tomber ces paroles prophétiques avant 1512. Nous allons assister à leur accomplissement.

En effet, nous voici sur le seuil du seizième siècle, siècle de réveil spirituel, en même temps que de souffrances, et de cruelles persécutions pour ceux qui auront le courage de professer leur foi, mais siècle que nous devons bien connaître, car nos secondes origines (on sait jusqu'où remontent les premières), comme des pierres précieuses que la vase a longtemps recouvertes, s'y trouvent cachées.

Rien ne semble présager la Réforme aux yeux d'un observateur superficiel. Les ténèbres sont aussi

lui susciter bien des ennemis, en s'élevant contre sa juridiction.

C'était en 1511. Les désordres, au couvent, étaient assez graves pour réclamer l'intervention du Prélat. Comme l'abbesse ne faisait pas observer la clôture, de Rohan, pour arrêter les désordres qui s'ensuivaient, avait défendu aux religieuses d'assister aux processions, ou de franchir le seuil de leur couvent, sous peine d'encourir son courroux.

La supérieure déclare qu'elle ne relève point de l'autorité de l'Archevêque, et porte l'affaire devant le Pape. Un commissaire est nommé, il examine l'affaire et excommunie de Rohan. — Mais le Roi et le Parlement étant intervenus, l'excommunication fut levée, et le couvent subit les réformes bon gré mal gré (1).

Lyon devait aussi passer par un autre genre de vexations.

Le Pape, Jules II, que Louis XII avait cité devant le Concile qui devait continuer à Lyon celui de Pise, avait lancé aussitôt ses foudres contre la France; il veut maintenant casser les *Foires* franches de Lyon, pour les transporter à Genève.

L'excommunication devait frapper quiconque oserait trafiquer avec les marchands de Lyon.

Cela fait, le belliqueux Jules se met à la tête de son armée (2). On travaille activement à fortifier

(1) *Nouv. Archiv. du Rhône*, p. 15, et *Notes*, p. 34.

(2) Le poète Gilbert Ducher, qui vint ensuite à Lyon et qui y publia ses poésies, fit, à cette occasion, une épigramme contre le Pape, que M. Péricaud traduit ainsi :

Dans le Tibre soudain, jetant alors ses clés,
Il dit à ses soldats, en ceignant son épée :
« Dans les combats auxquels nous sommes appelés,
« De quel secours pourraient être les clés de Pierre?
« Le glaive qu'avait Paul doit suffire à la guerre. »

Le traducteur d'Ausone n'a pas rendu moins spirituellement l'épigramme contre Jules :

Prêt à porter la guerre en France,

Lyon. La panique s'empare du peuple : un Cordelier nommé *Mulet*, prêche avec un tel succès qu'hommes, femmes, enfants, tous se prosternent par trois fois en terre, pleurant et criant : *Sire Dieu, miséricorde !* (1).

Bientôt après Jules mourut et Léon X fut élu à sa place (1513).

II.

Date de la Réforme à Lyon. — L'inquisiteur Levin. — Ordonnance de François Ier contre les hérétiques.

En quelle année la Réforme a-t-elle commencé à être prêchée à Lyon ? Pièces en main, nous pouvons remonter au moins à l'année 1519. En effet, Lyon contenait déjà à cette époque un nombre assez considérable de personnes qui cherchaient leur religion dans l'Evangile, pour justifier une audience que le Consulat donna, le 15 janvier, à Frère Valentin Levin, religieux de l'ordre de Saint-Dominique et Inquisiteur de la Foi.

Porteur de lettres patentes que le roi François Ier adressait à Messieurs les Gouverneurs de Lyon, Levin leur demandait aide et protection pour procéder contre les *marraus et hérétiques*.

La réponse des conseillers fut aussi prompte que servile : « Ainsi qu'il plaît au dit Seigneur mander et

Déserteur de Jésus au service de Mars,
Jules, comme un César, quitte Rome et s'avance
A la tête de ses Soudars;
Et s'armant d'une épée, au Tibre avec colère
Il jette les clefs de saint Pierre!
« Dans les combats, dit-il, ces impuissants hochets,
« Ces clefs ne me serviraient guère;
« Pour m'ouvrir le cœur des Français,
« Le grand sabre de Paul fera mieux mon affaire. »
(*Notice*, p. 17.)

C'est que le grand sabre de Paul « n'était point charnel. »

(1) Voy. *Rubys*, p. 355.

commander, ils obéiront et feront tout ce qui leur sera possible, quand besoin sera et requis seront (1). »

M. Péricaud croit qu'il existait, avant Levin, un inquisiteur à Lyon, frère Raphaël, candidat au poste qu'occupait alors Nicolas de Sagiaco, mais Raphaël, n'ayant pas encore quarante ans, il lui fallut une dispense du Pape, et alors il put exercer son ministère *à la louange de Dieu et augmentation de la Foi.*

Un autre document *inédit* nous transporte en 1524, et nous prouve, qu'à cette date, il existait déjà un grand nombre de Réformés à Lyon.

C'est une ordonnance que François Ier envoya au Sénéchal de Lyon et qui, sur la demande du clergé, fut délivrée à l'abbé de l'Ile-Barbe, *avec le seel royal de la dite Sénéchaussée.*

Le clergé s'était plaint, paraît-il, de ce que *ceux de l'hérésie de Luther refusaient de payer les dismes,* et l'arrêt fut lancé par le Roi.

Après s'être étendu sur le triste sort qui attendait les gens d'Eglise, *defraudés de leurs aliments*, ainsi que sur le déplorable état des églises, *demeurant désolées, les services divins interrompus,* si les dîmes devaient cesser, l'arrêt porte que, *depuis cinq ans en ça, la secte Luthérienne* (ou Réformée) *pullule dans la ville de Lyon et pays et diocèse de Lyon et plusieurs faulses doctrines ont été semées et divulguées, tant par de pernicieuses prédications mal sentant de la foi catholique que par certains livres réprouvés, compillés par ceux de la dite secte.* L'arrêt ajoute, *qu'un grand nombre de peuple a été séduit et dérouté de la vraie et sainte doc-*

(2) Voy. *Péricaud*, p. 40.

L'Archevêque de Lyon écrivait de Milan au Consulat, en 1512 : *De ma part je suis prest à marcher jusques au bout du monde pour le service du roy, dussé-je aller à quatre pattes.* (*Notice*, p. 16.)

Il est à regretter que, sans aller à quatre pattes, les grands dignitaires de Rome n'aient pas toujours montré le même empressement à rendre à César ce qui est à César.

trine. Il déclare que *des gens dévoyés de l'obediance de la sainte Eglise ont fait des assemblées illicites à sonnement de toque saint, qu'ils ont conspiré et machiné de ne payer plus aucunes dismes, disant qu'ils sont tenus de payer les dites dismes, sinon à leur volonté, qui est de ne rien payer.* Enfin, l'arrêt conclut par ordonner *la prinse de corps* des délinquants, *quelque part qu'on puisse les trouver, prendre et apprehender, soit en lieu saint ou hors lieu saint.* Dans trois jours ils devront paraître devant le Sénéchal, *sous peine de bannissement du royaume, saisissement de leurs biens ou autrement* (1).

On voit donc que la ville ne manquait pas de Réformés en 1524 et que, dès l'année 1519, il était nécessaire de leur envoyer un inquisiteur.

L'Eglise réformée de Lyon viendrait donc se placer à côté des Eglises de Meaux et de Paris, les deux plus anciennes de la France (2).

III.

Marguerite de Valois. — D'Arande. — Papillon. — Verrier. — Vaugris. — Du Blet. — Sebville.

En 1524, François Ier traversait Lyon. Il se rendait en Provence pour combattre Charles-Quint. Sa

(1) Donné à Chantilly, le quatrième jour de septembre 1529, par le Roi en son conseil. (*Robertet.*)

Je dois à l'extrême obligeance de mon ami, M. le pasteur Puy Roche, la communication de cette importante pièce qu'il a découverte à la préfecture de Lyon dans les *papiers protestants.*

L'original, qui est aux Archives, est en parchemin et signé, *pour monseigneur le lieutenant général,* Faure.

« La copie qui lui est attachée, dit M. Puy Roche, est une traduction moderne du même acte. »

(2) On lit dans la Notice sur F. de Rohan, par Péricaud, le paragraphe suivant (p. 26) :

« Les nombreuses excursions que monseigneur de Lyon faisait hors de son diocèse durent singulièrement favoriser la propagation

mère Louise de Savoie, sa sœur Marguerite de Valois, et toute la Cour, accompagnaient le monarque. Une foule armée suivait; mais « tandis que cette grande cité retentissait du bruit des armes, des pas des chevaux et du son des trompettes, les amis de l'Evangile y marchaient à des conquêtes plus pacifiques. Ils voulaient essayer à Lyon ce qu'ils n'avaient pu faire à Paris. Peut-être loin de la Sorbonne et du Parlement, la Parole de Dieu serait-elle plus libre; peut-être la seconde ville du royaume était-elle destinée à devenir la première pour l'Evangile? N'était-ce pas là que, près de quatre siècles auparavant, l'excellent Valdo avait commencé à répandre la Parole de vie? Il avait alors ébranlé la France. Maintenant que Dieu avait tout préparé pour l'affranchissement de son Eglise, ne pouvait-on pas espérer des succès plus étendus et plus décisifs? (1)

Ainsi parle un grand historien.

En attendant une telle victoire, on se met à l'œuvre. L'aumônier de la Duchesse, Michel d'Arande, chassé de Meaux à cause de sa foi, prêche publiquement à Lyon, comme il le fera bientôt à Mâcon, et les foules se pressent autour du prédicateur de la Cour.

des nouvelles doctrines dans notre cité où s'arrêtaient souvent les esprits forts qui se rendaient en Italie ou en Allemagne. Le Clergé lui-même les accueillait avec empressement. Erasme, qui vint deux fois à Lyon, en 1506 et en 1521, correspondait avec les moines de l'Ile-Barbe où il aurait voulu finir ses jours. Agrippa, qui fit une longue résidence dans nos murs, y composa plusieurs de ses ouvrages. Rabelais y fit imprimer ses premiers essais. Bonaventure des Periers y publia son *Cymbalum mundi:* Clément Marot, ses premiers vers; Ortensio Landi, qui disait n'avoir d'estime que pour Christ et Cicéron, ses Dialogues, et, plus tard, ses Paradoxes. Nos typographes, bien que ce fût au péril de leur fortune et de leur vie, ne refusaient jamais leur aide aux novateurs. La presse était devenue si impie et si licencieuse que, sur une requête de la Sorbonne, le roi, durant son séjour à Lyon, fut sur le point d'abolir pour toujours en France l'art de l'imprimerie. Mais Jean du Bellay, évêque de Paris, et Guillaume Budée, parèrent heureusement le coup. » (*Colonia*, II, 621.)

(1) *Merle d'Aubigné*, Histoire Réf., vol. III, p. 594.

Un autre personnage, attaché aussi à la suite de Marguerite, Antoine Papillon (1), l'ami d'Erasme, secondait puissamment les efforts de Michel d'Arande.

Sur les instances de la sœur de François Ier, Papillon avait traduit un livre de Luther, sur « les vœux monastiques. » La Sorbonne avait violemment attaqué l'ouvrage et son traducteur, et Marguerite avait répondu à ses anathèmes, en appelant son aumônier à la charge de premier maître des requêtes du Dauphin. Ces nouvelles fonctions n'empêchèrent pas Papillon de répandre l'Evangile, non seulement dans le Lyonnais, mais encore dans le Dauphiné.

Mais Lyon avait aussi sa sainte milice. Deux négociants, Pierre Verrier et Jean Vaugris qui, faisant souvent le voyage de Bâle à Lyon, en rapportèrent les divins enseignements de l'Ecriture, et un riche gentilhomme, messire Antoine Du Blet, ami de Farel et, plus tard, martyr (2).

Doué d'une grande activité, Du Blet partit avec Antoine Papillon pour annoncer l'Evangile à Grenoble et à Gap. Il avait été fortement engagé à faire ce voyage par un dominicain, le docteur Maigret, chassé lui-même du Dauphiné pour la « cause de la justice, » et qui prêchait à Lyon au milieu d'une formidable opposition (3).

« Les idées nouvelles trouvaient alors des partisans même parmi les Dominicains, dit M. Péricaud, qui, plus que tous les autres religieux, avaient favorisé les progrès de l'imprimerie dans notre ville.

(1) Ou Papillion et même Papilon.

(2) C'est Vaugris qui, de Bâle, faisait passer à Farel, dans le Comté de Montbéliard, tous les livres de piété dont il avait besoin et cela *gratis*. (Voy. *Crottet*, Petite Chroniq. Protest., pages 26 et 31.)

(3) Les moines le firent arrêter et conduire à Paris, où il tomba sous les coups de la Sorbonne. (Crottet, p. 28 et *Appendice*. Lettre d'Anémond de Coct à G. Farel, N° 2, dans la *Petite Chronique*.)

L'un d'eux Amédée Maigret, fut censuré par la Faculté de Paris, pour avoir prêché, en 1524, deux sermons entachés de Luthéranisme, l'un à Lyon et l'autre à Grenoble (1). »

Du Blet et Papillon ne firent qu'un court séjour à Grenoble, où le vent de la persécution soufflait avec force; mais ils ramenaient avec eux à Lyon un prédicateur d'une grande éloquence, et le premier prêtre converti à Grenoble, Pierre de Sebville. — Prêcher Jésus-Christ, « clairement, purement, saintement, » pour employer ses expressions, tel était le grand but de sa prédication (2).

Sebville avait déjà été persécuté à Grenoble. Les moines Dominicains l'avaient fait saisir; mais, sur l'intervention de la reine de Navarre, il avait recouvré la liberté, (3) — « Gardez le silence, lui avaient dit les moines, ou vous trouverez l'échafaud. » Sebville n'était pas homme à taire ses convictions; il partit donc pour Lyon avec Du Blet.

A l'arrivée de Sebville, l'Evangile faisait de si grands progrès à Lyon, que le chevalier Anémond de Coct ne craignit pas d'écrire à Farel : « Sebville est délivré, et il prêchera le Caresme à Lyon (4). » On lui destinait l'église de Saint-Paul.

Ceci se passait en 1525 et Marguerite tenait encore sa Cour à Lyon. Hélas! sur ces entrefaites, arrive la défaite de Pavie (5) ; François Ier tombe aux mains des Impériaux, et tandis qu'on l'emmène prisonnier à Madrid, Sebville dut suspendre son hé-

(1) *Notice* sur F. de Rohan. p. 26, note.
(2) *Merle d'Aubigné*, v. III, p. 571.
(3) *Drion*, Hist. Chron. de l'Eglise Protest., p. 13.
(4) *Crottet*, Appendice, N° 2.
(5) C'est au cloître de S.-Just, d'après Péricaud, que la reine mère, la duchesse d'Angoulême, reçut cette fameuse lettre dans laquelle François Ier lui disait, en lui apprenant la perte de la bataille de Pavie, *Madame..... de toutes choses n'est demouré que l'honneur et la vie.* (Nouvelles Archives du Rhône), II, 130.)

roïque projet. — Le royaume de Dieu ne vient pas avec tant d'éclat!

IV.

Un Concile provincial. — Famine et Révolte.

Le 21 mars 1528, s'ouvrit, à Lyon, un Concile provincial. L'Evêque de Mâcon présida en l'absence de Fr. de Rohan, qu'une maladie grave retenait à Paris.

On avait mis à l'ordre du jour le danger de la religion attaquée par les Réformés, et, sur six décrets, les quatre premiers furent lancés, avec tous leurs anathèmes, contre Luther et ses doctrines.

Les deux autres se rapportaient aux mœurs, « et l'on y insista particulièrement, observe M. Péricaud, sur la conduite des ecclésiastiques, dont on condamna l'ignorance, l'immodestie, les mauvaises liaisons, l'avarice, les pratiques simoniaques, etc. (1). »

L'année suivante (1529), la famine et la révolte sont dans la cité. Le peuple s'imagine que le monastère de l'Ile-Barbe récèle des armes et des vivres; il s'y précipite, pille tout ce qui lui tombe sous la main, puis se jette sur Lyon, dont il demeure le maître pendant quelques jours. On dresse huit potences pour les plus coupables aux yeux du peuple, on suspend même, à l'une d'elles, un prêtre, que les révoltés ont saisi sans preuves formelles : la corde casse et le prêtre s'échappe. Mais le magistrat, ayant

(1) *Notice*, p. 25 :

L'auteur cite encore le jugement qu'Agrippa porta sur Lyon, en 1527. Il y résidait l'année précédente.

« Scio ego *famosam Galliarum urbem* ea causa sic perversam ut vix aliqua ibi matrona pudica sit, vix filiæ nubant virgines, quin et Palatinum Scortum fuisse summi honoris, et seniores matronæ juniorum lenæ sunt; eaque turpido sic invaluit, ut nullus verecundiæ locus sit, vix maritis ipsis uxorum meretricatus curæ est, modo ut ait Abraham ad Saram bene sit illis propter illas, vivantque laute ob gratiam illarum. (*De incertitudine et vanitate Scientiarum*, ch. 68.)

d'abord « filé doux à l'endroit de ces troupes de voleurs, » fit, à son tour, dresser des potences et pendre « autant de ces robeurs et pillards qu'ils en rencontraient, et par cette danse finit la fête. »

Le calme étant ainsi rétabli, et le traité de Madrid ayant rendu la liberté à François Ier (1526), le Consulat célébra des fêtes pendant trois jours. A la Grenette et aux Cordeliers, on représenta des *Moralités* et des *Mystères*; les cloches sonnèrent à toute volée, les processions parcoururent la ville, et la population se livra à toutes sortes de jeux.

CHAPITRE II.

LES MARTYRS.

I.

B. Aneau. — Son Assassinat. — Pièces religieuses.

Avant de parler des martyrs, proprement dits, il importe de connaître ceux qui ont souffert pour leurs opinions religieuses. Occupons-nous, d'abord, du célèbre professeur Aneau.

Barthélemy Aneau naquit à Bourges, au commencement du seizième siècle, et fut massacré à Lyon, en 1561. Il avait étudié dans sa ville natale, avec le savant Melchior Wolmar, et fut probablement le condisciple d'Amyot, de Bèze et de Calvin.

Wolmar avait, selon l'historien de Thou, un merveilleux talent pour instruire la jeunesse, et un plus merveilleux encore, ajoute le Jésuite Colonia, pour l'empoisonner. Aneau se laissa donc empoisonner. Il

arriva à Lyon infecté d'hérésie. Quoi qu'il en soit, il était chéri de ses élèves, et c'est aussi par leur moyen qu'il fit avancer la Réforme à Lyon.

En 1539, Aneau fut appelé à l'administration supérieure du Collége. Il se démit de sa charge en 1550, mais il fut de nouveau rappelé, comme Principal, en 1558.

Une clause du contrat qu'Aneau dut passer en acceptant ces fonctions à la Trinité, portait qu'il n'était pas permis « estre leu ni enseigné au dict Collége aulcune doctrine, ni livres defendus ou censurés contre l'honneur, auctorité et défense de nostre mesre saincte Eglise. » Mais rien ne prouve que cette défense ait été strictement observée. Ce qui est certain, c'est que le Collége prospéra singulièrement sous son vertueux directeur, que les Jésuites s'en alarmèrent et qu'à force de vociférer contre Aneau, ils finirent par déchaîner le peuple sur lui. L'historien de Lyon, Rubys, rapporte donc, qu'au mois de juin 1561, un orfèvre de la religion ayant accosté le prêtre, qui portait le Sacrement, dans une procession, le lui arracha des mains, jeta l'hostie à terre et la foula aux pieds. L'orfèvre fut exécuté le jour même, et le peuple se porta en foule au Collége, qu'on lui désignait comme le foyer de l'hérésie. L'infortuné Aneau se présente, cherche à désarmer ses meurtriers, mais c'est en vain ; on le massacre sans pitié (1).

Ménestrier et Colonia, ainsi que quelques autres historiens de Lyon, prétendent qu'au mois de juin, (1564 ou 65) à la Fête-Dieu, une pierre fut lancée sur le prêtre qui portait l'hostie, au moment où la procession de Saint-Nizier tournait de l'extrémité de la rue Neuve à la place du Collége, que le bruit se répandit que la pierre était partie du Collége, et qu'alors on se jeta sur cette maison.

(1) *Histoire véritable de Lyon*, p. 389.

« Cette version, dit Ch. Breghot, n'a été imaginée qu'à la fin du dix-septième siècle, dans l'intention, sans doute, de justifier cet horrible attentat (1). »

Encore un mot sur cette triste mort.

Un gentilhomme savoisien qu'Aneau avait autrefois blessé par quelques critiques sur les retards de la civilisation en Savoie, lui avait prédit, sept ans auparavant, qu'il mourrait de mort violente.

« Va doncq' et cherche autre chemin et n'espère plus aucun confort de ce magnanime Lyon où tu te caches, car coignoissant quel homme tu es, et te réputant indigne de son ombre, lui-mesmes à belles dents et pattes te demembrera. (2) »

« Aneau, déclare Rubys, avait semé l'hérésie à Lyon; il avait corrompu et gâté plusieurs jeunes hommes de bonne maison, et les avait dévoyés de la religion de leurs pères. »

On sait ce qu'il faut penser d'un tel jugement.

Comme professeur, Aneau introduisit dans le Collége des exercices littéraires, selon le goût du temps, et qui terminaient l'année scolaire. Ainsi, fut joué le *Mystère de la Nativité*, composé d'après l'Ecriture (1537) et que l'auteur fit chanter sur des airs en vogue (3).

(1) *Mélanges historiques*, II. p. 207 :
La question est tranchée quant à l'année 1561, par les Actes capitulaires de l'église S. Jean, qui constatent, que c'est le 5 juin 1561, « que les hérétiques portèrent la main sur le précieux corps de Jésus-Christ;.... que ce scandale détermina plusieurs fidèles à s'*émouvoir*, et qu'à l'occasion du meurtre de Me B. l'Agneau *(sic)* ils avaient été incarcérés. » « Au fond, dit Breghot, cette question est indifférente. Tuer un huguenot ou tuer un catholique, c'est absolument le même crime aux yeux d'une justice impartiale. »

(2) *C. Breghot*, Mélanges historiq., II. p. 204, et les Actes Consulaires, *Péricaud*, année 1561, p. 3 et 4.

(3) Les Grands Cordeliers avaient déjà donné, au milieu du 15e siècle, de brillantes représentations de la Passion de J.-C., aux Pères du Concile, réunis à Lyon pour mettre fin au Schisme. Les églises servaient alors de théâtres, et les jeunes clercs d'acteurs. On y jouait, du 12e au 14e siècle, le Mystère des Vierges sages et des Vierges folles. Le clergé exploita ce goût des émotions dramatiques à son profit, et fit représenter les Mystères, dans l'église,

Aneau enrichit encore la littérature, en traduisant l'*Utopie*, ou « du meilleur gouvernement possible, » par Thomas Morus (1559).

Il s'était marié à Claudine Dumas, fille d'un marchand, surnommé le *More;* lors du massacre de son époux, Claudine ne dut son salut qu'au prévôt qui la fit emprisonner.

Le Collége de la Trinité fut fermé dès le lendemain, et ne fut rouvert que six mois après. A la mort du nouveau Principal, le Collége passa, quatre ans plus tard, entre les mains des Jésuites : le P. Edmond Auger en fut nommé Principal, le 1er mai 1561; mais, ce qui n'est pas moins déplorable, c'est que le Clergé de Lyon envoya une députation au Roi et à l'Archevêque pour solliciter l'élargissement des meurtriers (1).

Leur crime resta impuni.

II.

F. Junius. — Sa Conversion. — Son Pastorat.

J'anticiperai un peu sur les événements pour retracer une conversion remarquable qui eut lieu sous les voûtes du Collége de la Trinité; cela nous consolera un peu de la fin tragique de son digne Principal.

Il s'agit du jeune François Du Jon (Junius). Son père, Denis Du Jon, d'une famille du Berry (anoblie

après le sermon. Plus tard, des associations mi-ecclésiastiques mi-laïques jouèrent, dans les places publiques, des pièces dialoguées de l'Ancien-Testament et du Nouveau. Au milieu du 16e siècle, un citoyen, Jean Neyron, fit bâtir un grand théâtre, dont le plafond représentait les joies du Paradis, l'arrière plan les terreurs de l'Enfer. Chaque dimanche, on y jouait de ces drames, à l'admiration des foules entassées dans trois galeries superposées l'une sur l'autrs. En 1548, on ridiculisa tellement ces pièces sacrées, que le théâtre Neyron fut fermé. (*Péricaud*, p. 634.)

(1) *Haag*, la France Protestante. Art. Aneau, et les *Sources*.

en 1507, par Louis XII), avait eu ses biens confisqués pour cause d'hérésie. Plus tard, une émeute ayant éclaté contre les Réformés, à Issoudun, Du Jon reçut l'ordre d'informer, en sa qualité de lieutenant de la maréchaussée. Il se rendit donc de Bourges à Issoudun, mais assailli dans son logis, il fut massacré, et son cadavre, traîné dans les rues, fut jeté aux chiens.

C'est le fils de cet infortuné magistrat qui était destiné à devenir un jour dans l'Eglise protestante « un de ses apôtres les plus dévoués, à la fois philologue, exégète, dogmatiste et controversiste, » et c'est à Lyon, auprès de son protecteur et ami, le Principal Aneau, que le jeune François Du Jon devait se convertir à l'Evangile.

D'une santé très délicate, Du Jon, avait eu beaucoup à souffrir, dans son enfance, de la barbarie de ses maîtres d'école ; mais il ne s'en plaignit point, il avait bien trop peur qu'on ne le retirât des études!

Son cours de droit terminé, il arrive à Lyon, non dans l'intention d'y séjourner, mais bien plutôt désireux de joindre la suite de l'ambassadeur français qui allait à Constantinople. Cependant Dieu, qui destinait Du Jon à une autre ambassade, permit que celle du Roi de France fût partie, quand il arriva à Lyon. C'est alors que, renonçant à son voyage en Orient, le jeune homme se retira auprès du Principal Aneau. Le sage professeur lui conseilla, d'abord, de ne pas dévorer toutes sortes de livres, mais d'en faire un bon choix et de les lire avec méthode.

Il existait toutefois un livre que Du Jon ne dévorait pas; loin de s'en préoccuper, il était absorbé dans la lecture d'un ouvrage d'un philosophe païen, le « *De naturâ Deorum* » de Cicéron. Ce traité sur la Divinité fit du jeune homme un athée. Les objections d'Epicure contre la Providence lui paraissaient insurmontables, et Dieu n'était plus à ses yeux, « qu'un

être oisif, plongé dans un repos éternel, indifférent à tout ce qui se passait autour de lui. »

Dès qu'il apprend le triste état spirituel dans lequel son enfant est tombé, le père de Du Jon le presse de lire la Sainte-Ecriture. L'enfant obéit ; ses yeux s'ouvrent, et, dès ce jour, la Parole Divine devient une « lampe à ses pieds et un guide à ses sentiers. »

Mais écoutons-le plutôt : « J'ouvre le Nouveau Testament que Dieu lui-même me mettait dans les mains, et, à moi qui pensais à toute autre chose, le Seigneur montra, du premier coup, cet auguste chapitre de l'Evangéliste et Apôtre Jean : « Au commencement était la Parole. » Je lis une partie du chapitre, et cette lecture me bouleverse tellement, que soudain je sens la divinité des preuves, la majesté et l'autorité des Ecritures, laissant bien loin après elles tous les flots de l'éloquence humaine. Le frisson parcourait mon corps, la stupeur s'emparait de mon esprit, et, tout ce jour-là, je fus tellement ébranlé, qu'il me semblait que je n'étais pas bien certain de ma propre existence. »

Puissance divine des Ecritures, en présence d'une conscience droite et d'une âme sincère ! Si le traité de Cicéron n'a pu que déconcerter le jeune jurisconsulte, quelques mots de S. Jean, sous le marteau de la Parole, s'enfoncent comme des épées dans ses reins, et il rend l'âme d'émotion !

Horrebat corpus, stupebat animus !

Le 17 mars 1562, Du Jon se trouvait à Genève pour y faire des études théologiques qu'il poursuivit, pendant près de deux ans, « gagnant sa vie à donner des leçons à de jeunes filles. »

Nous ne le suivrons pas plus loin. Il suffira de dire, qu'en 1566, il fut appelé, comme Pasteur, à Anvers, et qu'il partit pour occuper son poste, malgré les terreurs dans lesquelles l'Inquisition espa-

gnole plongeait les Pays-Bas. A Gand, à Bruges, comme à Anvers, Du Jon prodigua son activité, portant partout les consolations de l'Evangile aux martyrs. Il resta sur la brêche jusqu'à ce qu'un édit, portant « que tous les prédicants devaient être natifs des pays subjects à Sa Majesté, » vînt le forcer de se séparer de son église. Il mourut de la peste, à Leyde, où il avait été appelé comme professeur. Il avait 57 ans. (1602) (1).

III.

Libertat (Fabri). — Etienne Dolet.

Revenons à l'année 1551 (2). Un jeune étudiant en médecine, Christophe Libertat dit *Fabri*, de Vienne, en Dauphiné, traversait cette année la ville de Lyon. Obligé de quitter Montpellier, à cause de la peste qui y sévissait, il se rendit à Paris pour y terminer ses études.

En arrivant à Lyon, il y entendit parler des progrès que l'Evangile faisait en Suisse, sous la prédication de son compatriote G. Farel, alors à Morat. Fabri interrompt aussitôt son voyage pour aller trouver son ami. Le Réformateur put bientôt lui confier

(1) C'est au savant ouvrage, déjà cité, de MM. Haag, que le lecteur doit ces émouvants détails. (Voy. Du Jon.)

(2) L'année précédente, le poète *Clément Marot*, était à Lyon. Il y reviendra à plusieurs reprises. C'est dans l'église de St-Jean, paraît-il, qu'il abjura sa foi de réformé entre les mains du Cardinal de Tournon. Sa LIIIe épître est adressée au Cardinal, et il fait ses adieux à Lyon dans la LIVe :

« C'est un grand cas voir le mont Pelion,
Ou d'avoir vu les ruines de Troie :
Mais qui ne voit la ville de Lyon,
Aucun plaisir à ses yeux n'octroye. »

En 1532, *Rabelais* entrait, en qualité de médecin, à l'Hôtel-Dieu, mais ne pouvant se soumettre à la discipline, l'auteur de *Gargantua* n'y resta que quinze mois.

sa propre église. Le jeune Evangéliste desservit ensuite les églises de Neuchâtel, de Thonon où il resta même dix ans, puis il revint à Neuchâtel où il retrouva Farel qui le ramena dans le Dauphiné (1562). Fabri arriva donc à Vienne, mais la ville ayant été assiégée par des troupes catholiques (celles de Nemours), Fabri fut constitué prisonnier et cruellement maltraité. Rendu à la liberté, il se retira à Lyon dont il devint Pasteur, en 1564, et collègue de Pierre Viret (1), mais vers la fin de l'année suivante, son ami Farel étant mort, Fabri lui succéda dans l'eglise de Neuchâtel.

Deux ans après l'arrivée du jeune Fabri à Lyon, nous trouvons celle d'*Etienne Dolet*, une des gloires littéraires de la France, un de ses célèbres typographes et dont tous les ouvrages parurent à Lyon, de 1533 à 1544. — Né à Orléans en 1509, Dolet n'embrassa point les doctrines de la Réforme; Calvin le flétrit même, dans son Traité *De Scandalis*, « comme un homme de rebut. » Les caractères entiers sont souvent violents, à leur insu. Du reste, les Sorbonistes le traitèrent plus injustement encore. C'est que Dolet avait osé conserver dans le Décalogue, le deuxième commandement, (Tu ne te feras point d'images taillées, « confondant ainsi, porte la censure, les conseils avec les préceptes. » On avait encore un terrible grief contre lui; il imprimait lui-même les ouvrages des Réformés. Il y a plus, François Ier, auquel il venait de dédier ses *Commentaires*, lui avait accordé le privilége d'imprimer « touts les livres par lui composés et touts aultres œuvres des auteurs modernes. » Enfin jaloux de ses étonnants succès, comme éditeur-imprimeur, ses confrères lyonnais

(1) Ses autres collègues dans l'Eglise de Lyon étaient : David *Chaillet*, l'auteur d'un Traité, « De la Conception de la Vierge Marie en péché originel. » Jacques *Langlois*, noyé dans la Saône à la S. Barthélemy, et de La *Roche* dit Boulier, de l'Aune, en Bourgogne. (Voy. *France Protest.*, art. Christophe Libertat.)

lui vouèrent l'inextinguible haine de la médiocrité contre le génie! Dolet fut incarcéré; rendu bientôt à la liberté, il se maria, et tout annonçait pour lui une glorieuse carrière, quand soudain on l'accuse « d'avoir mangé gras pendant le Caresme et d'aller plus souvent au sermon qu'à la messe! » et il faut de nouveau reprendre le chemin de la prison. L'affaire devient bien grave. L'inquisiteur Mathieu Ory, déclare Dolet mauvais, scandaleux, schismatique, hérétique, fauteur et défenseur des hérétiques (2 août 1542); et il est transféré à Paris; mais ses amis obtiennent sa grâce au bout de quinze mois, et Dolet peut revenir à Lyon rejoindre sa famille.

Ce n'était pas pour y séjourner longtemps. En effet, on saisit, à Paris, deux caisses de livres qu'on soupçonna venir de Lyon, et Dolet, reconduit à Paris, fut remis en prison. Il s'échappa, passa en Piémont, d'où il adressa une supplique au Roi; et, sans attendre sa réponse, reprit la route de la France. C'est qu'il lui tardait de revoir les siens : il arriva donc furtivement à Lyon. « L'amour paternel ne permit pas que, passant près de Lyon, je ne misse tout hazard et danger en oubli pour aller voir mon petit fils et visiter ma famille. » Comme on le comprend, Dolet fut arrêté et reconduit devant ses juges de la Sorbonne et du Parlement. François Ier ne voulut plus lui faire grâce et, après deux ans de détention, le Parlement le condamna « pour blasphème, sédition et exposition de livres prohibés et dampnés..... à estre mené et conduit par l'exécuteur de la haute justice en ung tombereau jusques à la place Maubert, où sera dressée une potence à l'entour de laquelle sera fait un grand feu, auquel.... son corps sera jeté et bruslé avec ses livres. » (2 août 1546.) La sentence prononçait de plus la confiscation de tous ses biens et le condamnait « à la torture et question extraordinaire pour enseigner ses compagnons. »

Le lendemain elle fut rigoureusement exécutée (1). Estienne Dolet avait trente-sept ans.

A ses nombreux ouvrages, il faut ajouter un beau cantique, composé « en la Conciergerie de Paris, sur sa désolation et sur sa consolation. »

« Grand douleur sent un vertueux courage
(Et feust bien du monde le plus sage)
Quand il se veoid forcloz du doux usage
De sa famille. »

« Sus donc, esprit ! laissez la chair à part,
Et devers Dieu, qui tout bien nous départ,
Retirez-vous comme à votre rempart,
Vostre forteresse. » (2).

IV.

Les Martyrs : Canus. — Chappuis. — Cornon. — Berthelin.

La mort des Aneau et des Dolet, à jamais regrettable, ne nous fera pas oublier celle des humbles confesseurs de la vérité.

Deux ans après l'arrivée du savant typographe à Lyon, un Jacobin converti, Alexandre *Canus,* (dit Laurent de la Croix,) d'Evreux, en Normandie, prêchait l'Evangile à quelques orfèvres et autres habitants de la ville.

Il est pris, mené à Paris, torturé et brûlé, invoquant la miséricorde de Dieu sur ses juges, « après avoir rendu confession de sa foi. » (1535) (3).

Cette même année un médecin, (de Lyon, selon du Verdier, mais du Viennois, selon Allard), *Fran-*

(1) Voy. la fin de l'art. de MM. Haag à propos d'une sorte de rétractation que Dolet aurait faite au bourreau !

(2) Voy. *France Protest.*

(3) *Th. de Bèze,* Hist. Ecclés., l. I, année 1535, p. 22.

çois Chappuis dut se réfugier à Genève à cause de sa foi, ainsi que son frère Pierre Chappuis, orfèvre.

Citons encore un digne laboureur de la Bresse, *Jean Cornon.* Il était tellement exercé dans la Sainte Ecriture, nous apprend Th. de Bèze, qu'il confondait tous ses adversaires. Il fut brûlé à Mâcon, et « souffrit la mort avec une admirable constance. » (1) (1535.)

Cette même année, six cents hommes, originaires de Genève, partirent de Lyon, pour aller renforcer l'armée des Réformés, qui s'était emparée de la première de ces villes, et, en 1536, Calvin, en route pour Genève, amenait à Lyon son ami, Louis du Tillet, chanoine d'Angoulême (2).

V.

Fournelet. — Blondet. — Monier.

Voici d'autres victimes. En 1546 nous trouvons, à Lyon, *Pierre Fournelet*, de Normandie, prêchant dans une maison particulière, à une quinzaine de personnes, « tous bons marchands, dit Bèze, et hommes d'apparence; » mais il fut découvert et il dut s'enfuir.

C'est alors que *Jean Fabri*, depuis ministre à Genève, le remplaça. Son auditoire clandestin s'élevait à trente-cinq personnes. Découvert à son tour, il se sauva, laissant après lui Pierre Fournelet, revenu à Lyon. (1547.)

Les martyrs se suivent rapidement.

En 1548 (3), un riche lapidaire de Tours, mais

(1) *Bèze*, l. 1, p. 23.
(2) *Péricaud*, p. 60.
(3) Henri II, qui avait succédé, l'année précédente, à François Ier, vint à Lyon, en 1548. Il logea à l'abbaye d'Ainay où l'attendait sa femme, Catherine de Médicis. Il se rendit en gondole au bourg

dont la résidence habituelle était à Lyon, *Octavian Blondet*, trahi par son hôte de l'auberge de la *Couronne*, qui lui avait souvent entendu parler du Sauveur, fut constitué prisonnier à la sollicitation de Gabriel de Saconay.

Ce Gabriel était un homme perdu de mœurs (1). De pair avec un gentilhomme dauphinois, il convoitait un collier, richement monté, et que Blondet voulait porter à Constantinople. Il fit donc diligence pour s'emparer des biens du prisonnier, mais des amis du lapidaire prévinrent le vol, ce qui exaspéra Gabriel. Blondet fut condamné au feu et brûlé à Paris. Il fut vivement regretté, surtout de ceux qu'il avait lui-même délivrés de la prison, en payant leurs dettes (2).

A Pierre Fournelet avait succédé *Claude Monier*, d'un lieu près d'Issoire, en Auvergne. Claude avait tenu école à Clermont et avait aussi répandu l'Evangile dans son pays. Après un court séjour à Lausanne, il était venu à Lyon. Il y dirigea une petite école et assembla les fidèles en petites bandes pour prier avec eux, et « pour leur communiquer ce qu'il avait reçu. » Il fut saisi, confessa courageuse-

de Vaise, le 21 septembre, et y reçut les différents corps de l'Etat. Après que le cortége eut défilé, on représenta devant le Roi un combat de douze gladiateurs.

(1) « Aussi grand et dissolu paillard, » dit Bèze.

Précenteur de l'Eglise de Lyon, Gabriel avait publié une nouvelle édition de l'*Assertio septem Sacramentorum adversus Lutherum*, attribuée à Henri VIII.

« Que l'Eglise de Lyon inscrive Gabriel, s'écrie M. Audin, dans sa véhémence affectée, parmi ses défenseurs les plus éloquents, et que Lyon lui réserve la couronne qu'elle doit au patriote, qui la sauva du joug de la Réforme!.... Otez, ôtez de Lyon Gabriel de Saconay, le P. Henrici, de l'ordre des Cordeliers, le P. Pyrus, le P. Maheu, jacobins, le P. Ropitel, de l'ordre des Minimes, le P. Possevin, jésuite, et cette cité n'appartiendra plus à la France. » (*Hist. de Calvin.* Cité par Péricaud, p. 15.)

(2). *Bèze*, l. II, p. 69.

ment sa foi, et fut brûlé, la veille de la Toussaint, sur la place des Terreaux (1551) (1).

VI.

Séance consulaire. — Ordonnance de Henri II.

« Le couteau vaut peu contre l'esprit, disait le vénérable chancelier de l'Hôpital, si ce n'est à perdre l'âme ensemble avec le corps (2). » Mais on ne comprenait guère ces sages paroles, au seizième siècle. — (On ne les comprend pas même toujours au dix-neuvième !) Aussi les décrets contre les malheureux religionnaires se succédèrent-ils en 1551. En effet, dans la séance consulaire du 23 juin, l'un des Conseillers, Hugues de La Porte, exposa que le 22, une assemblée avait eu lieu à l'Archevêché, en présence de l'évêque de Valence, touchant certains Luthériens et Calvinistes qui chantaient le soir, dans les rues, les Psaumes de David, malgré les « inhibitions du roi. » « Les uns disent, continue de La Porte, que ces hérétiques menacent de piller les maisons; d'autres disent, au contraire, qu'ils sont très austères de mœurs, et qu'ils veulent ramener la religion au temps de S. Pothin, avant que le clergé dissolu l'eût altérée et gastée. » « M. le Juge, ajoute-t-il, a chargé le Procureur de ville de dire au Consul de mettre ordre à renforcer le guet, autrement la ville sera en danger d'avoir garnison (3). »

Quelques jours après (27 juin), paraît la quatrième ordonnance de Henri II contre les Luthériens, attribuant aux Cours souveraines, ainsi qu'aux juges présidiaux, la connaissance et la punition des hérétiques, « réservant aux prélats et juges d'église,

(1) *Bèze*, l. II. p. 85.
(2) *Lutteroth*, La Réformation en France, p. 221.
(3) *Revue du Lyonnais*, I, 509. *Péricaud*, p. 10.

la juridiction des personnes déviant de la foi catholique (1). »

VII.

Les cinq étudiants. — Chambon, Peloquin, etc.

L'arrestation des cinq étudiants est généralement connue. Ces jeunes théologiens avaient quitté Lausanne, avec le consentement de cette Eglise, et dans le but de porter l'Evangile dans leurs familles respectives, à Montauban, à Limoges, etc. A Collonges, un inconnu les accoste, et demande à faire route avec eux. Cet homme était d'Ainay, près Lyon. On arrive à Lyon ; l'ami fait promettre à ses amis que le lendemain ils viendront chez lui. Ils sont exacts au rendez-vous. Mais le complaisant inconnu n'était qu'un agent des prêtres, et, à peine est-on à table, qu'un lieutenant de police entre, garrotte les étudiants et les emmène dans les cachots de l'Officialité (1er mai 1552). Ils devaient y rester un an (16 mai 1553).

Condamnés, comme hérétiques, par l'Official, ils interjettent appel comme d'abus. Le Parlement confirme la sentence. Transférés alors à la prison de Roanne, ils y attendirent le martyre. Le 16 mai, on

(1) *Recueil d'Isambert*, XIII, p. 189.

Il importe que nous donnions un extrait de cette ordonnance, tiré du *Dict. de Jurisprudence* de Prost de Royer (V, 699) :

« Ne sera imprimé ne vendu aucuns livres concernant.... la Sainte Ecriture et religion chrétienne, faits et composés depuis 40 ans en ça... que premièrement ils n'aient été veus et visitez ; c'est à savoir ceux qui sont imprimés és villes de Paris et Lyon..... Et pour autant que notre ville de Lyon a plusieurs imprimeurs à Paris, et qu'ordinairement il s'y apporte grand nombre de livres de pays étrangers, mesmes de ceux qui sont grandement suspects d'hérésie, nous avons ordonné et ordonnons que trois fois l'an sera faite visitation des officines et boutiques des imprimeurs, marchands et vendants livres en ladite ville, par deux bons personnages, gens d'Eglise, l'un député par l'Archevêque de Lyon ou ses vicaires, l'autre par le Chapitre de l'Eglise dudit lieu et avec eux le lieutenant du Seneschal du dit Lyon qui pourront saisir et mettre en notre main tous livres censurez et suspects, comme dit est. »

les lia de cordes, on les revêtit de robes grises, et on les conduisit, sur une charrette, à la place des Terreaux. Ils chantaient le Psaume IXe : *De tout mon cœur je t'exalterai !*

Les quatre plus jeunes furent attachés les premiers à un poteau, au milieu d'un bûcher. Martial Alba, l'aîné, embrasse alors ses quatre compagnons, leur disant à chacun : « Adieu! mon frère! adieu! »

Alors les quatre amis, déjà liés dos à dos, retournèrent leurs cous, s'entrebaisèrent aussi, répétant : « Adieu, mon frère! adieu! »

Martial embrassa ensuite le bourreau, et lui dit : « Mon ami, n'oublie pas ce que je t'ai dit! » (1)

Puis les flammes montèrent! Mais, comme le Seigneur était à Babylone, dans la fournaise avec les trois jeunes Hébreux, Il était aussi à Lyon, au milieu du bûcher, car on entendit le cri : « Courage, mon frère! courage! » Qui le poussait?..... Etait-ce l'héroïque Martial Alba?..... personne ne le saura sur la terre.

« Ainsi moururent, dit un écrivain distingué, à la fleur de leur âge, ces jeunes martyrs, l'espoir de l'Eglise naissante!..... De toutes les chaires, la plus haute est un bûcher, et celui-là est un grand prédicateur auquel le Seigneur accorde la gloire d'y monter et d'y prêcher, en son nom, ne fût-ce qu'un moment! (2) A quelques pas du lieu où moururent les étudiants, ajoute l'historien, on peut voir une chapelle dans laquelle on enseigne la foi pour laquelle Martial d'Alba et ses frères donnèrent joyeusement leur vie. » (3)

(1) Voy. *Epoques de l'Eglise de Lyon* et le Martyrologue de *Crespin*, pour des détails pleins d'intérêt dont M. Alexis Muston a publié, du reste, un résumé bien rempli dans « la Vie Chrétienne. » (1858 et 1859.)

(2) *Histoire de la Réformation Française*, par F. Puaux, vol. I, liv. III, p. 335.

(3) Chapelle Evangélique, rue Lanterne.

Mais Dieu n'avait pas attendu que les cendres des martyrs fussent jetées au Rhône, pour faire germer cette sainte semence. En effet, un malfaiteur, détenu dans la même prison que les étudiants, *Jean Chambon*, s'était repenti de ses crimes, et, comme le brigand sur la Croix, il avait cru que le sang de Christ lave de tout péché.

Les victimes ne se comptent plus. En septembre, cette même année, un prêtre de Blois, *Denys Peloquin* fut brûlé à Villefranche. A Lyon, nous trouvons *Pierre Bergier*, pâtissier, de Bar-sur-Seine, *Matthieu Dymonet*, de Lyon, *Louis de Marsac* et son cousin, gentilshommes du Bourbonnais, *Etienne Gravot*, de Gien-sur-Loire ; ils montèrent tous sur le bûcher, (1) et bientôt après, la place des Terreaux fut encore le théâtre du supplice de *Richard Lefèvre*, de Rouen, orfèvre, et de *Claude de la Canesière*, de Paris. Ce dernier, musicien célèbre, fut arrêté à Lyon, au mois de mai 1555, comme il se rendait avec sa famille à Genève, pour y professer librement sa foi.

« Tous montrèrent en mourant le même courage, la même constance que Martial Alba et ses compagnons : tous aussi nous ont laissé des professions de foi ou des lettres écrites pendant leur captivité, et dans lesquelles respire le saint enthousiasme du martyr. » (2)

VIII.

Intercession de Berne en faveur des cinq étudiants. — Le vin coule dans les rues.

Jetons un regard en arrière, nous n'avons pas tout dit sur le martyre des cinq étudiants. A cette époque, se trouvaient à Lyon des marchands de St-Gall, dont

(1) *Bèze*, II, p. 91.
(2) *La France Protestante*, art. Martial d'Alba.

l'un surtout, Jean Lyner, travailla de toutes ses forces à sauver la vie de ses frères. Lyner, apprenant leur triste sort, écrivit aussitôt à Berne, dont l'importance politique, comme canton réformé, était très-grande. « S'il vous plaist, mandait Lyner, ne laissez de faire les poursuites telles que devez, car par ce moyen les princes et seigneurs de la Cour de France toujours informez de plus en plus de la vraye confession que soutenez et avez et que les dicts (étudiants) soutiennent..... attendent l'advènement et jugement du Grand Juge par lequel seront desniez ceux qui l'auront desnié devant les hommes. » (1)

Berne se hâta de répondre au dévoué Lyner :

« Nous avons décidé d'écrire au Roi et de n'épargner ni frais, ni peine, ni travail pour leur délivrance. » Calvin écrivit aux prisonniers : « Vos liens ont été renommés, et le bruit en a été répandu partout : les enfants de Dieu prient pour vous comme ils y sont tenus. » L'avoyer de Berne écrivit aux « nobles et magnifiques seigneurs lieutenant et Conseil de Lyon, » les priant de ne pas « procéder audict affaire jusqu'à ce que la dite Royale Majesté aussi dudict Parlement de Paris ayons reçu réponse. » Enfin, le cardinal de Tournon fut sollicité dans le même sens ; — mais hélas! comme on l'a vu, tout fut en vain!

Mais qu'importe? L'un de ces martyrs s'était écrié :

« Adieu ces bas lieux,
Je veux être mieux.
Terre, prends le corps,
Jusqu'au temps qu'il faille
Que ce qu'on te baille
Ressorte dehors.

. . . . . .

(1) *Correspondance inédite des cinq Etudiants*, retrouvée dans la Bibliothèque de St-Gall et publiée par M. le pasteur H. Martin, p. 12.

O Dieu, si tu veux
Je sais que tu peux
Me tirer d'ici.
Mais si par cette heure
Tu veux que je meure,
Je le veux aussi. » (1)

Lyon, du reste, avait bien autre chose à faire que d'écouter des Bernois. Il y avait, (le mois même qui précéda le sacrifice de toutes ces victimes), grande réjouissance par la ville ! On se livrait à la joie, à l'occasion de la paix conclue entre la France, l'Angleterre et l'Espagne, et la procession partait de Saint-Jean, pour aller au couvent de Saint-Bonaventure. « Quand elle commença à marcher, la grande fontaine de Saint-Jean jetait de fort bon vin, à quatre tuyaux, en telle abondance, que chacun pouvait en prendre à son aise. Ce qui dura toute la journée et la plupart de la nuict. Et au retour de la procession, monseigneur le Gouverneur, avec messieurs du Clergé, allumèrent un grand feu de joie, rendant tous grâces à Dieu, de ladite paix..... » (Péricaud.)

Vis-à-vis de la prison de Roanne on brûlait aussi deux chats, en cage, perchés au haut d'un poteau garni de bois et de paille, « desquels quand ils sentirent le feu, faisait bon ouïr le chant et mélodie. »

IX.

Ce qui explique le courage de ces martyrs.

C'est qu'avant tout, *une foi personnelle*, une foi vivante était au fond des âmes. Cette réponse, si facile à faire, est la grande réponse. L'Eglise des martyrs parlait, parce qu'elle croyait ; elle prospérait, parce qu'elle croyait. Et, en attendant le trépas, elle se

(1) *Correspondance inédite des cinq étudiants*, p. 80.

laissait spolier de ses biens, traîner dans les cachots, briser sur la roue, parce que « son trésor était dans les cieux, » parce que sa « vie était cachée avec Christ en Dieu, parce qu'elle « attendait la Cité qui a des fondements! » Oui, nos glorieux martyrs ont souffert « de rudes épreuves; ils ont été mis à mort par le tranchant de l'épée, ils ont été errants çà et là, » non qu'ils fussent peut-être plus courageux que nous, mais simplement parce qu'ils croyaient plus que nous. Ils croyaient à cette parole de Christ, « celui qui me confessera devant les hommes, je le confesserai devant mon Père et devant ses Anges, » et à cette autre parole : « celui qui me reniera devant les hommes, je le renierai devant mon Père et devant ses saints Anges! » (1)

Et cette vaillante foi de nos pères visait aussi à de grandes choses, parce qu'elle était vaillante! « Que faites-vous d'extraordinaire? » était une question sérieuse pour eux. Aussi rien ne décourageait leur foi dans sa marche, rien ne l'embarrassait; sans se perdre dans de misérables escarmouches, elle attaquait le centre quel qu'il fût, Rome dans Rome, ayant toujours devant elle ce noble but, « créer un peuple chrétien, » et s'emparer de tous les degrés de la société, depuis la base jusqu'au sommet. En voici deux exemples : Le Président du Synode national de 1559, l'intrépide François Morel, a mission de se rendre à Montargis, auprès de Renée de France, « espérant la mettre en *bon train* : » (2) et l'on ne par-

(1) « Au reste que ceux qui se vantent aujourd'hui fièrement de je ne sais quelle foy imaginaire, laquelle se contente du secret du cœur, se déporte de la confession de bouche, avisent bien que c'est qu'ils répondront à S. Paul, Rom. x, v. 10, car c'est une niaiserie trop évidente de dire qu'il y a du feu, là où il n'y a ne flamme ne chaleur aucune. » *Calvin.*

« Le manque de foi pour confesser est une preuve décisive qu'on manque de cœur pour croire. » *Hogde.*

(2) *Bulletin du Protest.*, vol. II, p. 397.

court pas, sans un léger sourire, cette note sur l'ancienne Eglise Réformée de Paris, en date du 30 décembre 1561 : « On prête Pierre Viret à l'Eglise de Paris, où l'on espère qu'il fera beaucoup de fruict et *contribuera à convertir le Parlement* (1). »

Mais nos pères ne souriaient pas; ils croyaient la conversion du Parlement tout aussi possible que celle de Louis XIV dont l'église de Privas, réduite à la dernière extrémité et sollicitant quelques secours auprès de sa sœur de Lyon, disait : « Notre affaire se terminera par la *justice du Roi* que nous implorons et espérons. » (2)

Il manque à nos Eglises attiédies (je parle des plus vivantes,) l'héroïsme de la foi des hommes, dirai-je? ou des géants du seizième siècle.

Encore une fois, pour eux, croire c'était croire; ce n'était pas louvoyer timidement, c'était bravement lever ses ancres, prendre le vent et gagner le large. Croire, c'était ébranler la montagne, si l'on ne pouvait la renverser, et non pas se traîner honteusement tout autour. « Qu'étais-tu, grande montagne, devant ces Zorobabels? une plaine. » (Zach. IV, v. 7.)

Une seconde cause expliquera le courage des martyrs. C'est la place d'honneur qu'ils réservaient toujours aux Saintes Ecritures. Dès 1523, le professeur de Sorbonne, Lefeuvre d'Etaples et l'évêque Briçonnet, (qui depuis!....) publièrent les Evangiles et les Epîtres, et l'évêque les faisait distribuer gratuitement aux pauvres. Partout le Livre de Dieu! « Tout le monde, dit un historien populaire, se mit à lire les Evangiles. Dimanches et fêtes étaient consacrés à cette étude. On emportait même les Evangiles dans les champs et dans les ateliers pour les ouvrir à ses heures de récréation. (3)

(1) *Bulletin du Protest.*, vol. II, p. 387.
(2) *Idem*, p. 41.
(3) *Histoire des Protestants de France*, par G. de Félice, p. 25.

Briçonnet envoyait même la Bible à Marguerite de Valois, sœur de François Ier.

Et les sacrifices suivaient le zèle, quand il s'agissait de se procurer le volume sacré. — En voyageant dans les vallées Vaudoises, Farel avait contemplé avec admiration ces antiques manuscrits de la Bible que les Vaudois lisaient dans leurs assemblées. Il sollicite aussitôt son ami P. R. Olivétan de retraduire le Livre, car la plupart des traductions de ce temps n'étaient que « fausseté et barbarie. » Cette nouvelle remplit de joie les Vaudois, et, sans tarder, ils députent George Morel, ministre de Fressinières et Pierre Masson, de Bourgogne, pour se rendre en Suisse. La Bible sera imprimée à leurs frais, et, en conséquence de cette décision, un *in-folio* parut à Neuchâtel, en 1535. Il coûtait quinze cents écus d'or aux pauvres Vaudois!

Et maintenant qu'on se figure ces hommes de Dieu, étudiants, ministres, « porte-balles, porte-paniers, » comme le peuple les appelait, parcourant la France, « le bâton à la main, le panier sur le dos, par le chaud et le froid, dans les chemins écartés, à travers les ravins et les fondrières des campagnes. » — « Ils s'en allaient, continue M. de Félice, frapper de porte en porte, mal reçus souvent, toujours menacés de mort et ne sachant le matin où leur tête reposerait le soir. » (1)

Racontons encore l'héroïque fin d'un de ces colporteurs; *Pierre Chapot*, d'ailleurs, était Dauphinois.

Imprimeur de son métier, il employait ses loisirs à distribuer la Bible dans Paris. Surpris par un espion de la Sorbonne, il est cité devant la *Chambre ardente*. On lui permet de défendre sa foi et il paraît devant trois Docteurs. Ceux-ci en appellent aux Conciles et à la Tradition. Pierre ne connaît que l'Ecriture, et il supplie ses juges de ne reconnaître,

(1) *Hist. des Protest.*, p. 68.

dans une affaire de l'âme, que l'autorité de Dieu. Le glaive de la Parole effraie les Docteurs, qui s'imaginant, du reste, que les juges leur ont dressé un piége, sortent tous trois du conseil, s'écriant : « Pourquoi nous avez-vous fait venir pour disputer sur des articles déjà censurés et condamnés par la Faculté de Théologie ? »

Pierre Chapot dit alors naïvement aux juges : « Vous voyez, messieurs, que ces gens-ci ne donnent, pour toute raison, que des cris et des menaces : il n'est donc plus besoin que je vous fasse connaître plus longuement la justice de ma cause. » Tombant alors à genoux, Pierre remet cette cause entre les mains du Juge Céleste. Les juges terrestres le condamnèrent : il fut brûlé sur la place Maubert, répétant du milieu de son bûcher : « Jésus, Fils de David, aie pitié de moi. » (1546) (1).

Oui, l'Ecriture seule ferme la bouche aux contredisants, comme seule elle apprend à mourir. A l'époque qui nous occupe, c'était la pierre de touche de toutes les doctrines; les prêtres même devaient promettre de ne rien enseigner de contraire aux Ecritures, et les Réformés ne demandaient pas à leurs juges de les laisser vivre, s'ils étaient hérétiques. Aussi en appellent-ils toujours aux déclarations inspirées de Dieu. Pour s'en convaincre, qu'on relise l'interrogatoire, si plein de grandeur et de simplicité, de la jeune veuve, Philippine de Luns : le juge lui demande : « si elle ne veut pas croire à la messe ? » Elle répond qu'elle veut seulement croire ce qui est « au Vieil et Nouveau Testament. » — Quand le juge s'informe d'elle « où elle a appris à ne pas vénérer les images ? » Elle répond « qu'elle avait étudié au Nouveau Testament. » — Quand il désire savoir « quel est donc le Docteur » qui a donné toute cette science à une jeune femme de vingt-trois ans ? Elle

(1) *G. de Félice*. Hist. des Protest., p. 68.

répond, « qu'elle n'avait autre instruction que le texte du Nouveau Testament. » — Enfin, quand le juge, lui rappelant le doux souvenir de son époux, veut connaître d'elle « s'il est requis de faire des prières pour les morts ? » l'héroïne fait cette belle réponse, « qu'elle croyait celui qui était décédé au Seigneur être purgé par son sang et ne lui fallait autre purgation, et que partant n'était besoin de faire prier pour les trépassés, et qu'ainsi elle l'avait lu au Nouveau Testament ! » (1)

Ainsi l'Ecriture, toute l'Ecriture, rien que l'Ecriture, voilà la religion des Réformés et l'origine de la Réforme ; l'Ecriture et la foi ardente qui les animait, voilà les deux causes principales qui expliquent le courage des martyrs comme le succès de la Réforme. « Heureux ceux qui observent ses témoignages ! » (Psaum. CXIX, 1.)

CHAPITRE III.

I.

Industrie. — Arts. — Le Clergé. — La religieuse Alis. — Philippique de du Pinet.

Evidemment le progrès est partout : mais, pour ne parler que de l'imprimerie, dont nous avons déjà vu quelques unes des belles éditions sorties des presses de Régis, disons qu'elle produisait alors des chefs-d'œuvre à Lyon. C'est qu'au XVIe siècle, un imprimeur était un savant et un artiste ; il n'y a qu'à nommer Sébastien Grype, Etienne Dolet, Jean de Tournes.

(1) La *Réformation française*, par F. Puaux, vol. I, note 23.

Les ouvriers correcteurs savaient assez les langues mortes pour corriger, dans ces langues, les épreuves qui leur étaient soumises : c'étaient de plus de respectables bourgeois.

Guillaume Roville avait été libraire dans la rue Mercière, à l'enseigne de l'*Ecu de Venise;* il fut trois fois élu conseiller de Lyon. Horace Cardon, dont le nom a illustré un beau vallon qu'il habitait, près de Lyon, était un gentilhomme lucquois, avant d'être imprimeur. Un demi siècle plus tard, Henri Etienne arrivait à Lyon, l'esprit plus malade encore que le corps, et il y mourut (1).

L'Architecture se vante, à juste titre, de Philibert Delorme, qui, de retour d'Italie, bâtit, dans sa ville natale, quelques unes des plus belles maisons, et restaura le portail de St-Nizier, en 1556 (2).

Mais le clergé, comme de coutume, se montrait l'ennemi des lumières. Au lieu de les répandre, il se disputait avec la municipalité qui voulait lui enlever une partie de l'instruction de la jeunesse. L'Archevêque menaçait de sa colère l'école municipale, si l'on ne se conformait pas à sa volonté, et, après de longs débats, on concluait que les Echevins pourraient présenter à la nomination de l'Archevêque un recteur et un professeur. On établit bientôt une école gratuite et la ville se chargea des frais. On y enseigna la grammaire, la rhétorique, la poésie et l'histoire. L'école devint un collége célèbre avec Aneau à sa tête.

Quant aux mœurs du clergé, elles ont peu gagné. Nous avons déjà parlé des Dames du couvent de St-Pierre, et nous avons vu qu'il n'avait fallu rien moins que l'intervention du Roi et du Parlement pour les ramener à l'ordre.

(1) Il mourut pauvre et fut enterré auprès de l'Hôtel-Dieu, au cimetière des Protestants.

(2) Il existe encore, dans la rue Juiverie, une maison (N° 8) qui fut construite par Delorme.

Les auteurs contemporains nous ont conservé une curieuse histoire qui s'est passée dans ce couvent. Une de ces religieuses, aussi célèbre pour ses vices que pour sa beauté, Alis de Tesieux, était morte des suites de son inconduite. Une jeune dauphinoise, âgée de 18 ans, Antoinette de Grolée, était alors au couvent. Antoinette avait été la compagne d'Alis. Elle crut donc voir, pendant la nuit, une apparition surnaturelle de son amie. Tout le couvent est en émoi ; on exhume le corps d'Alis, on le reconduit à Saint-Pierre ; puis, on s'imagine qu'Antoinette, à son tour, est possédée, et on l'exorcise, le 17 février, 1527. L'esprit immonde ne peut résister aux paroles sacramentelles, et Antoinette délivrée, Alis à son tour est rétablie en honneur.

Avec les mauvaises mœurs, le luxe étalait sa vanité.

Rapportons les paroles d'un contemporain qui se plaint amèrement de l'âpre ardeur avec laquelle on poursuivait la fortune. Ecoutons le pieux et savant du Pinet : (1)

« Messieurs de Lyon, ne soyez pas trop échauffez après telles denrées... Ne fait-il aussi bon voir un gentilhomme avec un collet de maroquin ou de buffle, qu'avec un pourpoint de satin broché et pourfillé ? Si fait certes. Pour cela néanmoins, je ne veux nier que les draps de soie ne soient faits pour l'usage de l'homme, et que le chrétien n'en puisse user et s'en servir modestement, et avec actions de grâces; mais seulement je taxe l'abus lequel j'ai vu si grand en cette ville que les tailleurs y étaient princes et comme petits roys. — L'homme chrestien se contente d'être honestement et simplement vestu : aussi fera la femme d'honneur, sans être jalouse de l'attifet de sa voisine. Et principalement aujourd'hui que la Réforme évangélique y a lieu. Qui est un point

(1) *Plantz, pourtraicts* de ... ouvrage dédié au Comte de Sault, par du Pinet, en 1564.

fort à noter, car il y a eu ordonnances royaux, siége présidial, lieutenant criminel, juge criminel ni prévost qui aient su ni pu abaisser la superfluité des habits, détruire la paillardise, les blasphèmes et les voleries ordinaires auxquels cette pauvre ville etait tant subjecte, quelque force ils aient mise après. Et néanmoins, dès que cette saincte semence évangélique y a été semée, on a vu tout cela s'évanouir, comme fumée; pour le moins, désordres n'y sont plus si vulgaires qu'ils étaient du passé.

« Recognois donc (ô ville de Lyon) cette main de Dieu et tu seras heureuse. Ne pense pas que le diable fasse tes foires plus riches et marchandes : tout ton bien vient de Dieu, et de lui faut attendre ta prospérité. Jette donc ton espérance en lui durant les traverses que tu sens à présent (1) et il t'exaucera..... Si tu chasses loin de toi et vengeances et pilleries et que tu te conformes à la doctrine preschée au milieu de toi, tu serviras d'exemple de bénédiction aux autres villes du royaume et accroîteras ton lot de jour en jour. De quoi Dieu t'en doint la grâce. Amen. » (2)

II.

Prospérité des Réformés d'après Colonia. — Dépêche du Gouverneur de Sault.

Voyons maintenant quelle était la position des Réformés à Lyon, vers la seconde moitié du seizième siècle. Ecoutons le Jésuite Colonia:

« Les Protestants, écrit-il dans son Histoire littéraire de Lyon, après s'être assemblés quelque temps en divers lieux.. (3) s'établirent plus solide-

(1) Allusion à la prise d'armes des Réformés en 1562.
(2) *Péricaud*, p. 41.
(3) Colonia nous apprend que les Réformés se réunirent :

ment dans la grande hôtellerie de Saint-Martin..... Ils y élevèrent une forme de temple environné de galeries et d'amphithéâtres, qui pouvaient aisément contenir trois mille personnes et qu'ils nommèrent le *Temple Martin*. On commença d'y chanter plus haut que jamais les psaumes de Marot et de Bèze; on y fit la Cène; on déclama impitoyablement contre le Pape..... On y administrait le baptême en plein midi, et c'était le ministre qui allait le conférer avec un cortége de trois cents personnes. »

Colonia ajoute « que le P. *Jean Ropitel*, entre autres, surnommé le *Fléau des Hérétiques*, sans se soucier fort de ménager ses expressions, à l'exemple de plusieurs autres prédicateurs, invectivait tous les jours contre la nouvelle secte avec toute l'éloquence et la force que Dieu lui avait données. » (1)

« Le parti grossissait visiblement chaque jour, continue Colonia. Il fallut rechercher un lieu plus vaste que le Temple Martin.

« La maison qu'ils achetèrent, à cet effet, était située au coin de la place des Cordeliers et de la Grenette (2), la plus large de nos rues, où l'on pouvait aisément mettre deux ou trois mille hommes en bataille. La cour de cette maison, qui est assez vaste et qu'on eut soin d'ombrager de tentes, servit à faire les prêches, et l'intérieur de la maison servit de ma-

1. Dans la cour d'un marchand épicier, près de la Chapelle de St-Cosme;

2. Dans le cimetière de St-Pierre, d'où le bruit des cloches les chassa;

3. Dans le voisinage de l'ancienne maison de ville (chez Martin Pontus), près de St-Nizier, d'où les remontrances que le Consulat fit à la Cour les obligèrent de sortir.

4. Dans le temple Martin, rue Longue. (Vol. II, p. 637.)

(1) *Idem.*

(2) Plus tard, cette maison servit d'Hôtel-de-Ville. Elle se nommait la *Générale*, et c'est la veuve du Trésorier-Général du Piémont qui la vendit aux Protestants qui l'achetèrent « à deniers communs. » (*Colonia*, II, p. 638.)

gasin, d'arsenal et de logement pour les Ministres que Calvin envoya lui-même de Genève. Le plus éloquent ou le plus emporté de tous ces ministres était un apostat d'Anduze (Pierre d'Airebaudouse). Les Magistrats, alarmés de l'audace et des progrès rapides de la nouvelle secte, firent à la Cour des remontrances réitérées, et le clergé métropolitain, dont la foi n'a jamais varié, se joignit à eux. Le gouverneur (de Sault), de son côté, donna des ordres diamétralement opposés. Il reçut divers ordres de la Cour, en conséquence de ces remontrances des Catholiques, et il répondit toujours sans variation : qu'ayant intimé aux nouveaux Réformés les ordres reçus, ils avaient répondu tout d'une voix : « qu'ils voulaient demeurer très-humbles sujets et obéissants, mettant leur vie et leurs biens pour Votre Majesté, mais quant à leur âme, ils l'avaient dédiée à Dieu. »

Transcrivons, comme document qui confirme le précédent, un extrait de la dépêche même du Gouverneur de la ville à Charles IX, sous la date du 19 octobre 1561.

De Sault déclare, d'abord, que la ville est tranquille, mais qu'il y a à craindre quelque trouble parce que ceux qu'on nomme *Evangélistes* veulent vivre « plus ouvertement qu'ils n'avoyent accoustumé, ayant achesté une maison, laquelle ils ont fait accommoder et échaffauder pour s'y pouvoir tenir jusqu'au nombre de trois mille personnes, y preschant et faisant leurs prières ordinaires tous les jours à huys clos, aussy allant aux baptistères en plein midy, accompagnez de deux ou de trois cents personnes sans armes, toutes lesquelles choses donnent occasion au peuple de s'esmouvoir..... Et pour vous faire entendre, Syre, comme j'y ay procédé depuis mon arrivée : après avoir fait assembler les gens de votre justice... j'ay envoyé quéryr ceulx de ceste religion. Leur ayant commandé de se désister

se fait ouvrir les portes que sur ses menaces de les rompre. Alors des étrangers présents essaient de repousser le capitaine « à grans coups de pistolets, » ensorte qu'il ne put point entrer.

Vers onze heures ou minuit, les Huguenots, au nombre de deux ou trois cents, plus ou moins armés, se dirigent vers la Saône, puis jusqu'à la place des Cordeliers ; mais ne voyant personne qui leur résiste, ils se séparent.

Le lendemain, on commença les perquisitions; on fit des prisonnniers, mais, ne pouvant saisir les plus coupables, qui s'étaient enfuis, on en pendit trois : l'un sur le pont de Saône, l'autre au coin de la rue Longue et le troisième, sur la place des Cordeliers (1).

Les Protestants étaient toujours sous les armes, craignant quelque nouvelle attaque : le 27 octobre, le Gouverneur mande au Roi qu'il les a fait appeler la veille, pour leur faire part de la volonté de Sa Majesté, et qu'ils avaient déclaré « qu'ils entendaient demeurer toute leur vie très bons et très loyaux sujets.... et feraient cesser ledit port d'armes. (2) » Le 12 novembre, de Sault écrivit encore à Charles IX, qu'ayant reçu de sa part l'ordre de faire évacuer aux Protestants l'hôtel de St-Martin, ceux-ci s'étaient soumis et qu'ils s'étaient retirés en deux autres endroits de la ville où ils prêchaient depuis un jour ou deux. Le Gouverneur fit aussi publier à son de trompe, qu'on eût à déposer « harquebouses, pistolles et pistolletz qu'on possède, » pour que ces armes soient déposées, après inventaire, au lieu qu'il désignerait. Enfin, le 21 décembre, de Sault prévint Charles qu'il avait fait mettre aux arrêts trois notables protestants, pour avoir désobéi à l'ordre de ne plus tenir de prêche dans la ville; qu'il avait fait prévenir l'Assem-

(1) *J. Morin*, Histoire de Lyon, V, 142, et *Rubys*, Hist., p. 386.
(2) *Péricaud*, année 1561, p. 8.

blée qui se tenait dans la maison du sieur de Myons, qu'elle devait se disperser, sinon le Gouverneur assemblerait les forces de la ville et celles du Roi, pour leur courir sus, comme rebelles, et qu'enfin les deux prédicateurs avaient déclaré « qu'il était de leur devoir de se transporter là où le peuple s'assemble dedans ou hors la ville; qu'en cela ils ne désobéissent en aucune manière aux ordres du Roi. » (1)

Le 28 décembre, les Réformés, au nombre de six à sept mille, furent obligés de transporter leur culte à la Guillotière. Ils y font trois prêches par dimanche, dans un local dit la *Maison Rouge,* parce qu'ils l'avaient peint de cette couleur (2), mais ils se plaignent amèrement de ce qu'ils doivent ainsi « mettre Jésus-Christ aux faubourgs. »

Le premier dimanche de l'année 1562, ils prirent la Cène en grand nombre, sans qu'il y eût pour cela d'émeute en ville, mais, vu la distance, ils ne purent plus faire qu'un prêche par dimanche (3).

Ces injustes vexations, à l'égard des Protestants, ne satisfaisaient pourtant pas l'Archevêque qui fit demander au Roi, par le Lieutenant-gouverneur, la permission de célébrer, le premier jour de février, une grande procession, vu « la callamité de ce temps et le plus asseuré moyen pour remettre tous affaires desordonnez à leur estat premier. » De plus, il sollicita le Roi « d'envoyer incontinent ses lettres en bonne forme portant clauses d'inhibitions et défenses à toutes personnes, manans et habitans de ladite ville de ne donner aucun trouble... audit Clergé en faisant ladite procession sur peine de prompte punition corporelle, comme ayant commis crime de lezemajesté. » (4)

(1) *Morin*, Hist. de Lyon, V, p. 156.
(2) *Dépêche* du 29 décembre. (*Colonia*, II, p. 646.)
(3) *Idem*, du gouverneur au Roi, 14 janvier 1562.
(4) *Idem*, du 23 janvier 1562.

L'intolérance du clergé s'attaque ensuite aux morts. Il se rend, avec les autorités consulaires, le 4 février, chez le comte de Sault, réclamant contre l'insolence des Huguenots, qui venaient enterrer leurs morts au cimetière de l'Hôtel-Dieu, et selon le rite habituel de leur culte! En bannissant ce culte hors de la cité, le Roi n'entendait-il pas bannir du même coup tous les actes de la religion réformée? Que Charles veuille bien (1) « faire là-dessus une déclaration comme lui plaira. »

IV.

Compagnies levées. — Prise de Lyon. — La douce Entrée.

Le mois suivant, de Sault mande au Roi que « chacun se comporte et dedans et dehors ladite ville assez doulcement en la religion, » mais le 18, il réclame, à cause des rumeurs qui lui sont parvenues, cinq cents hommes qui lui ont été promis.

Un mois après, il reçoit l'ordre de lever deux compagnies d'arquebusiers. En attendant qu'il les ait, les conseillers et échevins lui offrent cinq cents hommes qu'ils soudoieront pour tout un mois, et que le Gouverneur accepte (2). Bien lui en prit, car le 12 de ce mois d'avril, une émeute éclata, dans laquelle sept à huit personnes furent tuées et beaucoup de blessées.

(1) « Il paraît que c'est à cette époque, dit Péricaud, que l'on peut faire remonter l'usage qui s'est conservé jusque vers 1789 d'inhumer les Protestants dans les cours de l'Hôtel-Dieu. » P. 19.

C'est dans la cour, dite le jardin de la *Pharmacie*, que, selon notre auteur, repose le corps de la fille du poète Young, morte à Lyon, en 1736. La pierre tumulaire existe encore.

(2) De ces cinq cents soldats, trois cents, de l'ancienne religion, sont affectés à la garde des postes et des chaînes tendues sur la Saône, et deux cents, de la nouvelle religion, à l'escorte de leurs frères qui se rendaient au culte. (*Dépêches* du 15 et du 25 avril 1562.)

Le 26 avril, une réunion se tint, au logis du Plat. De Sault était présent; on essaya de ramener la paix entre les deux partis. Les Protestants déclarèrent qu'ils désiraient vivre en bonne intelligence avec les Catholiques, et, comme preuve de leur sincérité, ils offrirent un cautionnement de cent mille écus, pourvu que les Catholiques en fissent autant et qu'il leur fût permis, à eux Protestants, d'établir un *Temple* dans la ville. Ce dernier point n'ayant pas été accordé, on trouva plus simple de s'embrasser de part et d'autre (1).

Trois jours après, dans la nuit du 30 avril au 1er mai, les Calvinistes dauphinois, réunis à ceux de Lyon, surprenaient la ville.

Il paraît, qu'apprenant la levée des troupes que de Sault faisait dans l'Auvergne, les Réformés avaient cru à une extermination à leur égard, comme celle qui avait eu lieu à Vassey et à Sens.

Aussi leurs coréligionnaires de Valence leur envoyèrent-ils des soldats et, ayant ainsi « le vent en poupe, » ils résolurent de prendre les devants sur leurs ennemis. Ajoutons que le comte Maugiron avait reçu l'ordre de la Cour de lever des troupes, et que le duc de Nemours avait été député, dans le même but, en Dauphiné et en Savoie.

Le 30 avril, après souper, les Réformés prennent donc les armes, « après les prières faites, » et ils s'emparent de la place St-Nizier et du corps-de-garde qui s'y trouvait, de la place des Cordeliers où était l'arsenal, de celle de Confort, des églises et de l'Hôtel de Ville où se trouvait une compagnie de soixante soldats « du purgatoire » qui se défendirent à coups de pierres et d'arquebuses à croc.

Après une telle prise, les Protestants, ajoute la Chronique, « firent les prières, rendant grâces à Dieu

(1) *Histoire de Lyon*, J. Morin, V, 139.

de cette heureuse victoire plus pleine de grâce et de miséricorde que de sang » (1). En effet, deux soldats seulement avaient été tués à l'Hôtel de Ville ; les Cordeliers n'avaient fait aucune résistance, et les moines de Confort avaient bientôt évacué la place. La porte de Saint-Sébastien et le pont du Rhône furent pris également sans coup férir. Les Nonnes de Saint-Pierre s'étaient enfuies; les Célestins avaient quitté leur fort, et avaient ainsi laissé les Protestants percer à leur aise la muraille qui était en face de l'église de Saint-Jean, et ils purent « saluer messieurs les Comtes ou Chanoines. »

Ceux-ci se réunissent en conseil, mais il est trop tard, il ne leur reste qu'à fuir, laissant prisonniers deux chanoines que l'on garda en otages, à la place de quatre Ministres, que les Catholiques retenaient à Montbrison. (2)

Le samedi suivant, le Consulat et les Protestants prient le comte de Sault de rester à son poste de Gouverneur, en lui déclarant qu'ils n'ont pris la ville que pour la conserver au Roi.

« Voilà la douce et paisible entrée des Protestants, lesquels depuis le jour de cette prinse, font prêcher et annoncer publiquement le sainct et sacré Evangile de N.-S. Jésus-Christ, et communiquent aux Saincts Sacrements instituez par Jésus-Christ N.-S., ainsi qu'il a commandé, et même selon l'ordre et coutume de la primitive Eglise, comme il est expressément déclaré et contenu en l'Escriture Sainte, qui est la sacrée parole procédant de Dieu, et authorisée par lui, approuvée et reçue et religieusement observée de la primitive, catholique et universelle Eglise, sans y rien ajouter ou diminuer, tant à la prédication du dit Evangile qu'à l'usage des dits Sacre-

(1) *Prinse de Lyon*, par les fidèles au nom du Roi, le dernier d'avril 1562.

(2) *Prinse de Lyon*, etc., p. 7.

ments, par aucunes traditions, intentions et adjonctions des hommes. » (1)

V.

Le Décret et la Prière.

On décréta ensuite 1° « qu'on lèverait de mille à deux mille hommes protestants pour la garde de la ville, et qui devaient être payés tant par le trésor de la ville que par les revenus des ecclésiastiques. »

2° Que les absents, « à cause du faict de la religion, » pourraient rentrer en toute liberté.

3° Qu'il ne se dirait plus de Messes.

4° Que chacun serait libre en sa religion.

5° Qu'on élirait douze Protestants des plus capables pour être juges avec les Consuls.

6° Que le Consulat ne pourrait pas siéger sans que les nouveaux conseillers ne fussent présents.

Ces décisions se terminaient par cette prière, qu'on nous saura gré de transcrire au long :

« Ce bon, haut, éternel Dieu soit loué à toujours, mais, pour tant de benefices et faveurs gratuites envers son peuple qui recognoist et adore son seul sainct nom ; et spécialement, de ce qu'il lui a pleu en ces dernières années, révéler par son Sainct Esprit, son Fils bien aimé Jésus-Christ, en ce pays de France,

(1) *Idem*, p. 8.

Une autre chronique ajoute des faits importants qui expliquent encore les *causes* qui portèrent les Réformés à prendre les armes.

« Or est advenu que dimanche douzième jour d'avril les dits Papistes s'esmeurent en plusieurs endroits de la ville, sur les sept heures du soir, sans toutesfois avoir à ce esté provoquez par aucun fidelle.... tuèrent de dix à douze fidelles, et peu de temps après, un papiste, croyant tirer son pistolet contre un fidelle, tua sa propre mère..... Les fidelles gardaient leur Temple qui est en la maison de madame la générale, mais c'était nuict et jour et avec garde de cinq à six cents hommes : fay-saient aussi garde devant la boucherie neuve, et en la maison du *Chariot d'Or*, devant lesquels se faisait tous les soirs, à sept heures, prières publiques, où se trouvaient ordinairement un nombre de peuple quasi innombrable. »

(*Ce qui est advenu en la bonne ville de Lyon...* Prinse, p. 12.)

sous sa saincte garde et sous l'obéissance de nostre Roi, nostre vrai et naturel seigneur, duquel lui plaise bénir la jeunesse, lui faire la grâce que sous son authorité tous ses sujets oppressez par la tyrannie des supposts de Satan, faux prophètes, voire et tombez en sens réprouvé, taschant, contre leur conscience, par tous moyens, rompre le cours de son sainct Evangile, et l'exaltation de son sainct nom, et obscurcir la plaie de son fils Jésus-Christ, soient délivrés de leurs pattes. Qu'il lui plaise aussi, par son immense bonté, maintenir son peuple Lyonnais et toutes autres nations le révérant, esparses par l'univers, en ceste fidélité d'invoquer publiquement et librement son Sainct nom ; faisant aussi semblable grâce à tous les habitants de la terre, afin qu'estant reconnu par eux seul vrai Eternel Dieu, il soit de tous et glorifié d'un cœur, d'une bouche et d'une voix. » (1)

Un *Cantique*, composé à cette accasion, par A. Duplain (Lyon 1563), finit par cette strophe :

« Chantons donc pour tell' victoire,
A sa gloire,
Ce cantique de charité :
Lui rendant avec ses Anges
Les louanges
Qu'il a seul mérité. »

VI.

Baron des Adrets. — Iconoclastes. — Censure de Calvin.

Le 5 mai, le baron des Adrets, chef de l'infanterie du prince de Condé, arrive à Lyon. Il prend aussitôt le commandement par ordre du prince, « toutefois, il n'entreprend rien sans le communiquer à M. de Sault. »

(1) *Prinse de Lyon*, p. 9.

Des Adrets, quelques jours après, fait saisir le secrétaire de la ville ainsi que les dépêches que le roi envoyait au Gouverneur, déclarant à de Sault que le Roi et la Reine étaient ses prisonniers (dépêche du 24 mai), puis il braque ses canons contre Villefranche en Beaujolais, qui se rend sans résistance.— Mâcon, Chalon, tombent également aux mains du vainqueur, mais Montbrison, ayant osé lui résister quelque temps, essuie sa colère.

A Lyon, les Réformés laissent les personnes et dégradent les édifices, tandis que le Gouverneur mande au Roi, dans sa dépêche du 12 mai, que les prêtres se sont enfuis, que des marchands suivent en foule leur exemple, que les Réformés ont démoli une partie de la clôture de l'église Saint-Jean et des maisons qu'elle renfermait, « après avoir renversé les autels, images et figures, après avoir prêché selon la nouvelle religion, fait des baptêmes, pris les ornements, reliquaires, calices, ayant toutefois fait l'inventaire de tous ces objets. »

La dépêche conclut en annonçant que le château de Pierre-Scize s'est rendu et qu'il a reçu une garnison protestante (1).

On le voit donc, les dévastations furent considérables, mais, dans dix ans, les massacres de la Saint-Barthélemy les feront pourtant oublier.

Ce qu'il faut blâmer encore, c'est l'intolérance des Réformés à l'égard des Catholiques, qu'ils veulent contraindre d'assister aux services religieux de l'Hôtel-Dieu (2), ou à ceux qui se célébraient dans le *Temple*

(1) Nous ne trouvons rien dans ce langage qui justifie l'accusation de Rubys lancée contre les Réformés : « ne laissant espèce de cruauté de laquelle ils n'usassent contre les personnes et biens des pauvres Catholiques. » (*Priviléges*, p. 29.) Ajoutons que le P. Colonia se contente de rapporter les dépêches du Gouverneur. Nous renvoyons le lecteur à la relation de la Prinse de Lyon.

(2) Les sœurs desservantes durent aussi changer leurs robes blanches contre des noires, et porter des tabliers de toile blanche et

de Saint Nizier et ailleurs (1). Sans doute qu'on peut mettre cette intolérance sur le compte du siècle, mais de cette manière on peut aussi justifier les armements que firent les chanoines de Saint-Jean et les combats auxquels ils prirent part. Nous blâmons, au contraire, avec l'apôtre Paul, l'emploi « des armes charnelles » dans les choses de « l'Esprit, » et nous souscrivons à la juste condamnation que Calvin passa sur la conduite du ministre réformé Ruffy, ainsi que sur les actes de vandalisme de ceux qu'il excitait.

Déjà, à la date du 13 mai, c'est-à-dire, aussi promptement que la nouvelle de la prise de Lyon avait pu lui parvenir, Calvin écrivait à ses frères de Lyon : « Nous oyons des nouvelles qui nous causent grande angoisse. Nous savons bien qu'en telles esmotions, il est bien difficile de se modérer si bien qu'il ne s'y commette de l'excès et excusons facilement si vous n'avez tenu la bride si roide qu'il eust été à souhaiter ; mais il y a des choses insupportables dont nous sommes contraints de vous escrire plus amplement que nous ne voudrions. Mais nous serions traistres à Dieu, à vous et à toute la chrestienté, en dissimulant ce que vous avez fait à notre grand regret. Ce n'est pas un acte décent qu'un ministre (Jacques Ruffi ou Ruffy) se fasse soudart ou capitaine; mais c'est beaucoup pis quand on quitte la chaire

des coiffes non empesées, à l'instar des « femmes simples de la ville. » « On leur enjoignit, ainsi qu'aux serviteurs de la maison, d'assister aux prêches et autres exercices de la religion, qu'y feront les ministres de la Réforme, d'y vivre en paix et de ne causer aucun scandale. » (*Histoire de l'Hôtel-Dieu*, par Dagier, I, 100.)

(1) « Puis aussi qu'il a plu à Dieu chasser hors de la dicte ville toute idolatrie et que c'est chose grandement pernicieuse vivre sans religion, est enjoinct aux dits manans et habitants de la dicte ville, qui soulayent (*avaient coutume*) de tenir la part de l'Eglise romaine, de quelque estat, qualité ou condition qu'ils soient, de fréquenter les presches qui se font ordinairement dans la dicte ville et les aller ouïr à tout le moins deux fois par semaine, savoir, le dimanche et mercredi, qui sont jours de prière, à peine de dix livres d'amende. » (*Ordonnance* publiée le 14 juillet 1562 par Des Adrets, au nom du Roi.)

pour porter les armes : le comble est de venir au Gouverneur de la ville, le pistolet en main, et le menacer en se vantant de force et violence; car voici les mots qu'on nous a récités et que nous avons entendus par tesmoins dignes de foi : « Monsieur, il faut que vous le faciez, car nous avons la force en mains! » Nous vous disons rondement que ce propos nous est en horreur comme un monstre..... Encore n'estait-ce pas assez, si on n'eût couru les champs pour lever butin et pillage des vaches et autre bétail..... Ces vieilles plaies nous ont été raffraichies quand nous avons ouy que les rapines qu'on avait tirées de l'église de Saint-Jehan ont esté exposées en vente au dernier offrant et despeschées pour cent douze escus. Mesmes qu'on a promis aux soudarts de leur distribuer à chasque sa portion. Vrai est que M. Rulli est nommément chargé de toutes ces choses, mais il nous semble que vous estes en partie coupables de ne l'avoir réprimé, ayant liberté et puissance de ce faire. Car, s'il ne se soumet à une correction, qu'il cherche où il bastisse une église à part.

« Nous ne pouvons vous remonstrer doucement ces choses que nous ne pouvons ouïr sans grande honte et amertume de cœur. Or combien qu'il soit tard d'y remédier, nous ne pouvons pas nous tenir de vous prier, au nom de Dieu, et exhorter, en tant qu'en nous est, que vous mettiez peine à récompenser les fautes passées et surtout dempescher toutes ces voleries et pilliages. Car plustost il faudrait quitter de telles gens et s'en séparer que d'exposer l'Evangile à tel opprobre, en s'accouplant avec eux. Déjà il y a du zèle inconsidéré à faire les ravages qu'on a fait aux temples, mais de ce qui fut fait à la chaude, et par quelque dévotion, les gens craignant Dieu n'en jugeront point à la rigueur.

« De ces butins, que pourra-t-on dire? A quel titre sera-t-il licite de ravir ce qui n'est à aucune per-

sonne privée? Si les larcins sont punissables, c'est double crime de dérober le bien public. Parquoy si vous ne voulez estre hays et detestez de tous gens de bien, mettez ordre que telles offenses se réparent, car si vous tardez plus, nous craignions bien que vous n'y veniez jamais à temps.... . »

De Genève, le 13 May (1).

VII.

P. Viret et le Synode national.

Fils d'un tondeur de draps, Pierre Viret naquit à Orbe (Suisse), l'an 1511. G. Farel se l'attacha au moment où le jeune étudiant revenait de l'Université de Paris. A 24 ans, il avait combattu contre les chanoines de Genève, dans une de ces luttes théologiques où l'on se livrait de si rudes assauts. Les chanoines avaient cru lui fermer la bouche en lui administrant du poison, mais le jeune champion se sauva de leurs mains, toutefois avec une constitution brisée.

Nous n'avons pas à décrire sa vie, mais pour qu'on comprenne mieux l'influence que Viret dut exercer pendant son court ministère à Lyon, nous rapporterons deux ou trois faits qui se sont passés ailleurs.

Doux et modeste il n'en fut pas moins appelé à soutenir la cause de l'Evangile, en présence d'un grand auditoire, réuni dans la cathédrale de Lausanne. On y disputa contre les docteurs de Rome, du dimanche, 1er octobre, au dimanche 8 du même mois (1536). Farel et d'autres réformateurs étaient présents.

Un Jacobin de Montbousson commença par soutenir que l'Eglise est au-dessus de l'Ecriture. Viret se lève : « Vous blasphémez grandement, et faites grande injure à Dieu, car ce que vous dites vaut

(1) Le manuscrit de cette lettre est à la Bibliothèque Impériale. *J. Bonnet*, Lettres de Jean Calvin, II, 465.

autant, comme si vous disiez, que Dieu ne serait point véritable, mais un menteur, s'il n'était approuvé des hommes, et que les hommes sont au-dessus de la Parole de Dieu et plus grands que icelle (1).»

Le jacobin déclare alors que c'est l'*Eglise* qui est le juge des controverses. — Viret réplique que c'est la Sainte Ecriture, règle infaillible de la foi, et que Jésus-Christ n'en appela qu'à elle dans sa lutte contre le Diable.

Un maître d'école de Vevey, J. Mimard, soutenant une autre thèse, affirme que puisqu'il y a plusieurs figures du sacrifice de Jésus-Christ dans l'Ancien Testament, ce sacrifice s'accomplit maintenant plusieurs fois. — Viret : « C'est comme si vous disiez : si ce qui est imparfait et de nulle efficace, a été souvent réitéré, parce qu'il ne pouvait suffire, il faut aussi pareillement que ce qui est parfait et suffisant, soit souvent réitéré. Les sacrifices de l'Ancien Testament ont été réitérés, parce qu'ils ne pouvaient ôter les péchés ; ils étaient tous figures d'un seul sacrifice de Jésus-Christ qui a fait et consommé ce que tous les autres ensemble n'ont pu. » (Héb. IX, 12. X, 10). Mimard : « S'il ne peut plus être offert, pourquoi a-t-il dit, *toutes les fois que vous ferez ceci, faites-le en mémoire de moi?* Voulez-vous abolir le Saint-Sacrement? » — Viret : « .... Ceux qui disent que la Cène est un sacrifice pervertissent totalement l'usage de la Cène. Car si Jésus-Christ par *sa* Cène ne s'est pas offert à Dieu son Père, et n'a pas effacé nos péchés, il s'en suit, à bien plus forte raison, qu'il n'est pas offert maintenant, ni en la Cène, ni en la messe. — Car si alors il eût été offert, quand il célébra sa Cène et qu'il eût aboli le péché, il n'avait plus besoin de mourir et de s'offrir de rechef en la croix. Et puisqu'en la croix il a tout consommé, il ne faut pas réitérer son sacrifice comme non suffisant, mais lui

(1) *Ruchat*, Histoire de la Réform. de la Suisse, VI, 36.

en rendre grâce.... Puisque cela se fait *en mémoire* de Jésus et de son sacrifice, il suit de là, que ce n'est pas le vrai corps et le vrai sang du Seigneur, et que ce sacrement n'est pas un sacrifice, autrement il ne serait plus une commémoration, car la chose qui est présente, n'a pas besoin de mémoire, mais la chose absente » (1).

La thèse suivante fut celle de la *Justification par la foi* sans les œuvres. On traita ensuite de l'autorité du Pape, de la Confession auriculaire, du Purgatoire, etc., et Viret montra que cette dernière doctrine était combattue par le *Missel* même, puisque, dans la messe pour les morts, les prêtres chantent : « *Bienheureux* sont les morts qui meurent au Seigneur. » Or, ils ne seraient pas heureux, s'ils étaient tourmentés dans le Purgatoire. » — La Conférence finit, comme elle avait commencé, par un sermon de Farel.

On voit quel homme était Viret. Habile controversiste, théologien distingué et surtout chrétien convaincu, il connaissait à fond l'Ecriture-Sainte, les Pères et les classiques de l'antiquité. Ajoutez à ces connaissances, qu'avec une santé faible et une vie active comme était la sienne, il écrivit encore de nombreux ouvrages : des Commentaires sur l'Ecriture, des livres de controverse, de théologie naturelle, et une vaste *Instruction chrétienne*.

On le sait, nos Réformateurs avaient souvent l'esprit très satirique ; et Viret eut aussi une large part de ce don quelque peu dangereux.

Dans son intéressante *Etude* du controversiste suisse, M. Sayous a relevé quelques traits de sa verve caustique qui achèveront de nous le faire connaître. « Par exemple, le Pape pourrait bien avoir pris les clés, non de Simon Pierre, mais de Simon le magicien, *lesquelles ne conviennent pas au vray huis qui est Jésus-Christ, ni à la vraye serrure qui est la Parole de*

(1) *Ruchat*, Hist. de la Réform. de la Suisse, p. 130.

Dieu, mais à celle des coffres et des gibesières, pour les crocheter (1). »

Ailleurs, à l'occasion des messes pour les trépassés, Viret fait cette réflexion : « Si les âmes des trépassés ne sont délivrées jusques à ce que la messe qui se dit pour elles soit finie, les plus courtes sont les plus profitables. Pourquoy les povres ont ici plus d'avantages que les riches. Car on leur despesche un petit *Requiem* à la légère qui les vous porte en paradis en poste, au lieu que les riches y sont portés à petit pas avec de longs *Requiem* en lictière (2). »

Les Papistes, de leur côté, savaient aussi lancer leurs traits, non contre les doctrines, mais contre les personnes des Réformateurs.

Un prêtre de Marcillat, en Bourbonnais, Antoine Bourgerol, publiait en 1665, *Le triomphe de la manne céleste, sur les autels de toutes les Eglises de la noble et auguste ville de Lyon*, avec cette épigraphe : *Gloriosa dicta sunt de te, civitas Dei.* On y remarque ce sizain :

Bèze, Luther comme Calvin,
Ont renversé le droit divin ;
Calvin, Luther, le maudit Bèze
Sont dans l'éternelle fournaise ;
Bèze, Calvin, le noir Luther
Sont trois ministres de l'Enfer (3).

(1) *Etudes littéraires* sur les Ecrivains français de la Réformation, I, 209.

(2) *Idem*, p. 210.

(3) M. Ch. Breghot (tom. II, p. 311), montre que ces vers ne sont qu'un plagiat de ceux-ci plus anciens :

Luther, Viret, Bèze et Calvin
Ont renversé l'Esprit divin ;
Bèze, Calvin, Luther, Viret
Sont moins au Christ qu'à Mahomet ;
Calvin, Luther, Viret et Bèze
Ont mis le monde mal à l'aise ;
Viret, Bèze, Calvin, Luther
Et les leurs iront en Enfer.

J'aime mieux cette jolie épigramme de Bèze (1568), décrivant les qualités de ses collègues ;

L'Eglise réformée de Lyon appela Viret dans son sein : il y était déjà connu par des lettres pleines de consolations, qu'il avait adressées, ainsi que Farel et Calvin, aux cinq étudiants martyrs dont nous avons retracé l'emprisonnement et la mort (1).

Sa grande éloquence lui attira un nombreux auditoire. A Lyon, il prêchait dans les rues, convertissant plusieurs milliers d'âmes, « et par la force de son éloquence, dit un auteur cité par Ruchat (2), il arrêtait ceux qui passaient sans dessein de l'entendre, et les engageait à l'écouter jusqu'à ce qu'il eût fini. »

Le 10 août 1563, il fut nommé *modérateur* du IVe Synode national réuni à Lyon. Ce Synode n'offre rien de bien saillant. La question principale qui y fut traitée, et sur laquelle on avait consulté *les frères de Genève*, se rapporte au Baptême.

On avait demandé au Synode, *si le Baptême administré par une personne privée, qui n'a aucun office dans l'Eglise de Dieu doit être réitéré ou non?* Et la réponse unanime fut « qu'un tel Baptême, ne s'accordant pas avec l'institution de N. Seigneur Jésus-Christ, est par conséquent de nulle validité ou effet, et que l'enfant doit être apporté à l'Eglise de Dieu, pour y être baptisé : parce que séparer l'administration des sacrements de l'office du Pasteur, c'est comme si on détachait un sceau pour vouloir s'en servir sans la Commission des Lettres Patentes auxquelles il

Gallica mirata est Calvinum Ecclesia nuper,
Quo nemo docuit doctiùs,
Est quoque te nuper mirata, Farelle, tonantem :
Quo nemo tonuit fortiùs.
Et miratur adhuc fundentem mella Viretum.
Quo nemo fatur dulciùs.
Scilicet aut tribus his servabere testibus olim,
Aut interibis, Gallia.

(*Histoire de la Réform.*, Ruchat, VI, p. 358.)

(1) Voy. *Epoques de l'Eglise de Lyon.*

(2) *Hist. de la Réform.*, Ruchat, VI, 359.

était apposé, et en un pareil cas nous devons nous servir de la maxime de Notre Seigneur, lorsqu'il dit, *que l'homme ne sépare point ce que Dieu a conjoint.* » (Art. I.) (1).

Qu'on ne croie pourtant pas que les Réformés « attachassent la grâce de Dieu aux mains d'un homme, » mais ils soutenaient « que le sacrement administré par un homme doit être annexé à sa qualité, autrement il faut fouler aux pieds l'autorité de Jésus-Christ. » (Art. IX.)

A l'objection des adversaires qui déclaraient que le Baptême répondait à la circoncision chez les Juifs, le Synode, tout en admettant le fait, rappelait que la circoncision n'était administrée chez les juifs que par les prêtres, et que lorsque les Edomites et les Israélites se séparèrent de l'Eglise, tout en retenant le rite, « ils ne firent que le profaner, et ce n'était qu'une pure illusion, car Dieu les regarda comme des peuples incirconcis. » (Art. XII.)

Quand on mit en avant le Baptême administré par les prêtres romains et que l'Eglise réformée considérait comme valide, le synode répliqua « que le Baptême papiste est fondé sur l'institution de Christ, car les prêtres, quoique dépravés et tout-à-fait corrompus, sont encore les ministres ordinaires de cette Eglise. » (Art. XVIII).

Le Baptême conféré par une personne non autorisée, n'est donc pas le Baptême, il est nul et il ne s'agit point de *rebaptiser* l'enfant, quand on l'apporte au Temple, mais de le baptiser. « Par exemple, si vous donniez de l'eau bourbeuse à boire à un enfant, il ne serait pas nécessaire que l'on lui donnât à boire immédiatement dessus cette méchante eau; mais si vous lui donniez une bouteille vide à suscer, comme il n'en tirera rien que du vent, il faudra que vous

(1) *Actes Ecclésiastiques des Synodes des Eglises réformées de France*, par Aymon, I, p. 53. La Haye, M DCCX.

lui donniez à boire pour réparer votre méprise. » (Art. v).

A partir de l'assemblée synodale, on ne sait plus grand'chose sur P. Viret. Il écrivit pourtant de Lyon, à Coligny, sous la date de septembre 1565.

Il rendit de grands services à l'Eglise pendant la guerre et la peste qui la suivit, et rompit plus d'une lance avec les PP. Possevin et Auger; ce dernier le dénonça comme séditieux. — Après cela « les Jésuites, dit M. Sayous, lui firent appliquer un édit de Charles IX qui défendait aux sujets de la religion d'avoir des ministres nés hors du royaume; enfin il alla à Orange et de là en Béarn, appelé par la reine de Navarre qui le chargea d'enseigner la théologie dans son collége d'Ortez. C'est dans ce poste, sans doute, que succomba son corps chétif et appauvri par les maladies et les fatigues. Il mourut en 1571, âgé de soixante ans, après une vie remplie de périls, de misère et de travaux (1). »

Je m'arrête ici, laissant à une main plus habile, celle de mon ami, M. le pasteur Puy Roche, qui exhume de précieux documents dans les Archives de la Préfecture, le soin de nous donner une histoire inédite et complète jusqu'à nos jours de l'*Eglise Réformée* à Lyon. En retraçant les annales de l'Eglise jusqu'à l'année 1563, j'ai désiré préparer les lecteurs de mon ami à mieux comprendre ce qu'il nous apprendra à tous sur l'une de ces églises de la Réforme, la plus importante en France par ses glorieuses origines, et par les belles destinées que Dieu lui réserve.

(1) *Etudes littéraires*, I, p. 176.

APPENDICE.

LE SYNODE CONSTITUANT

DES

ÉGLISES RÉFORMÉES DE FRANCE.

(1559.)

La vie a précédé l'organisation. Avant 1553, aucune Eglise en France ne paraît avoir été régulièrement constituée. C'est celle de Paris qui, la première, et, à l'occasion d'un baptême, nomma un Pasteur pour résider dans son sein et pour la paître.

L'élection fut très solennelle; des jeûnes et des prières la précédèrent. On sentait alors qu'appeler un serviteur de Dieu au ministère, c'était l'appeler au martyre.

Jean le Maçon, dit la Rivière, fils d'un procureur du Roi, à Angers, fut appelé à cette redoutable charge. Il avait vingt-deux ans (1). Plus tard on nomma des Anciens et des Diacres (1555). (2)

(1) Dix-sept ans après, il périt à Angers, lors de la S. Barthélemy.

(2) *Bèze*, liv. II, p. 98.

En faisant venir le Maçon, l'Église de Paris cédait aux pressantes instances d'un gentilhomme, le sieur de la Ferrière, chez qui les fidèles se réunissaient.

A Poitiers, à Angers, à Bourges et dans d'autres villes, on adopta la même constitution ecclésiastique qu'à Paris, mais les 2000 Églises, répandues sur la France, n'en restaient pas moins sans lien commun, isolées, inconnues les unes aux autres.

Si l'on demandait pourquoi ce retard dans l'organisation, nous répondrions, que ce que Calvin avait fait à Strasbourg, dès 1538, était tout simplement impossible en France à cette époque. Obligés de se cacher de retraite en retraite, les Prédicateurs ne pouvaient pas devenir des Pasteurs, et les brebis elles-mêmes, dispersées dans le désert, étaient à chaque heure exposées à la fureur des loups. « Il fallait se contenter, dit Théodore de Bèze, de soupirer et de gémir à Dieu, en attendant quelque grande grâce d'icelui. »

« Les fidèles étaient enseignés, continue l'historien, par la lecture des bons livres et, selon qu'il plaisait à Dieu de les instruire, quelquefois par exhortations particulières, sans qu'il y eût administration ordinaire de la Parole ou des Sacrements, ni Consistoire établi : ainsi on se consolait l'un l'autre comme on pouvait, s'assemblant, selon l'opportunité, pour faire les prières, sans qu'il y eût proprement autres prêcheurs que les martyrs.

« Ainsi jusqu'alors le champ du Seigneur n'avait été qu'ensemencé, fructifiant çà et là; mais en 1555, l'année de l'organisation de l'Église de Paris, « l'héritage du Seigneur commença d'être rangé et mis par ordre à bon escient (1). »

Trois ans plus tard, un autre jeune Pasteur de la capitale, *Antoine de Chandieu* (2), se trouvait à Poi-

(1) Liv. II, p. 97.
(2) D'une illustre famille des Barons de Chandieu dans le Forez.

tiers dans une assemblée de Pasteurs où l'on prit la Cène. Ceux-ci exprimèrent le désir de voir une semblable réunion de toutes les Églises du royaume, et Chandieu fut prié d'en conférer avec l'Église de Paris. Les Églises consultées répondirent au vœu de leurs frères de Paris, et il fut statué qu'on se réunirait dans la capitale. « C'était alors la ville la plus commode, dit Bèze, pour recevoir secrètement beaucoup de Ministres et d'Anciens. » Paris, Saint-Lô, Dieppe, Angers, Orléans, Tours, Poitiers, Saintes, Marennes, Châtellerault, Saint-Jean-d'Angely ; ces onze Eglises se firent représenter au Synode, le 26 mai 1559. Les autres ne le purent point.

Les séances se tinrent au faubourg Saint-Germain, rue des Marais. Elles durèrent trois jours. « Il n'y a point le moindre doute, affirme un écrivain de l'Eglise de Paris, que, si le Synode avait été surpris, tous ses membres auraient péri dans les flammes. L'âpreté du peuple, des prêtres et du Parlement à rechercher les Pasteurs eût trouvé ample curée dans ce Synode, qui eût été aux yeux des juges, le plus grand des crimes, la preuve d'une audace inouïe, et l'on n'aurait pas manqué d'y soupçonner les complots les plus noirs (1). »

François Morel, seigneur de Collonges, fut appelé à la présidence, probablement en sa qualité de Pasteur de Paris.

Quelques jours suffirent à ces hommes, sous le regard de Dieu, pour produire, à tout prendre, un chef-d'œuvre de doctrine et de discipline chrétiennes. Ils avaient aussi travaillé pour les générations à venir, car les Synodes suivants n'ont fait que modifier quelques articles, le fond de la confession de foi n'a jamais varié et ne variera point.

(1) Voir, pour plus de détails, le consciencieux travail de M. le pasteur A. Coquerel, fils, dans la *Nouvelle Revue Théolog.*, mars 1859, p. 158.

Qu'y a-t-il, en effet, à ajouter à cet article sixième : « L'Escriture saincte nous enseigne qu'en ceste seule et simple essence divine, il y a trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Le Père, première cause, principe et origine de toutes choses. Le Fils, sa parole et sapience éternelles. Le Saint-Esprit, sa vertu, puissance et efficace. Le Fils, éternellement engendré du Père : le Saint-Esprit, procédant éternellement de tous deux. Les trois personnes non confuses, mais distinctes et toutefois non divisées, mais d'une même essence, éternité, puissance et équalité? »

Prenons encore l'article 18 : « Nous croyons que toute notre justice est fondée en la rémission de nos péchés, comme aussi c'est notre félicité, comme dit David. Par quoi nous rejetons tous autres moyens de nous pouvoir justifier devant Dieu; et, sans présumer de nulles vertus ni mérites, nous nous tenons simplement à l'obéissance de Jésus-Christ, laquelle nous est allouée, tant pour couvrir toutes nos fautes que pour nous faire trouver faveur devant Dieu. Et de fait, nous croyons qu'en déclinant de ce fondement, tant peu que ce soit, nous ne pourrions trouver ailleurs aucun repos, mais serions toujours agités d'inquiétude jusqu'à ce que nous soyons bien résolus d'être aimés en Christ, vu que nous sommes dignes d'être haïs en nous-mêmes. » Que c'est vrai! C'est l'épître aux Romains en dix lignes, et notre cœur éclairé d'en haut répond : Amen, Seigneur!

La confession renfermait quarante articles dont voici l'analyse par M. Castel :

Dieu, ses attributs et sa révélation (art. 1 à 6); la Trinité, la Création et la Providence (6 à 9); la chute de l'homme, son asservissement universel au péché

et son état de condamnation (9 à 12); le décret gracieux de miséricorde du Seigneur envers les élus et le don de la grâce en Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme (12 à 16); la réconciliation avec Dieu par la mort de Christ et la justification par la foi en lui (16 à 21); la régénération par le Saint-Esprit, dans la communion du Père, au nom du Fils sans autres médiateurs (21 à 25); l'ordre et les caractères de la véritable Eglise, une, fondée sur la seule parole de Dieu et pourvue des sacrements, conditions auxquelles ne répond pas l'Eglise romaine qui a faussé les sacrements et banni la parole de Dieu (25 à 34); le nombre et la signification des sacrements, le Baptême et la Cène (34 à 39); enfin, la légitimité des autorités humaines (39 et 40) (1).

On reconnaît ici sans peine la doctrine et le génie de Calvin.

La discipline, que nous n'analyserons pas, puisqu'elle a été plus d'une fois remaniée par les Synodes, renfermait aussi quarante articles. Qu'il nous suffise de dire que cette discipline repose sur « le régime presbytérien, proclamant l'égalité des fidèles, Pasteurs et membres. » L'Eglise, ou le troupeau, formait le fondement de l'édifice ecclésiastique : venait ensuite le *Consistoire* créé par le peuple; puis le *Colloque*, ou assemblée de plusieurs Eglises, dont chacune envoyait au Synode provincial un Pasteur et un Ancien. Les *Synodes provinciaux* formaient le troisième degré; c'était un ensemble de Colloques. Enfin, le *Synode national*, composé de deux Pasteurs et de deux Anciens de chaque Synode provincial, était l'autorité suprême, la clef de voûte de ce vaste édifice.

La *foi* seule était la condition requise pour être

(1) *Les Huguenots et la Constitution de l'Eglise réformée de France en* 1559, par E. Castel.

reçu membre d'un Consistoire, et l'Eglise entière prononçait l'admission. Les Pasteurs, appelés par le Colloque ou par le Synode provincial, devaient être présentés au troupeau, qui entendait le nouveau candidat pendant trois dimanches.

La liberté et l'autorité, ces deux pôles de toute organisation, se font donc équilibre dans ce puissant système.

Les peines *disciplinaires* étaient l'admonition particulière, la remontrance en Consistoire, la suspension de la Cène, et, pour les grands scandales, le retranchement de l'Eglise. « Les têtes les plus hautes, observe M. de Félice, devaient se courber comme les plus humbles sous cette pénalité religieuse et, en certains cas, faire confession publique de leurs désordres. Henri IV, dejà roi de Navarre, s'y soumit en plus d'une rencontre (1). »

Après les questions de discipline, le Synode s'occupa de quelques questions spéciales, et, (on aime à le constater,) ayant presque toutes rapport à des cas de conscience. — Les mariages mixtes seront prohibés ; les dîmes seront payées (mais simplement pour obéir au roi), tel hérétique de Poitiers sera traduit devant le Synode de sa province (2).

Telle est la grande œuvre de nos pères au XVIe siècle. Quels services cette confession n'a-t-elle pas rendus à nos Eglises à cette époque! et, au milieu des orages théologiques que nous traversons, quels services une confession simple, précise, évangélique, ne rendrait-elle pas encore aujourd'hui à l'Eglise Réformée? Faut-il nous passer d'une boussole parce que nous avons l'étoile polaire? Nos pères avaient aussi la Bible.

Oui, donnons à nos églises un symbole, tout en

(1) *Hist. des Protest.*, p. 84.
(2) *La France Protest.*, art. F. Morel.

bien méditant ces paroles d'un homme vénéré : M. Stapfer écrivait en 1824 :

« Les confessions ne déterminent pas ce qui doit être cru : ce ne sont pas des règles de foi, des conciles infaillibles, des Papes ; mais des symboles auxquels se reconnaissent les membres d'une communion, des barrières contre l'invasion des opinions et des croyances individuelles, mobiles au gré de doctrines spécieuses et de la philosophie du jour. Elles sont le résumé de méditations humaines sur le code des révélations, et ne sont, par conséquent, pas à l'abri de l'erreur. Soumises à la réforme lente et graduelle, dont l'Eglise, représentée par ses Pasteurs les plus instruits et les plus estimés, aura reconnu la nécessité, elles n'ont de force obligatoire pour ses ministres, qu'autant que le formulaire n'empêche pas ceux-ci de l'améliorer et de se communiquer les uns aux autres, franchement et habituellement, tout ce qui peut provoquer ou amener une rédaction plus appropriée aux progrès de l'interprétation des Livres sacrés (1). »

Laissant maintenant le scalpel de la critique, nous aimerions mieux nous élever sur les hauteurs de la foi et jeter un regard d'ensemble sur ce beau travail que la Réforme nous a légué, et à côté duquel tant de Protestants passent indifférents (2) : mais nous ne pouvons pas nous y arrêter. Bénissons au moins la mémoire de ces hommes qui ne virent qu'un peuple en France, qu'une Eglise sur la terre, celle de

(1) *Mélanges*, II, p. 589.

(2) « Nous ne demandons pas que l'on rende à ce monument de la piété de nos pères son ancienne autorité, dans une latitude et avec une rigueur incompatibles avec l'état de l'opinion et la disposition des esprits, mais nous croyons, malgré cela, qu'il est possible et nécessaire de procurer à notre communion une sauve-garde contre l'anarchie religieuse et une garantie contre ces doctrines hardies et individuelles qui alarmeraient beaucoup de personnes pieuses et compromettraient l'union de l'Eglise. »

(*P. A. Stapfer*, II, 594.)

Jésus-Christ, et qui rallièrent autour de sa croix les fidèles de toutes les provinces, de tous les hameaux pour leur dire : « Soyons chrétiens dans une foi vivante et dans une vivante organisation. »

L'organisation ! M. Castel prouve surabondamment (1), que le système presbytérien était bien, en effet, celui qui s'adaptait le mieux au caractère français, si avide d'égalité, de liberté et d'unité. C'est donc le peuple français, c'est la nation (dont on les disait pourtant les ennemis) qui apparaissaient à nos aïeux, derrière Jésus-Christ, derrière sa parole ; aussi, prévoyant des jours de deuil plus terribles encore que ceux qu'ils traversaient, d'une main qui ne trembla point, ils jetèrent hardiment autour du corps ecclésiastique, ce puissant lien du presbytérianisme qui le garda, à l'heure de l'ébranlement et de la lutte ! Ainsi, l'intelligent moissonneur voyant approcher l'orage, se hâte de ramasser ses gerbes étendues sous un beau soleil, les met en tas, les lie ensemble par une forte étreinte, et craint moins l'ouragan !.....

La foi ! oui, nous le redirons, c'était bien cette pierre précieuse qui était à l'angle de la maison de la rue des Marais ! sans elle, nouvelle demeure bâtie sur le sable, la maison se serait bientôt écroulée !

Mais on ne sait pas assez quels vents terribles se déchaînèrent contre l'édifice de 1559. Qu'Antoine de Chandieu se lève donc dans l'assemblée, et il nous dira qu'un jeune homme de dix-huit ans, Jean Morel, son domestique à lui, a été traîné sur un tombereau, le 18 février, et qu'il a été brûlé, après avoir langui plusieurs mois dans les cachots du Châtelet et de la Conciergerie.

Il ajoutera, que dans la même prison, se trouve, à l'heure où le Synode est réuni, un malheureux père, Jean Barbeville, qui, venant à Paris chercher son fils pour le reconduire à Genève, a été arrêté,

(1) Page 164.

que sur le point de fléchir à la pensée d'une horrible mort, Barbeville a été puissamment relevé par Morel, et que maintenant il attend la mort de pied ferme!....

Le pasteur de Paris nous annoncera encore que, pendant tout le dernier carême, les prescheurs de l'église St-Innocent n'ont point cessé de dire au peuple qu'il devait massacrer tous ceux de la religion, sans même attendre que la justice prononçât, et, qu'en conséquence de ces provocations au meurtre, une émeute a éclaté, le 5 mars (1).

Enfin, il terminera en nous disant, qu'après l'exil de quatre jeunes croyants, il reste à son Eglise à déplorer la mort d'un de ses membres les plus fervents. C'est un pauvre vieillard, vigneron à Villeparisis, près Paris, et qui faisait ses cinq lieues, chaque dimanche, pour venir à l'assemblée. *Pierre Chenet* avait pourtant plus de 60 ans, et Théodore de Bèze assure « qu'il savait tout son Nouveau Testament sur le doigt (2). »

1559! Quelle année pour jeter les bases d'une Eglise! Elle commence par la honteuse paix de Cateau Cambrésis où les deux cardinaux, *Grandvelle* et *Lorraine*, ne concluent la paix, entre l'Espagne et la France, qu'à la condition *secrète* qu'on exterminera les hérétiques!

Et comment finit-elle?.... Le 23 décembre, on voyait passer sur un tombereau, en route pour la place de Grève et escorté de 600 hommes, le neveu d'un ancien Chancelier de France; un homme qui avait professé le droit avec éclat à Orléans et qui, depuis deux ans, occupait un siége au parlement de Paris. — Vous avez nommé *Anne du Bourg.*

Son crime? En plein Parlement, il avait osé dire

(1) *Bèze*. liv. I, p. 166.
(2) Livre II, p. 171.

à Henri II : « Ce n'est pas chose de petite importance de condamner ceux qui, au milieu des flammes, invoquent le nom de Christ!.... » Et il répétait à ceux qui le garrottaient : « Qu'ai-je à me contrister d'être guindé ?.... Non, non, Messieurs! rien ne pourra nous séparer de Christ, quelques laqs qu'on nous tende et quelque mal que nos corps endurent. Nous savons que nous sommes dès long temps destinés à la boucherie comme brebis d'occision. Donc qu'on nous tue, qu'on nous brise : pour cela les morts du Seigneur ne délaisseront de vivre et nous ressusciterons ensemble! »

Anne du Bourg! sa prière, à l'heure suprême, fut bien simple : « Mon Dieu, ne m'abandonne point, afin que je ne t'abandonne point! (1) »

Il avait trente-sept ans. Le meurtrier de ce noble chrétien, Henri II, mourut un mois après l'arrestation de du Bourg, frappé de la main de ce Montgommery qui avait conduit sa victime à la Bastille. Quoique tardive quelquefois, la justice divine existe sur cette terre!

Eh bien! c'est une *telle* année que nos pères ont choisie pour se réunir au Pré-aux-Clers, alors que « les persécutions étaient horriblement enflambées, dit Th. de Bèzé, et qu'il se faisait tous les jours de nouveaux édits les plus sanglants qu'il leur était possible. »

Du reste ce qui soutient ces héros, ce qui les réjouit, c'est que malgré tous les efforts de l'ennemi, la Parole de Dieu *n'est pas liée!* En 1558, plus de quatorze nouvelles Eglises ont été fondées ou organisées. Cette année-ci, le Synode en compte bien plus de trente : et, s'il fallait parler des anciennes Eglises, les députés en nommeraient plus de soixante, dans la seule Provence, plus de 2000, dans la patrie!

Gloire à Dieu!

(1) Du Bourg fut brûlé le 6 mars 1560.

La première moitié du XVIme siècle forme une des plus belles époques de l'Eglise de France, parce qu'elle en est une des plus pures. Le sang des Saints n'a été répandu que dans les cachots où on les torture : il n'a pas encore coulé sur les champs de bataille.

Sans doute que l'époque des Henri de Navarre, des Condé, des Coligny sera plus brillante. Ces grands capitaines ont, du reste, défendu une bonne cause contre d'iniques oppresseurs, mais l'époque des Jean *Leclerc*, des Louis de *Berquin*, des Jacques *Pavanne*, l'époque des martyrs, si peu connue du grand nombre, sera toujours pour les croyants la plus glorieuse. En mourant, l'Eglise est plus conforme à son Divin Chef qu'en combattant, et, en servant « d'aspersion sur le sacrifice, » elle sera toujours plus forte, même qu'en triomphant.

CONCLUSION.

Et d'abord, qu'un sentiment de profonde *reconnaissance* pénètre nos cœurs. Si cette flamme céleste ne brûle pas en nous, s'il n'y a que de l'indignation pour les bourreaux et de la pitié pour les victimes, je vous déclare qu'il y a long temps que l'histoire impartiale a parlé plus haut que nous. Voltaire lui-même n'a-t-il pas tonné plus tard de sa voix puissante et remué l'Europe dans l'affaire Calas? et la patrie ne s'est donnée de repos qu'après avoir proclamé,

à la face du monde, cet article XVIIIe de la *Déclaration des Droits :* « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses. » Mais ce que je demande, c'est plus que l'indignation d'un Voltaire, plus que l'enthousiasme d'une Assemblée constituante. Je demande des mains jointes ! des cœurs en haut !

Oh ! bénissons tous le Seigneur, le Sauveur de la France, de ce que ce cri barbare : « Messe, mort ou Bastille ! » est mort, oui, mort pour tout homme bien pensant, pour tout chrétien réformé, pour tout catholique éclairé, à l'heure où j'écris !

Que s'il existe çà et là quelques hommes aveuglés par le fanatisme et soupirant tendrement après le passé, laissons ces morts enterrer leurs morts ; quant à nous, bénissons Dieu de ce que nous pouvons vivre paisiblement, sous l'égide des lois et sous la protection des cieux !

En second lieu, travaillons à répandre autour de nous ces principes de *liberté de conscience et de liberté des cultes*, si noblement proclamés à la tribune de l'Assemblée constituante, quand le réformé Rabaut St. Etienne posait cet axiôme : « La liberté doit appartenir à tous les Français également et de la même manière. »

Grâces à Dieu, personne ne conteste plus la liberté de conscience, mais la liberté des cultes rencontre encore çà et là des lois tracassières, dont la Constitution fera un jour justice.

« En songeant aux persécutions dont il a été l'objet pendant plus de deux siècles, en comparant le passé au présent, le Protestantisme a le droit de se féliciter. Sans doute la liberté des cultes n'est pas encore tout à fait pratiquée comme elle pourrait l'être : on établit entre la liberté de conscience et la li-

berté des cultes une distinction qui n'existe pas, si l'on veut bien convenir que la seconde découle naturellement de la première; mais il ne faut point oublier que, grand fanfaron de liberté en certains moments, notre pays est au fond timide et chatouilleux à l'excès quand il s'agit de mettre la liberté en pratique. Il faut compter sur le bénéfice du temps. La liberté de conscience sera pratiquée un jour avec toutes ses conséquences. » (1)

En attendant ce beau jour, que nos frères que certaines lois frappent de temps à autre, supportent le coup avec patience; qu'ils montrent, par leur généreux amour pour les âmes, par une vie sainte et paisible, que pour eux, la liberté des cultes, c'est tout simplement la liberté de parler de Christ aux âmes et de les amener à sa croix. Ces condamnations qu'ils subissent quelquefois, ce sont les coups de fusils d'une armée qui se retire. Un souffle d'en haut pousse la France en avant! Seulement soyons fidèles à nos principes et rappelons-nous ces paroles de M. Guizot, dans la dernière assemblée biblique à Paris: « Nous avons droit à la liberté des cultes, réelle, efficace, garantie. C'est la terre de Canaan, promise, assurée, sinon encore pleinement possédée. Nous serons reconnaissants de toutes les mesures qui nous feront faire un pas, même petit et lent, vers le but: mais nous ne serons satisfaits que lorsque nous l'aurons atteint; et, d'ici là, nous réclamerons constamment les principes fondamentaux de la liberté religieuse et nous poursuivrons nos efforts pour la faire triompher. » (2)

En troisième lieu, chrétiens Réformés, Evangéliques, Wesleyens, Baptistes, vous tous, mes frères, qui avez une même foi, je vous en conjure, *soyez unis* entre

(1) *Taxile Delord.* — *Le Siècle*, 11 juillet 1859.
(2) *Revue Chrétienne*, mai 1859.

vous! Assez de séparations, d'âpres controverses, de mordantes paroles, de pensées belligérantes et qui chassent le Saint-Esprit. Brisons et jetons au loin ces armes d'une milice charnelle. C'est l'anniversaire de la Foi, le Jubilé de l'Eternel que nous avons célébré cette année. Eh bien! que cette année commence une ère nouvelle de vie et d'espérance. Plus de cris discordants dans la famille des enfants de la paix! « Que Juda ne soit plus jaloux d'Ephraïm. »

Brisons ce « verre magique » dont parle John Newton, ce verre que « le diable met devant nos yeux et qui corrompt notre vue, en sorte que quand nous voulons voir un frère, ce n'est pas un frère que nous voyons, mais.... un Méthodiste, un Calviniste, un Luthérien! »

Ou bien voulez-vous tenter Dieu et le provoquer de nouveau à la colère? Voulez-vous qu'il nous châtie avec des verges de fer? Voulez-vous que, dans la tempête que soulèverait sa juste indignation, il éteigne le flambeau de son Evangile pour aller le rallumer chez ceux de Tyr et de Sidon?.....

Paix! paix sur la terre, et surtout dans l'Eglise de Dieu!

En quatrième lieu, déployons plus de *zèle*.

Et d'abord, dans nos prières. Pensez-vous que nous priions autant dans nos cabinets, dans nos familles, dans nos Temples, dont personne ne nous barre le chemin, que ces chrétiens de la Réforme le faisaient dans les cavernes, dans les cachots, sur les bûchers, et même sur les champs de bataille?....

A la journée de *Coutras*, c'est un Pasteur du Synode de 1559, Antoine de Chandieu, qui ploie les genoux, et avant l'action, il invoque le Défenseur d'Israël. « Ils ont peur! » s'écria le duc de Joyeuse, s'imaginant que c'était la crainte des hommes, non celle de Dieu, qui faisait fléchir les genoux de tous

ces réformés. — « Monseigneur, lui répondit-on, quand les Huguenots font *cette mine*, ils sont résolus de vaincre ou de mourir ! »

Faisons plus souvent « la mine » de ces vieux Huguenots.

Plus de zèle à nous rendre à nos saintes assemblées. Est-ce parce qu'elles sont trop nombreuses et à notre porte, que nous nous en laissons détourner pour des raisons souvent futiles?.... Une jeune et pieuse princesse, Catherine de Navarre, embastillée dans cette misérable Cour de Lorraine, où elle ne trouvait pas son Sauveur, se plaignait de ses langueurs en ces vers touchants :

« Alors qu'il faut aller escouter la Parole,
Mes pieds sont engourdis et vont le petit pas ;
Mais s'il faut aller voir quelques mondains ébats,
Au lieu de cheminer, il semble que je vole ! » (1)

Est-ce notre histoire à tous que la sœur de Henri IV vient de dépeindre?...

Pour moi, je vous l'affirme, en écrivant ces pages, j'ai senti plus d'une fois la honte me couvrir le front en pensant à ce zèle infatigable, à cette indomptable ardeur de mes nobles aïeux !..... J'ai vu un des plus grands savants du seizième siècle (il nous touche de près, puisque sa famille était du Dauphiné), j'ai vu l'illustre Casaubon, franchissant plus de quatre lieues pour aller entendre une prédication dans ce qu'on appelait le temple d'Ablon, en amont de Paris. Le plus souvent il allait à pied, mais quelquefois il remontait la Seine.

Ecoutez plutôt cette petite note de son journal : « Le bateau qui nous portait, marcha lentement, et non sans quelques dangers par suite de la violence des vents. Nous avions entendu le premier, puis le second discours, et nous écoutions le troisième, lors-

(1) *Bulletin du Protest.*, 2me année, p. 146.

qu'une grande pluie survint, (nous étions en plein air) nous dispersa et nous obligea de monter dans le bateau. Là, « étant passablement mouillés », nous nous mîmes à lire, pour passer le temps, le Commentaire de Primasius sur l'Apocalypse. Dieu éternel! je t'en conjure, délivre l'Eglise de Paris de ces inconvénients, ou, si ta sagesse décide autrement, donne-nous la force de supporter ces incommodités ou même de plus grandes encore, par la miséricorde de ton Fils, Jésus-Christ. Amen. » (1)

Enfin plus de zèle à évangéliser les âmes. Avec nos livres, nos journaux, nos sociétés, avec ce que Dieu nous accorde de liberté, nos pères auraient évidemment transformé la France, nous avons peine à convertir un village!

En cinquième lieu, *humilions-nous* sous la main de Dieu et, dans notre joie, sachons aussi pleurer.

Humilions-nous de ce qu'aussitôt que les bûchers furent éteints, aussitôt, qu'en 1802, le premier Consul eut fait une place au budget pour les cultes non catholiques, la lèpre hideuse de l'indifférence, avec toutes les fausses doctrines qui la suivent, s'étendit, comme un linceul de mort, sur l'Eglise des martyrs!

Humilions-nous, de ce qu'en dépit du beau Réveil, qui passa sur des hommes plutôt que sur l'Eglise, il y a plus de trente ans, l'Eglise n'a pas encore senti, dans tout son corps, la foi de l'Evangile, l'espérance de la Vie, le feu du Saint-Esprit, l'animer, la féconder, la transformer!

Humilions-nous en présence de tous ces malades, de tous ces boiteux, de tous ces impotents, qui encombrent nos Eglises, de tous ces hommes, dirait Th. de Bèze, « qui veulent accorder l'eau et le feu, » nageant sans cesse entre deux eaux et qui sont « comme la

(1) *Bulletin du Protest.*, 2me année, p. 266.

chandelle qui éclaire les autres, mais qui ne voit goutte elle-même! »

Mais que nos larmes soient aussi mêlées de joie, et *réjouissons-nous* au Seigneur!

Nous n'avons pas derrière nous, comme nos pères, un Edit de Châteaubriant qui frappait deux fois sa victime, par la main du juge et par celle du prêtre; nous n'avons pas la Bulle de 1557, demandant à Henri II, que la France soit livrée à l'Inquisition; nous avons le décret Impérial du 19 mars, admettant de fait l'existence des Eglises séparées de l'Etat et les plaçant sous la sanction du Conseil d'Etat, et « ces mesures, selon un juge bien compétent, sont dictées par un esprit équitable et bienveillant pour la liberté religieuse, ses droits et ses progrès. » (Guizot.)

Réjouissons-nous! Des hommes de piété et de science exhument laborieusement les annales de l'Eglise Réformée de France et les tirent de cette nuit où l'oubli les laissait périr. — D'autres publient des Histoires populaires du Protestantisme. D'autres, dans leurs brillants articles de Revue, parlent aux classes lettrées l'austère langage de l'Evangile. Ce qui vaut mieux encore, c'est que la Parole de Christ, fidèlement prêchée dans un grand nombre d'Eglises, gagne tous les jours quelque âme au Sauveur. 1,200 enfants fréquentent nos écoles du dimanche à Paris; près de 200 mille exemplaires de l'Ecriture sont sortis cette année des dépôts de la Société biblique française et étrangère de Paris! Depuis son origine cette Société a répandu en France 1,600,000 exemplaires (1) auxquels, Dieu soit loué! il faut ajouter 3,500,000 autres répandus par la Société biblique britannique et étrangère de Londres depuis trente ans.

Un dernier chiffre, et qui n'est pas le moins réjouissant, la Société des Traités religieux de Paris a

(1) 26e *Rapport*, p. 23.

distribué, pendant son dernier exercice, plus de 1,930,000 Traités religieux, et depuis son origine plus de 22 millions ! (1)

En présence de ces faits n'ai-je pas le droit de vous dire : Réjouissez-vous ! réjouissez-vous !

« Seigneur ! donne-nous de nous souvenir « des jours anciens, » afin que nous ne soyons jamais « des enfants qui dégénèrent ! »

« Seigneur ! bénis cette Eglise de France, et accomplis ta promesse à son égard : « Je serai une muraille de feu tout autour, je serai pour gloire au milieu d'elle ! » Zach. II, 5.

Amen !

(1) *Rapport*, 37e année. Récapitulation.

NOTE SUPPLÉMENTAIRE.

I.

La Réforme dans le Vivarais.

En dépit de l'Archevêque de Vienne, nous trouvons qu'une Eglise fut fondée à Annonay, dans le Vivarais, dès l'année 1528.

Celui qui le premier y prêcha la Réforme fut un cordelier, le Dr *Estienne Machopolis*, qui avait entendu Luther en Saxe et qui attaqua les reliques à Annonay.

Cette ville était un nid de superstitions. Elle avait reçu dans ses murs la fameuse châsse des *Saintes Vertus*. Ce précieux reliquaire était suspendu à la voûte du temple, mais avec défense de le regarder, sous peine de devenir aveugle ou perclus. Le jour de l'Ascension, on le descendait solennellement; la procession le suivait en chemise, tête et pieds nus, et l'on s'estimait bien heureux de baiser la châsse, ou de pouvoir passer par dessous. Quand elle arrivait près de la prison du Château, trois prisonniers étaient aussitôt élargis, pourvu qu'ils ne fussent point coupables de *Luthéranisme!* (1)

On comprend que dans un tel repaire de superstitions, Estienne Machopolis dût être persécuté. On le chassa d'Annonay.

Un autre cordelier lui succéda. *Renier* monte à la

(1) *Bèze*, liv. I, p. 8.

brèche, mais on l'emprisonne et on le brûle vif à Vienne (1529).

Nous trouvons encore deux martyrs à Annonay : le premier, *André Berthelin*, y fut brûlé vif. Il avait refusé de s'agenouiller devant une image qui était sur son chemin, comme il se rendait à la foire de Lyon (1539) (1). Le second, *François Augy*, fut saisi à Annonay, comme il revenait de Genève, et, par arrêt du Parlement de Toulouse, il fut aussi brûlé vif à Annonay (1546). Bèze nous dit que le fidèle Augy s'écria du milieu des flammes : « Courage, mes frères, je vois les cieux ouverts et le Fils de Dieu qui s'apprête pour me recevoir! » Les assistants répondirent « tout haut ce que Dieu leur donnait pour déclarer leur foi (2). »

Ils auraient désiré partager le sort du martyr.

Telle était la fureur des prêtres d'Annonay contre l'Evangile, qu'ils n'épargnaient pas même les leurs quand ceux-ci manquaient de révérence envers l'Eglise.

On cite la triste fin de tel pauvre homme jadis marguillier, qui, ne pouvant être payé de quelque somme qui lui était due, et trouvant un jour l'armoire ouverte où l'on déposait à l'église le saint Ciboire, emporta l'hostie comme gage de son paiement.

Toute la ville fut sur pied ; le marguillier effrayé courut reporter l'hostie, et confessa volontairement son crime : mais il fallut l'expier dans les flammes! (1546.)

Repassons en Dauphiné pour y voir mourir un simple laboureur du village de Recortier, dans le diocèse de Gap. *Etienne Brun* n'avait jamais été à l'école ; il apprit de lui-même à lire et à écrire, tant en imitant les lettres qu'à force de se faire lire le Nouveau Tes-

(1) *Bèze*, p. 26.
(2) *Idem*, p. 53.

tament. Bèze assure même qu'il connaissait assez de latin « pour conférer le latin sur le français mot à mot et alléguer le latin des passages du Nouveau Testament (1). » Il exhortait sa famille à embrasser l'Evangile et attaquait les prêtres de son village. En 1538, il fut jeté dans les cachots de l'Evêque d'Embrun. Il faiblit un instant, et signa une abjuration écrite en latin qu'il n'entendait qu'à demi; mais deux ans après, un inquisiteur, le cordelier Domicelli, le fit saisir comme hérétique. Il fut brûlé vif, et souffrit la mort en héros de la foi, preuve en soit la défense qui fut faite de parler de sa mort sous peine de pareille punition. (1540.)

Un autre se présente, c'est le maître d'école Jonas. A son tour, il est jeté en prison, mais ses amis parviennent à le sauver : ce qui irrita tellement l'Archevêque de Vienne, qu'il fit saisir vingt-cinq personnes environ, toutes suspectes d'hérésie. Quelques unes moururent des mauvais traitements qu'on leur fit essuyer : les autres se sauvèrent en payant une forte amende.

II.

Anémond de Coct et Guillaume Farel.

« Vif, ardent, mobile, dit M. Merle d'Aubigné, ennemi des reliques et des processions, Anémond reçut avec une grande promptitude la doctrine évangélique, et bientôt il fut tout à elle. Le sommaire du christianisme, disait-il, se trouve dans cette parole : *Jean a baptisé d'eau, mais vous serez baptisés du S. Esprit.* Il faut être une nouvelle créature. » (2)

A peine avait-il reçu l'Evangile, que ce jeune

(1) *Hist. Ecclés.*, liv. I, p. 26.

(2) *Histoire de la Réformation*, III, p. 570.

homme travaillait à la conversion des siens, mais sans grands succès. Persécuté il se retire à Bâle, puis à Wittemberg, auprès de Luther. « Ce chevalier français, écrivait le Réformateur allemand, est un homme excellent, savant, pieux. » Zwingle, le Réformateur suisse, l'avait déclaré « distingué par sa piété et son affabilité. »

Désireux de se vouer au saint ministère, Anémond revint à Bâle, et, en 1524, nous le trouvons à côté de son ami Farel, combattant pour la vérité, à Montbelliard; ce fut alors que Sebville, chassé de Grenoble, lui écrivit d'y venir prendre sa place. « Si tu n'entens de retourner en Dauphiné, lui mandait-il, devant que l'Evangile se presche libéré, tu n'y seras jamais. »

Farel le détourne de ce projet, et Anémond se retire dans une petite ville d'Allemagne où le Seigneur vint le prendre, à la fleur de l'âge (1).

Comme Jonas, avait-il fui son peuple? Comme Jérémie, avait-il dit, « Je ne suis qu'un enfant? » Laissons à Dieu le secret de ses dispensations (2).

Arrivons au maître. Il s'agit de Farel lui-même. Il naquit près de Gap, en 1489, aux sources du Buzon, et au pied du Bayard. — Ses parents le destinaient à la carrière des armes, mais son goût pour l'étude l'entraîna à Paris auprès d'un vénérable professeur, Le Feuvre d'Etaples (3).

(1) Voy. *la France Protestante*, art. De Coet.

(2) C'est Anémond qui avait sollicité de Luther cette belle lettre que celui-ci écrivit au Duc Charles de Savoie, frère de Louise et oncle de François Ier, et dans laquelle Luther s'écrie noblement: « qu'il sorte un feu de la maison de Savoie! » Hélas! le Duc était de glace pour Christ. Mais cette lettre prouve la sollicitude du Chevalier pour sa patrie, aussi bien que celle de Luther pour le salut du monde.

(3) Dès 1512, Le Feuvre enseignait la justification par la foi à la Sorbonne. Luther n'en était pas encore là. Mais Le Feuvre n'avait pas l'audace de Luther ni peut-être ses convictions.

« Le maître et l'élève passaient de longues heures au pied des images des Saints (1). »

La nuit régnait encore pour eux. Le Feuvre était tout entier à son grand ouvrage, *la Légende dorée*, ramassis de fables absurdes dont Dieu devait pourtant se servir pour ouvrir les yeux du vieillard. Les *Saints* du Calendrier devaient conduire Le Feuvre aux Saints de la Bible.

Farel ne pouvait pas rester en arrière de son maître ; mais il est bon de montrer dans quelles profondeurs la main divine alla chercher cette âme.

En étudiant de près la vie des Saints, antérieurement à leur conversion, on s'initie davantage aux mystères de la grâce, et Farel n'en est qu'une preuve entre mille.

Que croyait-il donc, quand le Seigneur l'appela ? « Je crois à la Croix, aux pèlerinages, aux images, aux vœux, aux ossements. Ce que le prêtre tient en main, met en la boîte, enferme, mange est mon seul vrai Dieu (2). »

La Croix, dont Farel parlait, n'était point celle de Golgotha, mais bien celle qui était alors plantée sur une montagne, à quatre lieues de Gap et à laquelle, dans son enfance, ses parents l'avaient conduit en pèlerinage. On connaît la pittoresque description que M. Merle d'Aubigné a faite de ce voyage.

« La famille se mit en marche et atteignit enfin la Croix tant vénérée devant laquelle elle se prosterna. Après avoir considéré le bois sacré et le cuivre de la Croix fait, (assure le prêtre,) du bassin dans lequel Notre Seigneur lava les pieds de ses Apôtres, les regards des pèlerins se portèrent sur un petit Crucifix attaché à la Croix. Quand les diables, dit le prêtre,

(1) « Il priait et disait des heures devant icelles, écrivait Farel, à quoi souvent je lui ai tenu compagnie. »

(2) *Merle d'Aubigné*, III, p. 476.

font les grêles et les foudres, ce Crucifix se meut tellement, qu'il semble se détacher de la Croix, comme voulant courir contre le Diable, et il jette des étincelles de feu contre le mauvais temps : si cela ne se faisait, il ne resterait rien sur la terre. (1) »

Le Dauphiné a toujours été un pays enchanteur : je ne parle point des merveilles de la nature, mais bien de celles de la foi. Au seizième siècle il avait déjà sa « fontaine ardente, » ses « cuves de Sassenage, sa manne de Briançon, remplacées de nos jours par les apparitions de la Salette ! »

Quoi qu'il en soit, c'est du sein de ces ténèbres que Dieu fit sortir son serviteur; et c'est au milieu de « cette vallée de l'ombre de la mort » que Farel voulait maintenant porter le flambeau de l'Evangile. C'était prendre au sérieux cette étonnante parole du Sauveur : « Celui qui croit en moi, encore qu'il soit mort, vivra. » (Jean XI, 25.) Mais ici l'ennemi était trop vigilant pour permettre à Farel d'approcher et, comme son ami, Anémond de Coct, il fallut se renfermer dans le comté de Montbéliard.

Il y arrive en juin 1524. Bientôt l'archevêque de Besançon l'excommunie, la Diète de Lucerne écrit au duc Ulric contre lui et il doit fuir de nouveau, laissant à Toussait, un des premiers prédicateurs de la Réforme, le soin d'édifier l'Eglise qu'il avait fondée.

« Mais les travaux de Farel n'étaient pas restés stériles, rapportent MM. Haag ; il avait obtenu de nombreuses conversions et ses succès n'avaient pas été moins éclatants dans la seigneurie de Béfort. » (2)

Chassé de son pays Farel dépensa sa prodigieuse activité en Suisse, cette terre de la liberté, et mourut à Neuchâtel, le 13 septembre 1565, à l'âge de 76 ans.

(1) *Idem*, III, p. 466.
(2) *La France Protestante*, art. Farel.

Il laissa 120 livres d'héritage ! Calvin, mort l'année précédente, ne laissait que 225 écus.

« Farel, dit M. Mignet, fut le plus entraînant des Réformés français ; il avait de cette éloquence populaire avec laquelle Luther avait subjugué les masses et de cette intrépidité héroïque qui fait sortir des grands périls en les bravant. » (1)

Tels sont ces deux nobles amis, Anémond de Coct et G. Farel que la patrie ne sut point conserver. Que de pertes de ce genre la France n'avait-elle pas déjà faites ! François Bonnivard (2), François Lambert, Jean Calvin, Théodore de Bèze !

Hélas ! la belle image qu'emploie M. Merle d'Aubigné ne me console guère : « Les Alpes ont couvert de leurs grandes ombres l'*enfance* de quelques-uns des premiers Réformateurs, » pourquoi ne couvrent-elles pas aujourd'hui leurs tombes ?.....

III.

François Lambert d'Avignon.

Ne restons pas sur les confins de la Provence sans parler de François Lambert, d'Avignon.

De deux ans plus âgé que Farel, il naquit en 1487. Sa mère, dévote catholique, envoya son enfant chez les Franciscains. Jour de joie pour l'enfant, car déjà, en les voyant passer sous ses fenêtres, il avait conçu pour eux une profonde vénération : « J'admirais, a-t-il écrit plus tard, leur costume sévère, leur visage recueilli, leurs yeux baissés, et j'admirais leurs pieds nus, leurs têtes rasées;.. mais ce que je ne con-

(1) *La France Protestante*, art. Farel.

(2) Né dans le Bugey, à Seyssel (Ain), en 1496, Bonnivard reçut de son oncle le prieuré de St-Victor, près Genève, et il ne vécut pas en France ; mais l'auteur des « Advis et Devis de l'idolâtrie papale » y serait bien *mort*.

naissais pas chez eux, c'étaient leur esprit de renard et leur cœur de loup caché sous la toison des brebis (1). »

Lambert avait 15 ans quand il entra comme novice chez les frères mineurs, et à 16 ans, il prononça ses vœux, « n'ayant point la moindre idée, dit-il, de ce que je faisais. »

Nommé prédicateur apostolique, le jeune homme se mit sérieusement à l'étude de l'Ecriture Sainte; il expliqua les Psaumes aux peuples des campagnes, la prophétie de Jérémie et le livre de Job : puis il passa à l'Epître aux Romains, ce grand levier de la Réformation.

Le peuple se presse autour de sa chaire, mais la jalousie s'empare bientôt de ses confrères à Avignon. « Quand je revenais bien fatigué de mes courses, dit-il, les injures et les malédictions étaient l'ordinaire assaisonnement de mes repas. » — Et ce qu'on reprochait à Lambert, tout entier à sa périlleuse mission, c'était de reprendre les déréglés chez qui les frères Mineurs logeaient dans leurs courses, « c'est-à-dire, continue Lambert, que ces esclaves de leurs ventres, craignaient moins de perdre les âmes de leurs hôtes que leurs dîners. (2) »

Mais Dieu bénira la fidélité du courageux apôtre. Il étanchera sa soif de vérité, car il est écrit que « celui qui s'adonne à la vérité, vient à la lumière. » (Jean III, 21.) Voici donc les écrits de Luther, qui, portés aux foires de Lyon, descendent le Rhône et arrivent dans la cellule des religieux! Aussitôt les écailles tombent de ses yeux et il s'écrie : « Je crois que les écrits de Luther contiennent plus de vraie

(1) *Histoire d'un moine racontée par lui-même. — Histoire de la Réformation française*, par F. Puaux, I. Note 9.

(2) *G. de Félice*, Hist. des Protest. de France, p. 38, 1850, et l'intéressante *Note*, déjà citée, de M. F. Puaux.

théologie qu'on n'en trouverait dans tous ceux des moines depuis qu'il y a des moines au monde. »

On découvrit bientôt l'hérésie dans le couvent, et les brochures de Luther furent incontinent jetées au feu.

Qu'importe? François Lambert était à Christ. Pour l'éloigner, on le chargea d'une mission auprès du général de l'Ordre ; mais le messager s'étant méfié du message, traversa promptement la frontière, passa à Lausanne, à Zurich, où il eut avec Zwingle une conférence publique, à la suite de laquelle il quitta le froc. De Zurich il se rendit à Wittemberg et arriva chez Luther, en janvier 1523 (1).

Rentré en France, l'année suivante, il se dirige sur Metz, avec 116 Thèses à l'adresse de Rome, mais on lui défend de les soutenir ; il répand alors force traductions des livres de Luther, et il en envoie même quelques-unes à François Ier. L'orage éclate sur sa tête ; il fuit à Besançon, d'où il est chassé ; enfin, il se retire en Allemagne, où il est nommé professeur de Théologie à Marbourg.

Il meurt, en 1530, après avoir abondamment répandu l'Evangile dans le pays de Hesse.

C'était une âme d'élite, que celle de Lambert d'Avignon, rompant avec l'erreur, dès qu'il l'apercevait, sans se mettre en peine ni des anathèmes des hommes ni des souffrances de son propre corps. (2) En quittant Rome il disait : « Je renonce à toutes les règles des frères Mineurs, sachant que le saint Evangile doit être ma seule règle, et celle de tous les chrétiens. Je rétracte donc ce que j'ai pu enseigner de contraire à la vérité révélée, et je prie ceux qui m'ont entendu de le rejeter comme moi. Je me délie de toutes ces or-

(1) *La France Protestante*, de MM. Haag, art. François Lambert.

(2) Lambert est le premier religieux en France qui ait osé rompre son vœu de célibat. — Il épousa la fille d'un boulanger, deux ans avant que Luther eût pris pour femme C. de Bore.

donnances du Pape, et je consens à être excommunié par lui, sachant qu'il est lui-même excommunié par le Seigneur. » (1)

IV.

Les Massacres en Provence, etc.

1540 ! année de sang ! Le Parlement d'Aix lance un édit d'extermination contre les Vaudois. Le 15 novembre, il avait voté le massacre en masse d'une paisible population d'environ seize mille âmes et qui, depuis 300 ans, habitait la Provence.

Venus du Piémont et du Dauphiné, les Vaudois lisaient tranquillement avec leurs *Barbes* (Pasteurs) leurs vieux manuscrits des Saintes Ecritures. « Ces gens sont meilleurs chrétiens que nous ! » avait répondu Louis XII, lors de son passage dans le Dauphiné (1501), à ceux qui lui dénonçaient ces hérétiques. C'en était trop pour les laisser vivre. D'ailleurs les vents des cieux emportaient de temps à autre les semences de leur foi dans d'autres champs, et des avocats, des conseillers, s'étaient déjà convertis à Christ. C'est alors que le Parlement, poussé par les prêtres, donna cet exécrable édit, ordonnant de « brûler vifs dix-sept habitants de Mérindol, de raser les maisons, d'arracher les arbres fruitiers et de rendre le lieu inhabitable. »

Les malheureuses victimes s'empressèrent d'envoyer leur Confession de foi au Parlement et à François Ier, comme si des suppôts de l'enfer pouvaient comprendre quelque chose aux saintes doctrines du Ciel ! Tout fut inutile, et le 1er janvier 1545, assiégé par le cardinal de Tournon, François permit le massacre... Qu'on m'épargne les détails ! Le baron d'Oppède se met à exterminer ce peuple dès le

(1) *G. de Félice,* Hist. des Protest., p. 39.

12 avril. Cabrières, Mérindol, ne sont plus que des ruines ; deux cent cinquante prisonniers sont exécutés, les autres sont poursuivis dans les montagnes, et quand ils sont pris, on les envoie aux galères !

L'horreur que cette affreuse boucherie excita en France fut immense. François Ier déclara qu'on avait dépassé ses ordres.

Henri II, qui devait venger la mémoire de son père, cita l'affaire devant le Parlement, en 1550. Après cinquante laborieuses séances, d'Oppède fut justifié, et l'avocat-général Guérin fut seul condamné à mort. « On eut soin de marquer, dans la sentence, dit M. de Félice, qu'il avait commis des malversations dans le service des deniers du Roi, comme si tout un peuple égorgé n'était point aux yeux de ses juges un crime suffisant ! » (1)

Cette même année (1540) le Parlement condamna au bûcher Colin Duplan. Son crime était d'avoir « blasphémé contre la Sainte Vierge et d'avoir brûlé les saintes images. »

A cette occasion, les juges firent arrêter un grand nombre d'habitants d'Aix et des campagnes ; mais on prit les armes à Apt, et, en plein jour, on courut délivrer les détenus à la prison. (2)

En Auvergne, nous trouvons, en 1547, *Jean Brugière*, receveur des cens, natif de Fernoël. Il fut arrêté à Issoire par le Bailli de Montferrant. En voulant échapper de sa prison, l'infortuné se cassa la jambe, il parvint toutefois à se sauver. Mais s'accusant à tort de lâcheté, il soupira après la couronne du martyr.

Tombé de nouveau entre les mains de ses juges qu'il étonna par la fermeté de ses réponses, il fut envoyé à Paris, où la *Chambre ardente* le condamna « pour ses blasphèmes et erreurs sacramentai-

(1) *Hist. des Protest.*, p. 65.
(2) *La France Protest.*, art. Du Plan.

res. » (1) Ramené à Issoire, Brugière fut brûlé vif, le 3 mars 1547. Son courage fut tel, que le curé, témoin de sa mort, s'écria : « Dieu me fasse la grâce de mourir en la foi de Brugière ! » (2)

Mais pour mourir comme meurent les martyrs, il faut avant tout *vivre* comme ils ont vécu. Balaam, le faux prophète, désirait aussi mourir de la *mort du juste*....

En Bourgogne, c'est un humble maître d'école qui périt à Mâcon.

Hugues Gravier, était né à Vitré-sur-Maine ; il était arrivé à la connaissance du Seigneur par l'étude des belles-lettres. Il s'acquitta avec tant de zèle de sa charge de régent, que le clergé de Neuchâtel le consacra au ministère. Avant de recevoir l'imposition des mains, Gravier voulut retourner dans son pays natal. Il s'y rendit, prêcha son Sauveur et plusieurs crurent ; mais comme il retournait en Suisse, et qu'il passait par Mâcon, où se trouvaient les parents de sa femme, il fut saisi et jeté dans les prisons de Beaugé. Le Sénat de Berne intervint ; l'Official de Mâcon refusa de condamner Gravier, « confessant qu'il le trouvait homme de bien, ne disant rien qu'il ne prouvast par l'authorité des Ecritures. » Mais les moines furieux le couvrirent d'injures et le jetèrent aux flammes, en janvier 1552 (3).

A Dijon, le Parlement livra au même supplice Simon Laloé, de Soissons. Il demeurait habituellement à Genève et n'était qu'en passage à Dijon, dans

(1) Quelques mois après, Henri II publiait cet édit, « qu'aucuns imprimeurs ni libraires n'aient, sous peine de confiscation de corps et de biens, à imprimer ne vendre et publier, aucuns livres concernant la saincte Ecriture et mesmement ceux qui sont apportés de Genève, Allemagne ou autres lieux estrangers que premierement ils n'aient esté veus, visités et examinés de la Faculté de Théologie de Paris. » (11 déc. 1547. — *Drion*, Hist. Chron., I, 39.)

(2) *La France Protest.*, art. Brugière.

(3) *La France Protest.*, art. H. Gravier.

l'intention de voyager en France. Il fut saisi comme hérétique, et brûlé, le 21 novembre 1553.

La mort de Laloé fut à jamais remarquable.

En effet, monté sur le bûcher, le martyr se mit à prier avec ardeur pour ceux qui le faisaient mourir, en sorte que l'exécuteur, Jacques Sylvestre, qui n'avait jamais ouï parler de Dieu auparavant, ni de son Evangile, « pleurait à chaudes larmes, l'exécutant. » Il ne se donna de repos qu'alors qu'il eut trouvé la vérité et se retira ensuite à Genève, où il mourut. (1)

(1) *Bèze*, liv. II, p. 93.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Lettre de M. le professeur R. St-Hilaire à l'Auteur v
Avant-Propos . . . . . xj

1re Partie. — L'ÉGLISE A LYON.

CHAPITRE PREMIER. — *Domination Romaine.* (42 ans environ avant J.-C. à 413.)

I. Fondation de Lyon. — Destruction de la ville par le feu. — L'évêque Pothin. — Grand sacrifice païen. — Mort de Pothin. — Les premiers martyrs dans les Gaules. . . . 1
II. Un témoin oculaire 5
III. Des Causes qui ont porté Marc-Aurèle et les païens à persécuter les chrétiens. 8
IV. Irénée. — Sa Doctrine. 10
V. Sa Controverse 15
VI. Son titre d'Evêque. 18
VII. L'évêque Zacharie. — Cryptes. — L'évêque Just. . . 19

CHAPITRE II. — *Domination Bourguignonne.* (413 à 534.)

I. L'évêque Eucher. — Recluseries. — Caractère de l'époque. — Le Poète Sidoine. — Jugement sur lui. 22
II. L'évêque Patiens. — Temple splendide. — Gondebaud. 25

CHAPITRE III. — *Domination Mérovingienne.* (Vers 534 à 742.)

I. L'Hôtel-Dieu. — Les évêques Sacerdos et Nizier. — Concile. 26
II. Les Sarrasins. — Lyon à la fin du VIIIe siècle 28

CHAPITRE IV. — *Domination Carlovingienne.* (771 à 900 environ.)

I. Charlemagne. — Son bibliothécaire Leidrade. — L'évêque Agobard. — Les fils rebelles de Louis-le-Débonnaire. — L'évêque Amolon. — Les Miracles apocryphes 29
II. Gothescalc et la Prédestination 31
III. Etat religieux de Lyon au IXe siècle. — Instruction. — Les Tempestaires. — Les Bœufs. — Miracles. — Corruption du temps. 33
IV. Souffrances des Juifs 37

CHAPITRE V. — *Domination Impériale.* (932 à 1320.)

I. Conrad-le-Salique fait don à l'Archevêque de la ville et du Comté de Lyon. — Les Archevêques-rois. — Décadence du clergé comme puissance morale. — Les Archevêques

Pages.

Halinard et Humbert Ier. 39
II. Anselme et l'Immaculée Conception. — Opposition de Bernard 42
III. Fêtes religieuses. — Celle des Merveilles. — Procession à l'Ile-Barbe 45
IV. L'évangéliste Valdo. — Son œuvre à Lyon et dans l'Europe 47
V. Opposition aux Evangélistes. — Luttes. — Proscription . 52
VI. Mœurs des Evangélistes 55
VII. Littérature religieuse et œuvre biblique des Vaudois . 56
VIII. Foi de Valdo. — Les Cordeliers de St-Bonaventure . . 62
IX. Innocent IV et Frédéric II. — L'Excommunication . . 63
X. Grégoire X et l'Eglise grecque 65
XI. La religieuse Marguerite. — Les Augustins. — Couronnement du pape Clément V. 67

CHAPITRE VI. — *Domination Royale.* (1312.)

I. Philippe-le-Bel et l'Archevêque. — La Sénéchaussée. — Jean XXII. — Les Indulgences et la mâchoire de S. Jean-Baptiste. — Pétrarque. — La Peste noire. — Les Juifs soupçonnés. — Un mort. 68
II. Lyon comme ville au moyen-âge. — Les Priviléges des nobles. — Inspection de l'abbaye de l'Ile-Barbe. — Impôt sur les Juifs 70
III. Vincent Ferrier. — Les Foires de Lyon.— L'Imprimerie. — J. Gerson. — François de Paule 72

2e Partie. — LA RÉFORME A LYON.

CHAPITRE PREMIER. — *Origines de la Réforme.*

I. La Sécheresse. — Sancta Maria ! — Ovation de l'Archevêque. — Le Souper. — Les Foires interdites. — Sire Dieu, miséricorde ! 77
II. Date de la Réforme à Lyon. — L'inquisiteur Levin. — Ordonnance de François Ier contre les hérétiques . . . 81
III. Marguerite de Valois. — D'Arande. — Papillon. — Verrier. — Vaugris. Du Blet. — Sebville 83
IV. Un Concile provincial. — Famine et Révolte 87

CHAPITRE II. — *Les Martyrs.*

I. B. Aneau. — Son Assassinat. — Pièces religieuses . . . 88
II. F. Junius. — Sa Conversion. — Son Pastorat 91
III. Libertat (Fabri). — Etienne Dolet. 94
IV. Les martyrs : Canus. — Chappuis. — Cornon. — Berthelin. 97
V. Fournelet. — Blondet. — Monier 98
VI. Séance consulaire. — Ordonnance de Henri II. . . . 100
VII. Les cinq Etudiants. — Chambon, Peloquin, etc. . . 101

Pages.

VIII. Intercession de Berne. — Le vin coule dans les rues . 103
IX. Ce qui explique le courage des martyrs 105

CHAPITRE III. — *Prise de Lyon.*

I. Industrie. — Arts. — La religieuse Alis. — Philippique de du Pinet 110
II. Prospérité des Réformés d'après le P. Colonia. — Dépêche du gouverneur de Sault. 113
III. Coup de main sur la ville. — Culte à la Guillotière. — La Cène. — La Procession. — Les Morts 116
IV. Compagnies levées. — Prise de Lyon. — La *douce* entrée 120
V. Le Décret et la Prière 123
VI. Le Baron des Adrets. — Les Iconoclastes. — La Censure de Calvin. 124
VII. P. Viret et le Synode national à Lyon 128

APPENDICE.

Le Synode constituant des Eglises réformées de France . . 135

CONCLUSION 145

NOTE SUPPLÉMENTAIRE.

I. La Réforme dans le Vivarais 153
II. Anémond de Coct et G. Farel 155
III. François Lambert d'Avignon 159
IV. Les Massacres en Provence, etc. 162

FIN DE LA TABLE.